



PLAN DE PAYSAGE DU PAYS OUEST CREUSE

PROGRAMME D' ACTIONS

L'EDITO DU PRESIDENT

Agir pour préserver la qualité de nos paysages est essentiel pour notre territoire.

Le paysage n'est pas qu'une question esthétique, c'est un véritable outil de développement local dont la prise en compte enrichit les opérations d'aménagement, la mise en tourisme, la valorisation de l'agriculture ou encore l'affirmation de notre identité. Le Pays Ouest Creuse, à l'image de l'ensemble du département de la Creuse, est reconnu pour son cadre de vie, ses richesses naturelles et ses paysages préservés. Il nous appartient à tous de les maintenir, les valoriser et d'accompagner leurs évolutions pour en renforcer l'attractivité.

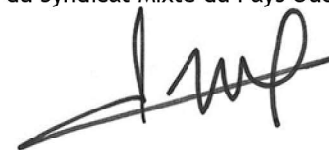
C'est la raison pour laquelle le Pays a entrepris l'élaboration de son Plan de Paysage, poursuivant sa politique forte en faveur du paysage après la réalisation du diagnostic « *Paysage et architecture en Pays Ouest Creuse - Lire, comprendre, interpréter* » en 2011 et la mise en œuvre de l'Université Rurale du Paysage en 2012 et 2013. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des appels à projet « Plans de Paysage » lancés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Environnement et pour lequel, à ce jour, le Pays reste l'unique lauréat en Limousin, participant à une dynamique nationale et ambitieuse. Je remercie ainsi l'Etat pour l'aide technique et financière qu'il a apportée, ainsi que le Groupe d'Action Locale Sud Ouest Creuse LEADER et le Département de la Creuse pour avoir permis, grâce à leurs financements, la réalisation de ce projet.

Le Plan de Paysage s'est construit en 3 phases : un diagnostic qui a permis d'affiner la connaissance de notre territoire et d'en identifier les richesses, les fragilités et les dynamiques d'évolution, puis la définition d'objectifs de qualité paysagère, qui a fait émerger les 4 thématiques majeures de réflexion. Je vous propose ici de découvrir le programme d'actions qui a fait l'objet de la dernière phase d'élaboration du Plan : il constitue le fil conducteur de la stratégie à mettre en œuvre pour agir sur le cadre de vie de chacun. Ce programme résulte de nombreux ateliers de travail, soirées-débats et réunions publiques qui ont été mis en place tout au long de l'étude avec les élus, les habitants, le monde agricole, le jeune public et l'ensemble des partenaires. La DREAL Limousin, la DDT, le Département et le CAUE de la Creuse ont d'ailleurs été particulièrement présents à nos côtés. L'objectif d'une démarche concertée avec les différents acteurs a ainsi été atteint.

Je salue l'apport technique de l'équipe de maîtrise d'œuvre (Hugo RECEVEUR, paysagiste urbaniste, *La Motrice* - Charline MAIGNAN, paysagiste, *Chemin de Traverse* - Nathalie BATISSE, ethnobotaniste, *Jardin de Mémoire*). J'adresse mes remerciements à l'équipe du Pays Ouest Creuse : Juliette TRANCHANT, architecte-conseil en charge de la coordination du Plan de Paysage et Ellie LESUR, chef de projet, pour leur investissement dans l'animation, le suivi de l'étude ainsi que pour la qualité de conception et la réalisation des fiches-actions du présent document.

J'invite mes collègues maires et leurs équipes municipales des 44 communes du Pays Ouest Creuse à puiser progressivement dans les propositions pour faire du paysage un outil de développement local et rendre notre territoire plus attractif. Imaginons et agissons ensemble pour nos paysages de demain !

Gérard DELAFONT
Président du Syndicat Mixte du Pays Ouest Creusois



« *Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations* » - Convention Européenne du paysage, 2000.

Programme d'actions : 25 actions pour le paysage

HABITER LE PAYSAGE

Des paysages vivants, pour un équilibre urbain/rural, sur un territoire éco-exemplaire

- H1 - Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant
- H2 - Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente dans le tissu urbanisé
- H3 - Engager des projets pilotes de mutation de tissu urbain
- H4 - Elaborer des documents de planification selon une approche paysagère
- H5 - Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative
- H6 - Maintenir les pôles de services et les commerces de proximité dans les centres-bourgs
- H7 - Aménager au regard du relief et de son réseau hydrographique

DECOUVRIR LE PAYSAGE

Parcourir et promouvoir la douceur et les contrastes de paysages naturels, tranquilles et préservés

- D1 - Mener une Opération d'Amélioration Programmée des Vergers
- D2 - Protéger, valoriser et renouveler l'arbre
- D3 - Jardiner le paysage du quotidien
- D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation
- D5 - Accentuer la connaissance et la valorisation des paysages emblématiques, des sites naturels classés, inscrits ou protégés et des sites historiques
- D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère
- D7 - Valoriser l'eau sur le territoire

VIVRE DU PAYSAGE

Pour un paysage support et vecteur d'activités économiques et de loisirs

- V1 - Valoriser l'agriculture et l'image de l'agriculteur sur le territoire
- V2 - Agir pour le maintien des terres agricoles et accompagner la gestion du foncier
- V3 - Valoriser les exploitations agricoles et leurs abords
- V4 - Œuvrer pour le maintien du maillage bocager et valoriser l'arbre sur les exploitations agricoles
- V5 - Mettre en place une charte de gestion forestière
- V6 - Anticiper le développement des énergies renouvelables et leur impact sur le paysage
- V7 - Renforcer l'offre et l'accueil touristique en s'appuyant sur la richesse des paysages

SENSIBILISER AU PAYSAGE

Pour un paysage partagé et respecté de tous

- S1 - Création d'un fonds documentaire numérique mutualisé
- S2 - Utiliser l'art et la culture dans la construction et la médiation sur le paysage
- S3 - Création d'un pôle de sensibilisation et de recherche sur le paysage
- S4 - Mettre en place une ingénierie de projet dédiée à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage au service des communes



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Pays Ouest Creuse dispose d'un potentiel architectural important et relativement homogène, contribuant à marquer une identité forte de territoire. Il possède également un parc de logements vacants importants (12,1% - INSEE 2010, avec une répartition inégale selon les communes). Avec la conservation du petit patrimoine rural, la restauration et la valorisation du bâti quotidien sont donc un enjeu majeur, témoignant de son histoire et de l'organisation particulière du territoire.

Objectif : réhabiliter l'architecture identitaire avec des restaurations de qualité adaptées aux matériaux anciens, respecter les formes et les styles architecturaux, redynamiser l'habitat existant.

ACTIONS A ENGAGER

- ❑ **Recherche d'obtention de labels** qui souligneront la richesse architecturale du territoire : label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, orienté sur le paysage et la rivière Creuse / label Petites Cités de Caractère (pour La Souterraine par exemple) ou protection type Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. **Favoriser les opérations collectives de valorisation et de réhabilitation** (opérations façades, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,...). La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général sur l'habitat peut également être l'occasion pour les intercommunalités d'accompagner davantage la restauration du bâti privé à travers une politique d'aides financières incitant à mettre en œuvre des restaurations de qualité.
- ❑ **Mener une politique de repérage active pour recenser les éléments identitaires forts** à préserver et à valoriser (de l'édifice seul au village entier, selon les typologies) **et mettre à jour le repérage du bâti vacant**. Un travail de sélection et de hiérarchisation des réhabilitations à encourager pourra ensuite être engagé. Des pré-études de faisabilité technique ou des diagnostics pourront être établis par la Mission Architecture et Paysages, afin de favoriser une politique d'acquisition et de reconversion du bâti ancien par les collectivités.
- ❑ Mettre en place des **résidences d'architectes** afin d'imaginer de nouvelles façons d'habiter le bâti délaissé (par exemple des logements passerelles) ou des **interventions artistiques pour interpeler** sur cette thématique. La vacance est un thème qui pourrait également servir de support de réflexion à des étudiants en études de design, aptes à proposer une communication décalée pour susciter la reprise ou la reconversion. Les communes peuvent aussi réinvestir ponctuellement le bâti vacant et le faire revivre le temps d'une soirée-débat ou d'une manifestation culturelle.
- ❑ **Poursuivre la restauration et la valorisation du petit patrimoine bâti rural et les édifices non protégés**, en leur associant un nouveau rôle dans la vie de la commune ou plus largement une valorisation touristique à l'échelle intercommunale.
- ❑ **Sensibiliser les propriétaires et les artisans** à la restauration du bâti ancien (journées de sensibilisation à organiser auprès des artisans, reprise des permanences Habitat en lien avec le CAUE et l'Espace Info Energie, plaquettes de restauration à diffuser,...) et **promouvoir les opérations exemplaires de restauration**.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communautés de communes,...

Moyens humains : maîtrise d'œuvre (équipe pluridisciplinaire), internes (Mission Architecture et Paysages POC, Missions Habitat/Urbanisme,...), étudiants,...

Partenaires techniques : CAUE 23, DDT 23, Région, Département, acteurs de l'habitat publics comme privés, notaires, Creusalis, ANAH, Espace Info Energie, ADEME, Maisons Paysannes de France,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Fonds MASSIF (Feder - Europe), Région (AMI), FNADT, ANAH, Département, association Sauvegarde de l'art français, partenariat avec la Fondation du Patrimoine. etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de maisons restaurées ou de vacances résorbées / nombre de dossiers Fondation Du Patrimoine engagés / nombre de labels obtenus / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse (centres anciens, villages, éléments isolés, petit patrimoine bâti rural), avec une politique spécifique pour les pôles majeurs (La Souterraine, Dun-Le-Palestel, Bénévent-l'Abbaye, Le-Grand-Bourg) et les communes ayant un taux de vacance important.

PROJET(S) PILOTE(S)

Candidature au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Piste de coopération interterritoriale avec la Moyenne Franconie (Allemagne) sur la revalorisation du bâti ancien

POUR ALLER PLUS LOIN

H3 - Engager des projets pilotes de mutation du tissu urbain

D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère

V2 - Agir pour le maintien des terres agricoles et accompagner la gestion du foncier

S1 - Création d'un fonds documentaire numérique mutualisé

S2 - Utiliser l'art et la culture dans la construction et la médiation du paysage

RETOURS D'EXPERIENCE

Programme « *Réhabiter les centres-bourgs* » sur 5 bourgs du plateau de Gentioux - l'ARBAN, Alain FREYTET, Télé Millevaches et Emilie LORDMUS.

Opération Portes Ouvertes à La Celette (visites des maisons à vendre) organisée par l'association Déclic.

COMPLEMENTARITE

ZPPAUP (future AVAP) et label Petites Cités de Caractère sur la commune de Bénévent-l'Abbaye

« Bien sans maître » et la police spéciale de l'habitat mis en œuvre sur la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg.

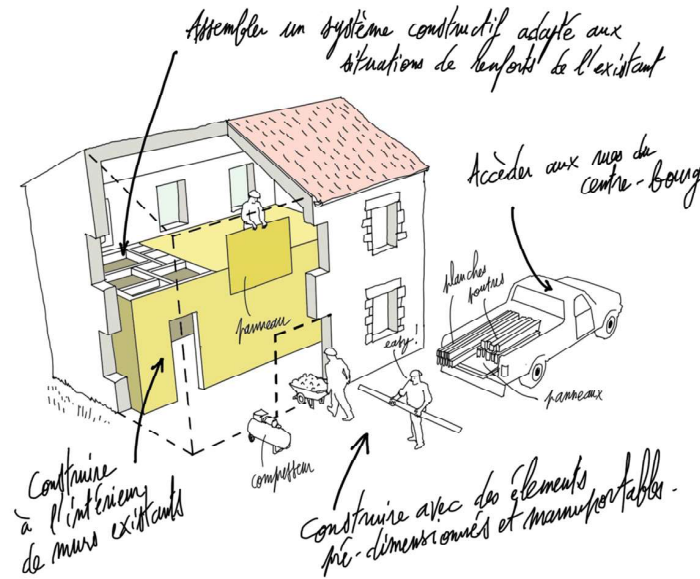
Conserver, restaurer et valoriser le bâti creusois ancien, Conservation départementale du Patrimoine, Conseil Général de la Creuse, 2006.

ILLUSTRATIONS

Ensemble à Boulogne-sur-Mer (62), rénovation de 60 maisons locatives sociales avec les habitants / architecte en résidence : Sophie Ricard (agence Construire)



Exemples de rénovation d'architecture contemporaine avec conservation dans l'état du bâti existant



Etude sur la dédensification des centres-bourgs par le bâti vacant - Marion Notter, 2011

TEMOIGNAGE FICTION *— le POC en 2040*

Romain L.
32 ans
Architecte



“

Je suis installé avec mon confrère depuis 1 an, nous vivons et travaillons avec les habitants, car travailler avec les gens, ce n'est pas une fausse participation, c'est partager le mode de vie et le comprendre pour apporter des solutions mesurées. Nous redécouvrons notre rôle : aujourd'hui la moitié des étudiants en HMO doivent faire leur stage dans le secteur public, et non en majorité dans le privé comme cela se faisait autrefois. Enfin, le faire dans le logement social et non pas dans les bâtiments publics, est indispensable.

Ici dans ce village, nous ne passerons pas plus de deux ans. Pour ne pas nous "enterrer" comme on dit, ou « faire partie des meubles », mais passer le relais, et donc ne pas nourrir un système qui perdrait de son utilité. Chacun a son rôle, les élus ont le leur, les habitants pareillement et nous d'amener de l'innovation, sinon arrêter, c'est cela la dimension expérimentale ! Là, nous allons chez Henri qui vit seul mais reçoit parfois ses 4 petits-enfants. Il voudrait trouver une manière d'isoler leurs chambres sans trop de frais... De notre côté, on a pensé à 2-3 principes qu'on a expérimentés sur une maison vacante mise à disposition par la mairie, qui est devenue depuis quelques mois notre "show-room" ou "chantier ouvert". On voudrait à cette occasion, tester de nouvelles fibres végétales proposées par un exploitant local, nous aimerions les inclure à des panneaux coulissants ou rabattants pour aussi faire varier son architecture intérieure entre confort d'été et confort d'hiver. Maintenant, on a rendez-vous avec Henri ! Il nous dira ce qu'il en pense. Tout à l'heure, on vous parlera d'un atelier que l'on engage demain : nous accueillons une promotion d'élèves de BTS du Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, c'est le 3ème atelier de ce domaine d'étude "constructions vernaculaires et potentialités modernes". Nous pensons engager un TD de reconnaissance des proportions constructives en milieu rural.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Si la pression foncière sur le Pays Ouest Creuse n'est pas très importante, les constructions nouvelles continuent de se développer, sous la forme de lotissements ou de manière isolée. Ces constructions impactent notamment les silhouettes de bourgs et leurs contours, mais remettent également en cause l'identité architecturale creusoise, banalisant l'espace avec des modèles standardisés. Au même titre que l'habitat, les équipements publics se doivent d'être exemplaires et témoigner d'une certaine envie d'architecture contemporaine.

Objectif : favoriser une architecture adaptée à son contexte, de faible impact environnemental et inciter des opérations collectives maîtrisées et accompagnées par les collectivités.

ACTIONS A ENGAGER

- Inciter à réfléchir en amont aux projets de constructions et d'extensions du bâti résidentiel ou d'activités, en prenant en compte le contexte paysager. **Etablir des principes de base à respecter, en particulier** quant à l'insertion paysagère selon la topographie, **et des règles architecturales** (matériaux, couleurs, pentes de toiture,...) à intégrer dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux ou les autres documents réglementaires. **Etablir des guides ou fiches d'accompagnement architectural et urbain lors de la création de lotissements.**
- Renforcer l'accompagnement des projets d'extension ou de réhabilitation du bâti ancien, dans un souci de respect, de dialogue et de préservation de son identité. **Sensibiliser les collectivités et les futurs acquéreurs ou lotisseurs et associer les différentes structures de conseils existantes**, par exemple par la mise en place de permanences spécifiques mutualisées.
- **Privilégier les opérations collectives** maîtrisées par les communes, **développer les écoquartiers et plus généralement l'idée d'écobourg** : concevoir des projets globaux prenant en compte les différents cheminements, les connexions avec le reste du bourg, la qualité des espaces publics ou de transition, la création de lieux de rencontre, l'entretien, les réseaux, etc.). Développer le système de concours à idées pour multiplier les projets innovants en sollicitant des équipes pluridisciplinaires (architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues,...) ou des étudiants. **Encourager l'habitat participatif**, en associant les futurs habitants en amont ainsi que la population, pour concevoir des projets adaptés et pérennes.
- Porter une attention particulière aux projets de construction en lisière de tissu urbain : mieux définir les projets de création ou d'agrandissement de zones artisanales, d'équipements publics et d'habitat, **afin d'œuvrer pour des entrées de bourg qualitatives** (volumétrie, style architectural, connexions avec l'existant, présence du végétal, vue lointaine,...).
- **Œuvrer pour l'utilisation des matériaux locaux et à faible impact environnemental** dans les constructions (notamment la filière bois) et le recours **aux artisans locaux**. Sensibiliser et former les différents intervenants (artisans, promoteurs immobiliers,...) et les habitants.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communauté de communes,...

Moyens humains : maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire, internes (Mission Architecture et Paysages POC, Missions Habitat/Urbanisme,...)

Partenaires techniques : CAUE 23, DDT 23, Région, Département, acteurs de l'habitat publics comme privés, Creusalis, DREAL, ADEME, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif pour un concours d'architecture en centre-bourg avec publication d'une plaquette, jury et indemnisation des participants : 15 000 euros.

DETR, Appels à projet ou AML de la Région ou de l'Etat, subvention MEDDE.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de constructions nouvelles encadrées ou conseillées / nombre de permis de construire / nombre d'opérations collectives ou d'écoquartiers / nombre de concours lancés / évolution démographique / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse, notamment celles avec un développement urbain important (logement résidentiel, activités et équipements).

Porter une attention particulière aux communes situées à proximité de l'A20, de la RN 145 et d'axes majeurs (infrastructures comme facteur d'attractivité) : Azérables, Vareilles, La Souterraine, Saint-Maurice-La-Souterraine, Saint-Pierre et Saint-Etienne de Fursac, Le-Grand-Bourg, Fleurat,...

PROJET(S) PILOTE(S)

Accompagnement de lotissements en émergence avec réalisation d'un guide : Les Vigneauds à Naillat, la Diligence à Vareilles, des Riollots à Chéniers, du Ricourant à Fursac, etc.

Accompagnement de l'écoquartier de Lizières ou d'Azat-Châtenet et du projet d'éco-bourg de Saint-Priest-La-Feuille.

POUR ALLER PLUS LOIN

H3 - Engager des projets de mutation urbaine du tissu urbain

H4 - Elaborer des documents de planification selon une approche paysagère

H7 - Aménager au regard du relief et de son réseau hydrographique

D3 - Jardiner le paysage du quotidien

RETOURS D'EXPERIENCE

Site www.renoversamaison44.fr avec des exemples d'extensions contemporaines et de transformations sur le bâti ancien.

Ecoquartier de Faux-La-Montagne (23) avec la mise en place d'ateliers d'architecture pour la conception des maisons des futurs habitants.

Concours sur la conception de maisons individuelles contemporaines organisé par le Pays Combraille en Marche en 2008.

COMPLEMENTARITE

Les hameaux en Limousin, orientations pour un aménagement durable, intervention lors de la journée PLUI du 2 juillet 2015, DREAL.

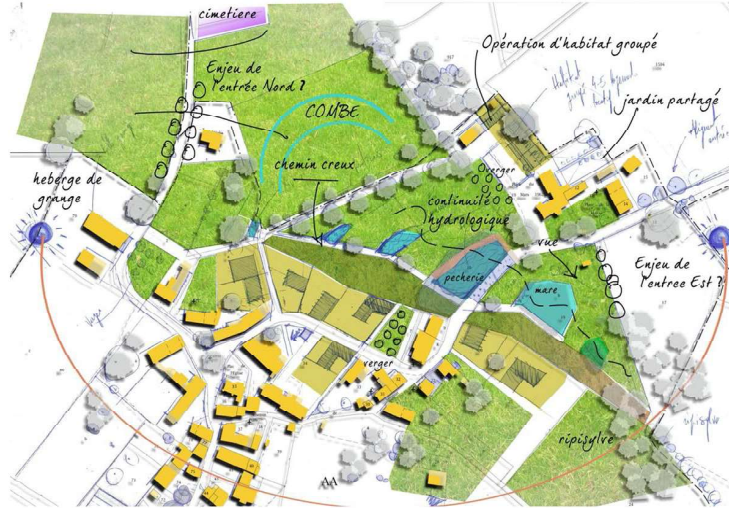
Plaquette *Ecoquartier : les bonnes questions à se poser*, DREAL, avril 2014 et *Raconter un village creusoise*, CAUE 23.

Palmarès Architecture et Aménagement Limousin sur la création architecturale avec la maison de Santé à Dun-Le-Palestel, retenue lors du palmarès 2014.

ILLUSTRATIONS



Projet d'habitat contemporain dans un centre ancien classé - Village de la Roquebrou (15) - Atelier d'architecture Simon Teyssou



Projet d'éco-lotissement en extension de village et préservation du patrimoine hydrologique. Etude sur Lizières dans le cadre d'un atelier en phase 3 du plan de Paysage (H.Receveur, La Motrice)



Projet d'habitat contemporain dans un centre : exploration de la construction en bardeaux et implantation par rapport à une rue (Architecture Tristan Brisard)



Le restaurant Le Désirable, à Azéables



La grange des Ciatons à Ahun : réhabilitation d'une grange en micro-crèche (2015)



Centre de loisirs intercommunal d'Arconsat (63), s'inspirant de l'architecture vernaculaire imbriquée dans la pente. Opération appuyée sur le bocage et en limite de village (TEYSSOU/Bouchet)

Robert F.
37 ans
Agent de développement
Architecte



“

Suite à des demandes de plusieurs communes désireuses de développer de l'habitat contemporain, nous nous sommes associées à la nouvelle école d'architecture de Guéret, pour ouvrir les pistes de projets et appuyer la programmation d'une étude opérationnelle. Sur la lancée de l'exposition qui a donné suite à une plaquette adressée aux élus et aux habitants, nous avons finalement décidé de lancer un concours d'architecture sur différents sites. La diversité des propositions très contemporaines a permis aux élus de mieux définir ce qui était de l'ordre du pertinent et du superflu.

Voici quelques exemples de propositions sur un quartier en extension avec 3 équipes :

L'équipe 1 organise sa proposition sur 4 invariants : l'économie de voirie, une densité adaptée, la préservation de vues vers le milieu rural et une diversité de logements. Le bâti proposé s'inspire et explore la typologie existante : longères perpendiculaires, fermes organisées autour d'une cour, maisons élémentaires imbriquées les unes aux autres.

L'équipe 2 développe une proposition de maisons très contemporaines qui s'appuie fortement sur la structure bocagère. Celle-ci propose une trame végétale contre laquelle s'appuie le bâti tout en créant des espaces d'intimité protégés des vents et du regard des habitations existantes et donc des futurs voisins. L'équipe propose un mode opératoire basée sur l'autopromotion. Les personnes intéressées se signalent et à partir de 5, la construction d'un ensemble est envisageable et peut alors permettre de développer des équipements performants sur le plan énergétique.

L'équipe 3 envisage la construction d'un ensemble très dense concentré autour d'un pôle, d'un équipement permettant de gérer l'installation d'un parking communautaire semi-enterré. Les réponses architecturales et les dispositifs environnementaux se déclinent avec générosité, sur des types de volumes très différents, permettant alors de répondre à une demande de mixité sociale et intergénérationnelle.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les centres-bourgs des communes du Pays Ouest Creuse, de par les difficultés d'accessibilité et l'inadaptation des tissus anciens aux modes de vie actuels, se dévitalisent au détriment de la périphérie. Une transformation globale de l'organisation urbaine du bourg, en préservant son caractère et son identité, permettrait alors de le reconquérir en l'adaptant aux besoins recherchés aujourd'hui par les habitants et en créant des lieux vivants et accueillants.

Objectif : mettre en place des laboratoires ruraux d'architecture et d'urbanisme sur des communes pilotes travaillant sur les possibilités de densification et de dédensification des bourgs.

ACTIONS A ENGAGER

- ❑ **Mener des études urbaines** d'après les typologies présentes sur le territoire en **identifiant les fonciers mutables** et dans l'objectif de **restaurer une certaine densité d'occupation des logements**. Les notions de préservation du patrimoine bâti et de développement durable seront étroitement liées au projet. **Créer de nouveaux espaces d'aération du tissu urbain** (jardins, poches de stationnement, ouvertures sur le grand paysage,...) **conjugués à des modifications de logements** avec adaptation au mode de vie contemporain (ouvertures, lumière, accessibilité, gain énergétique, modularité des espaces, etc.).
- ❑ Mettre en place des **résidences avec des équipes pluridisciplinaires**, avec des permanences, des réunions de quartier, des ateliers dans des lieux symboliques, des conseils personnalisés sur l'adaptation d'un logement ou la transformation d'un commerce, afin d'enrichir la réflexion sur l'évolution du tissu. Associer au maximum la population avec l'organisation de diagnostics participatifs pour cerner les attentes et les besoins des habitants. L'étude pourrait être menée sur le principe du fablab ou du tiers lieux, en tant qu'espace de rencontre et de création collaborative.
- ❑ Engager des **micro-études ou des conventions avec des écoles d'architecture, de paysage et autres établissements de formation** pour préparer les communes à ces futurs projets de mutation, en s'appuyant sur les structures existantes au sein du territoire et de la Grande Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (BTS et DSAA de Raymond Loewy à La Souterraine et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux). Travailler selon le **principe du workshop**, avec une immersion des étudiants pendant une durée préalablement définie et entourés de l'ensemble des acteurs et partenaires du projet.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communauté de communes,...

Moyens humains : maîtrise d'œuvre avec urbaniste, paysagiste, sociologue, artiste / moyens internes pour pré-études (Mission Architecture et Paysages POC, Missions Habitat et Urbanisme des Communautés de communes)

Partenaires techniques : CAUE 23, DDT 23, Région, Département, acteurs de l'habitat publics comme privés, Creusalis, ANAH, ADEME, Espace Infos Energie,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif : convention avec une école d'architecture (temps de projet de 3 mois / workshop / hébergement 1 semaine) - 15 000€.

INDICATEURS DE SUIVI

Densité d'occupation de logements après opération / Nombre de logements transformés / nombre d'espaces publics créés / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Bourgs principaux du Pays Ouest Creuse avec un taux de vacance important. Sélection de communes-types avec variété de tissus et de dynamiques urbaines et/ou sociales/associatives intéressantes (Dun-Le-Palestel, Bénévent-l'Abbaye, Le Grand-Bourg, Fursac, Marsac, Châtelus-Le-Marcheix,...).

Envisager une étude spécifique sur la ville de La Souterraine (notamment les quartiers de faubourgs et les extensions urbaines).

Envisager des études connexes sur les communes à développement récent : Saint-Agnant de Versillat, Saint-Sébastien, Saint-Priest-La-Feuille,...

RETOURS D'EXPERIENCE

Programme « *Habiter autrement les centres-bourgs* » (Livradois-Forez) - « *Réhabiter les centres-bourgs* » (Faux La Montagne)

Résidence de l'agence Construire, à Boulogne-sur-mer, sur un projet de rénovation de 60 maisons au chemin vert.

Démarche "Build In My BackYard" (BIMBY)

Concours d'idées « *Revivre en centre-bourg* » par le CAUE de l'Aude, 2015 : [lien calameo](#)

Le laboratoire des territoires : résidences d'architectes organisées par la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie.

COMPLEMENTARITE

BTS et DSAA de Raymond Loewy à La Souterraine - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux

PROJET(S) PILOTE(S)

Lancement d'un appel à projet pour les communes intéressées avec une étude par typologie (ville / bourg).

POUR ALLER PLUS LOIN

H1 - Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant

H2 - Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente dans le tissu urbain

H4 - Elaborer des documents de planification selon une approche paysagère

H5 - Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative

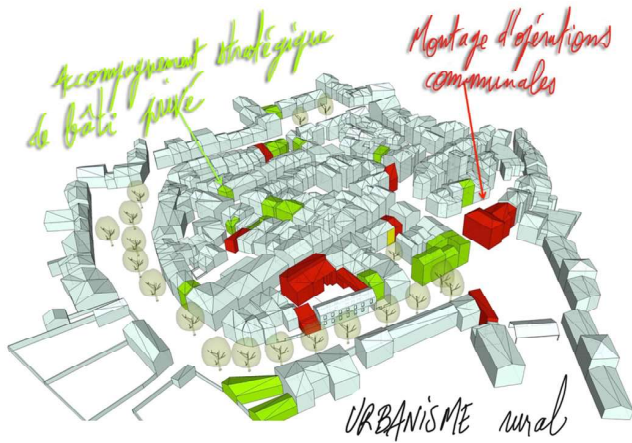
H6 - Maintenir les pôles de service et les commerces de proximité dans les centres-bourgs

H7 - Aménager au regard du relief et de son réseau hydrographique

S3 - Création d'un pôle de sensibilisation et de recherche sur le paysage

ILLUSTRATIONS

Habiter Autrement les centres-bourgs : stratégie de transformation du bâti par l'accompagnement maîtrisé des initiatives individuelles - exemple du centre-bourg de Courpière (63) :

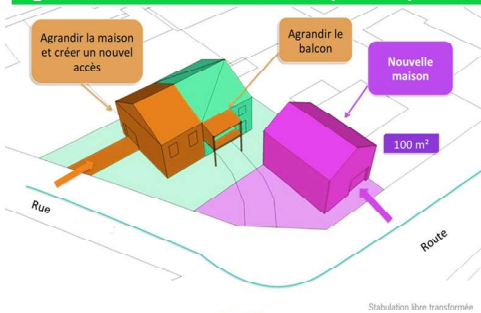


Fiche de synthèse : Montage de cas particuliers et émergences d'enjeux généraux - 3

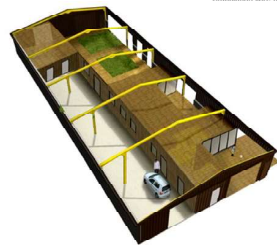
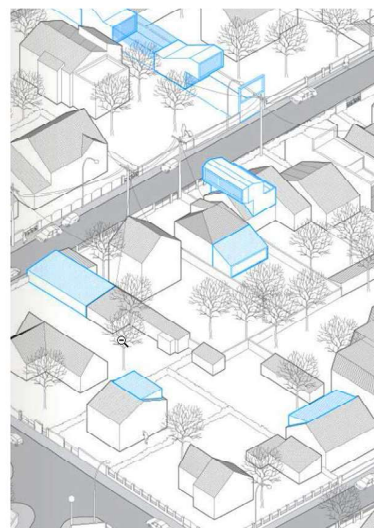
Cas Bs	Cas GR	Cas KbP	Projets particuliers et freins
<p>Locatif milieu de gamme création façade commerciale Terrasse sur la place Blaise Pascal</p>	<p>Création de 4 appartements Accessibilité Rénovation de façade</p>	<p>Chambre d'hôtes Accessibilité commerces Commerce à double entrée</p>	
Cas Sl	Place de la Cité		
<p>Terrasse couverte sur place Extension de l'espace commercial Rénovation de façade Commerce à double entrée</p>			



Agrandir son balcon et construire pour un proche



Ci-dessous : S(t)imulation pavillonnaire - (Laureline Guilpain, Simon Jean Loyer, Aurorc Rapin, Ticmo Schaefer, Jérôme Stablon, DSA Marne la Vallée)



Stabulation transformée en logements (agence Fabriques)

Etude de mutation des tissus de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines (La Motrice)



TEMOIGNAGE FICTION

le POC en 2040

Serge N.
51 ans
Propriétaire



“

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette stabulation ne nous a pas coûté très cher ! On avait trouvé un bâtiment agricole de dix ans d'âge que son propriétaire voulait vendre, un agriculteur qui partait à la retraite sans reprendre. A l'époque, une étude urbaine encourageait la mutation des bâtiments existants quels qu'ils soient et redéfinissaient les règles d'urbanisme dans ce sens. Quelques grandes ouvertures ont été créées çà et là, selon la disposition de nos pièces intérieures et nous sommes parvenus à maintenir cette impression de grand volume unitaire d'un seul tenant. Nous entrons la voiture directement dans cet espace, je me sers d'une partie comme d'un vaste atelier pour les week-ends. Au-delà du fait que le volume intérieur est très généreux et présente des qualités de lumière assez intenses, c'est le rapport au paysage qui nous importe dans la durée, surtout que le PLU n'a pas permis d'autres constructions sur les terres agricoles attenantes.

Maintenant, la plupart des bâtiments agricoles ont été récupérés et se vendent désormais plus chers. Certaines communes ont aussi rapidement acheté quelques-uns de ces bâtiments pour les transformer en logements sociaux, d'autres en salles des fêtes ou même en cinéma.

”

Marie R.
47 ans
Maire de Fursac



“

Nous devons refaire notre plan local d'urbanisme, et cette initiative BIMBY dont le principe consistait à inviter les propriétaires à optimiser leur projet sur les terrains proches nous a donné pas mal de pistes de maîtrise du foncier. D'autant plus que cette initiative était une manière nouvelle de faire participer les habitants à l'édition des règles. Depuis, les constructions, idéalisées à l'époque, ont été pour la plupart réalisées.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le phénomène urbain sur le Pays Ouest Creuse est rarement précédé d'une réflexion en amont malgré des conséquences fortes sur le paysage s'il n'est pas maîtrisé. En 2015, peu de communes disposent d'un document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale). L'enjeu est alors d'accompagner durablement l'évolution du territoire à travers l'élaboration de documents de planification fondés sur le paysage, notamment à l'échelle intercommunale, qui permettra d'éviter un étalement urbain injustifié et de limiter le mitage, tout en urbanisant dans le respect du paysage naturel et en préservant la lisibilité du mode d'occupation du territoire.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse - *se référer à la carte de diagnostic sur les dynamiques d'urbanisation* (extensions urbaines demandant une forte prise en compte du paysage : Châtelus-Le-Marcheix, Saint-Goussaud, Augères, Aulon, Azat-Châtenet, Ceyroux, Chamborand, Fursac, Marsac,...).

Possibilité d'engager des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur des villages emblématiques : Cluptat, Bossabut, l'œil,...

ACTIONS A ENGAGER

- **Intégrer les éléments paysagers repérés lors du diagnostic du Plan de Paysage dans les documents de planification** - possibilité de préserver des éléments paysagers dans les PLU, PLUi, SCOT, cartes communales, en utilisant l'article L 123.1.5.7 - possibilité également d'enrichir le PADD par des études ciblées sur les zones à enjeux paysagers ou encore de rendre inconstructibles les respirations vertes d'intérêt, malgré la loi SRU qui implique la densification et la maîtrise de l'étalement urbain, en utilisant les zonages adéquats (A ou N) - développer un article favorisant la gestion des limites parcellaires par le végétal. Possibilité d'associer une Approche Environnementale de l'Urbanisme lors de l'élaboration des documents et des projets d'aménagement. Réfléchir selon une logique de protection, de gestion et/ou d'aménagement, aussi bien pour les paysages remarquables que pour les paysages du quotidien et les paysages dégradés : la loi ALUR inscrit la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle, qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.
- **Respecter les spécificités des bourgs géographiques (plaines, vallons, crêtes)** et distinguer les pôles urbains des pôles secondaires et des villages. **Respecter les préconisations paysagères d'extensions de l'urbanisation définies dans les cartes finales du diagnostic du Plan de Paysage** et réaffirmer les règles de base d'implantation du bâti : pas de construction en ligne de crête et en fond de vallée, respect des vues sur les hameaux et les villages en évitant de créer des ruptures visuelles par la création de lotissements ou de zones d'activités, favoriser le regroupement des constructions et éviter leur disposition dans des zones naturelles. **Respecter l'organisation urbaine identitaire du territoire et favoriser une urbanisation adaptée.**
- Œuvrer pour une nouvelle manière de faire de la planification, **avec une nouvelle méthodologie, un nouveau vocabulaire, de nouveaux modes de concertation** afin de fédérer le plus grand nombre d'acteurs, notamment le monde agricole, sur des documents réglementaires parfois complexes à concevoir.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communauté de communes, Pays Ouest Creuse

Moyens humains : maîtrise d'œuvre + internes (chargées de mission Habitat/Urbanisme des Communautés de communes + Mission Architecture et Paysages POC)

Partenaires techniques : CAUE 23, DDT 23, Région, Département et l'ensemble des partenaires associés à la gestion de l'espace (chambre d'agriculture, SIASEBRE, Conservatoire d'Espaces Naturels, etc.)

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif moyen pour un PLUi de 10 communes : 150 000 à 200 000€.

Système possible d'Appel à projet avec subventions publiques.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de documents de planification réalisés / Prise en compte du paysage dans les documents / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Plan de Paysage suivi d'un PLUi selon une approche paysagère menés par la Communauté de communes de la Saône Vosgienne.

Concours Espaces Naturels Régionaux - VUQ (Vers un Urbanisme de Qualité) : PLU de projet (vs PLU de règlement) construit à partir d'esquisses de 3 équipes sur un échantillonnage d'opération d'extensions et de centres-bourgs.

COMPLEMENTARITE

Documents réglementaires :

- *état de la planification - urbanisme en Limousin*, DREAL, juin 2015
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Trame Verte et Bleue), DREAL, 2015

Un PLUi à partir du paysage ? - L'approche paysagère comme fil rouge de l'élaboration d'un PLUi, Club PLUi, MEDDE.

PROJET(S) PILOTE(S)

SCOT à l'échelle du POC (ou de 2 EPCI)

PLUi Bénévent Grand Bourg (à confirmer selon le périmètre de la future intercommunalité) ou révision et agrandissement de PLUi existant (document en cours d'élaboration sur le Pays Sostranien)

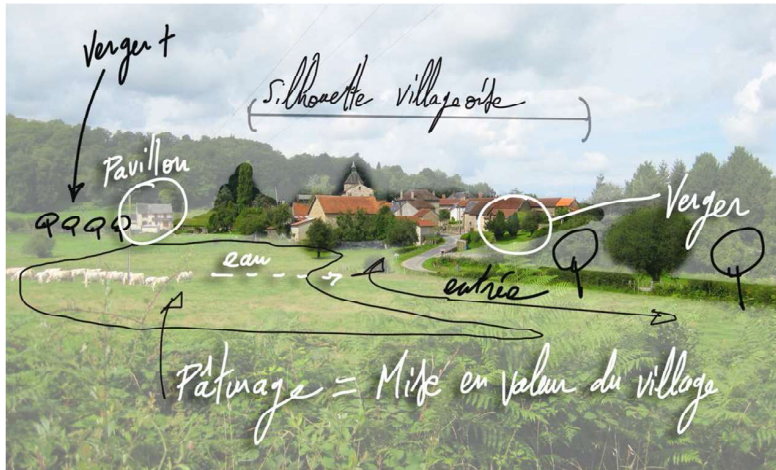
Territoire à Energie Positive pour une Croissance verte

POUR ALLER PLUS LOIN

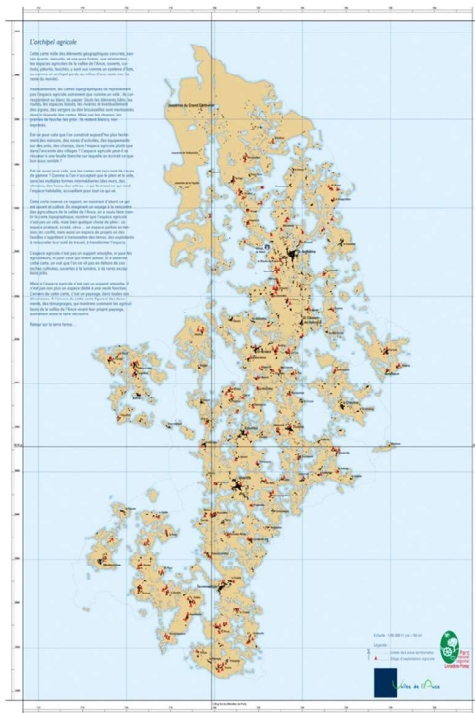
V2 - Agir pour le maintien des terres agricoles et accompagner la gestion du foncier

S4 - Mettre en place une ingénierie de projet dédiée à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage au service des communes

ILLUSTRATIONS



Projet de valorisation des limites et entrées de villages à représenter (Atelier La Motrice)

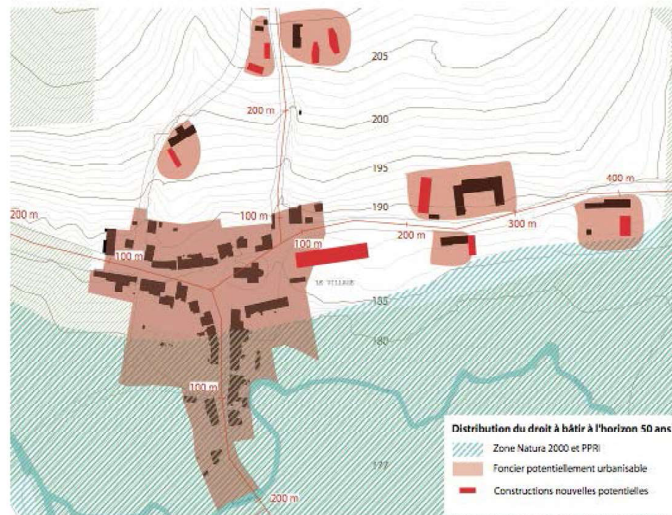


A gauche - Carte inversée des surfaces agricoles : Elaboration d'un PLUi fondé sur la préservation des terres agricoles (vallée de l'Ance) à partir d'une consultation des agriculteurs et compréhension des espaces et pratiques agricoles (Stéphane Duprat, paysagiste, PNRLF, Nicolas Taillandier, agent de développement)

A droite - « Le régime de distance » : Par la compréhension et la valorisation des risques naturels, l'approche réglementaire est remplacée par une approche paysagère déterminée par la topographie. De fait, les situations potentielles (en rouge) offrent des points de vue et des situations géographiques, PLU d'Eppe Sauvage (62) - (agence BNR)



Projet de PLU à Chauriat (63) suite à une étude BIMBY pour engager deux types d'Orientations d'Aménagement et de Programmation selon le centre-bourg (orange) et les extensions modernes (rose)



TEMOIGNAGE FICTION *le POC en 2040*

Gérard S. et
Philippe D.
62 et 48 ans
Elus



“

Nos communes, vues de l'extérieur, revêtent, un cadre de vie paisible mais peut-être idéalisé. Pas que nous ne le sachions pas nous-même, mais que les habitants ne s'en rendent pas compte, ou plus, pour certains. Nous avons sur notre territoire de nombreux atouts, pour lesquels nous sommes reconnus touristiquement. Depuis une vingtaine d'années, des constructions ont été autorisées à côté de la rivière, des maisons résidentielles ont été identifiées là où nos aïeux n'auraient jamais osé construire, du fait de l'exposition au vent, de la présence de sources, et du fait que les terres étaient prioritairement cultivables.

Par contre, entre le besoin d'avoir un document d'urbanisme pour anticiper sur le développement et l'idée d'engager un travail de PLU intercommunal, il y a un grand saut ! En tout cas, un saut que nous avons décidé de franchir. L'avantage d'en discuter entre élus est de se concentrer sur les lieux en limites communales, qui, auparavant, n'étaient pas les lieux de projets prioritaires. Pareillement, sur la question du bâti et de la préservation des hameaux, nous échangeons, et il nous arrive d'élever notre niveau d'exigence, par exemple nous sommes finalement d'accord pour empêcher les petites transformations qui dégradent notre patrimoine vernaculaire : enduits ciment, fenêtres en pvc, volets roulants...

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

La majorité des espaces publics du Pays Ouest Creuse ont été dénaturés par une utilisation excessive du bitume, entraînant une désorganisation des différents flux, et une disparition du végétal, affaiblissant ainsi le cadre de vie.

L'enjeu est d'opérer un traitement qualitatif de ces espaces, notamment pour une identification des cœurs historiques et retrouver l'esprit des lieux, l'identité urbaine et architecturale du territoire. La valorisation de ces espaces permettra de renforcer l'attractivité des bourgs et d'attirer de nouvelles populations, en redonnant une large place aux piétons et aux circulations douces, dans des espaces à échelle humaine.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse : en priorité dans les centres-bourgs et les villages majeurs, également dans les bourgs ayant subi des modifications paysagères fortes (revêtement goudron important,...) et ceux où il reste un service (Châtelus-Le-Marcheix, Saint-Sulpice-Le-Dunois, La Celle-Dunoise, Azéables, Bazelat, Vareilles, Saint-Sébastien, Chambon-Sainte-Croix,...).

ACTIONS A ENGAGER

- Requalifier et valoriser les espaces publics des bourgs selon une approche globale, **en repensant les sols, les cheminements, les transitions public/privé, les possibilités d'enfouissement des réseaux, le soin apporté au mobilier urbain, à l'éclairage public, l'attractivité de certains points d'intérêt** (par exemple le petit patrimoine rural), **les éléments de confort visuel** (conteneurs à déchets, publicités,...), etc.
- **Mettre en place un aménagement homogène entre la centralité et ses alentours**, en valorisant les espaces publics majeurs tout en traitant une continuité des espaces publics, pour une meilleure lecture du site de bourg. Accorder une attention particulière au traitement des entrées de bourgs, espaces de transition entre le bourg et la campagne devant conserver l'identité rurale du territoire.
- **Accorder une place privilégiée au végétal en définissant mieux son rôle au regard de la composition urbaine désirée**, en choisissant l'implantation, l'essence et le mode de gestion les plus justes, tout en tirant parti de ses bienfaits (ombrage, qualités environnementales, rythme de l'espace, couleurs,...).
- **Mettre en place de diagnostics participatifs et/ou une étude globale d'aménagement de centre-bourg** en associant les habitants en amont afin de concevoir de nouveaux espaces. Faire de l'aménagement des centres-bourgs un débat citoyen, un lieu d'échanges d'idées et de savoirs.
- **Faire vivre les centres-bourgs** par des animations, une relocalisation d'événements et/ou un investissement temporaire des espaces publics pour générer des usages insoupçonnés, etc.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communauté de communes,...

Moyens humains : internes (Mission Architecture et Paysages POC, Missions Habitat/Urbanisme et services techniques des Communautés de communes) + maîtrise d'œuvre.

Partenaires techniques : CAUE 23, DDT 23, Conseil Départemental de la Creuse, étudiants,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif : entre 90 et 150€ HT au m² pour la requalification d'un espace public.

DETR, appels à projet sur l'aménagement ou l'urbanisme participatif,...

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de bitume ôtée ou retraitée / nombre d'arbres plantés / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Aménagement d'espaces publics à Chambon sur Voueize (pilotage ALUR et organisation de Cafés d'Été) - Oekoumène Architectes

Programme d'aménagement de bourg / étude d'urbanisme participatif - « porte de la Creuse » à Budelière (pilotage ALUR) - Simon Teyssou et La Motrice

Réaménagement de la place centrale de Chénérailles (pilotage ALUR) - Atelier +2 Paysage

Réfection globale du cœur de bourg et redynamisation commerciale, à Châtelus-Malvaleix

Habitants, artistes, aménageurs, sociologues imaginent l'avenir d'un village, en collaboration avec Bruit du Frigo à Cobonne (Drôme). 2006-2008.

COMPLEMENTARITE

Efforts ou travaux de requalification déjà menés sur certaines communes du territoire (La Souterraine, Bénévent-l'Abbaye, Noth, Azat-Châtenet,...).

PROJET(S) PILOTE(S)

Requalification et réaménagement des centres-bourgs de Bazelat, de Grand-Bourg ou de Crozant

POUR ALLER PLUS LOIN

H4 - Elaborer des documents de planification selon une approche paysagère

H6 - Maintenir les pôles de service et les commerces de proximité dans les centres-bourgs

D2 - Protéger, valoriser et renouveler l'arbre

D3 - Jardiner le paysage du quotidien

S2 - Utiliser l'art et la culture dans la construction et la médiation du paysage

ILLUSTRATIONS



Esquisse d'aménagement du Carrefour des Genets, Azerables. La proposition vise à apaiser le rapport entre le trafic routier et les traversées piétonnes, et ensuite à ouvrir le lieu, bloqué sur sa route Nord-Sud, sur ses nombreux axes Est-Ouest de découverte du Pays Ouest Creuse (Atelier La Motrice)



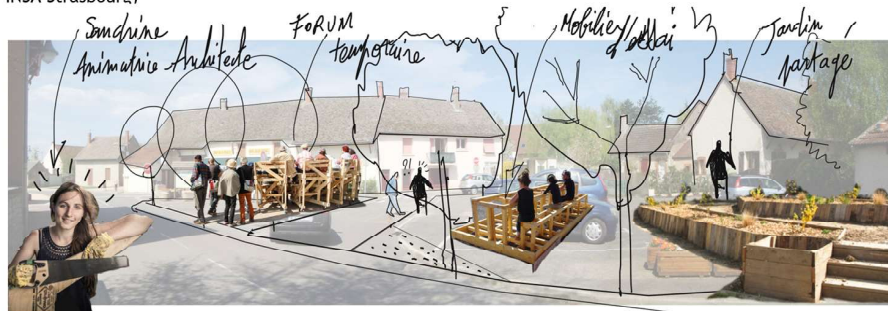
Travail de mémoire par la superposition de motifs de cartes postales inclus dans la photo des lieux actuels. Possibilité de s'interroger sur les pratiques et les nouveaux rapports à l'espace (Atelier La Motrice +C2T)



Travail en résidence et workshop d'étudiants pour concevoir du mobilier interrogeant des espaces à améliorer (collectif ETC + INSA Strasbourg)



Transformation d'un cœur d'îlot abandonné en espace public central, Châtelus-Malvaleix (23)



Travail en résidence et préfiguration des aménagements (Atelier LA Motrice)



Aménagement d'une rue semi-piétonne à Pont-Audemer : travail artistique mené par Elisabeth Ballet et élaboré à partir d'échantillon de dentelle.

TEMOIGNAGE FICTION

le POC en 2040

Lucas T.
42 ans
Paysagiste-conseil de
l'atelier de Territoire
du Pays Ouest Creuse



“

Le village est implanté sur un replat surplombant le fond de la vallée de la petite Creuse. Il offre un bâti regroupé étagé en terrasse et est peu visible du fait du relief. Le diagnostic paysager, urbain et paysager très fin réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre a permis de dégager divers enjeux visant à préserver et valoriser le village à travers l'aménagement de ses espaces publics. Ce qui lui a permis de dégager 3 scénarios d'aménagement argumentés.

Le projet inclut une vision à long terme qui prend en compte le développement futur du village. Le premier temps concerne l'espace public du centre du village qui n'est pas véritablement une place, ni une rue : à l'époque, nous voulions que ce projet s'éloigne des aménagements standards. Le but est également de donner un usage à ce lieu. La place-terrace, au cœur du projet, a été traitée avec simplicité, en utilisant la topographie et les paliers des terrasses existantes. Une intervention minimale et juste qui a permis de créer un vaste espace public intégré au village très fréquenté aujourd'hui par les jeunes du village et les jeunes parents avec enfants. Comme prévu la rue n'existe plus, même si les voitures peuvent circuler et même stationner temporairement. Ensuite, le chemin de la petite Creuse que nous avons fait aménager dans le cadre de cette opération est devenu le lien entre la vallée et le plateau. A l'époque, la commune ne voulait s'occuper que de la place, aujourd'hui ils en sont très fiers, car c'est devenu leur spécificité. L'aménagement le met en valeur et le respecte grâce à l'utilisation du matériau local, le granite. Ce dernier est mis en œuvre de façon simple et associé à de la végétation «échappée des jardins». Les riverains participent à l'entretien sommaire et il donne un caractère habité au village.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

La préservation du patrimoine bâti et l'attractivité des cœurs de bourgs délaissés sont indissociables d'une certaine vitalité économique : le maintien du paysage urbain et social est donc étroitement lié au maintien des services et des pôles de proximité qui garantissent l'usage des lieux et la continuité du vivre ensemble.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour un territoire aussi rural que le Pays Ouest Creuse, pour préserver le cadre de vie des habitants de bourgs, notamment les personnes âgées, mais aussi en attirer de nouveaux.

TERRITOIRES CONCERNES

En priorité, les communes ne disposant que d'un seul commerce (Ceyroux, Vareilles,...) ou d'aucun mais disposant d'un certain potentiel (Azat-Châtenet, Lizières, Arrènes,...), puis plus globalement des actions collectives à l'échelle de l'ensemble des communes du Pays Ouest Creuse.

Lutter pour le maintien de la vie et des commerces dans les centres-bourgs secondaires (Dun-Le-Palestel, Le Grand-Bourg,...).

ACTIONS A ENGAGER

- Favoriser le retour de commerces, d'associations ou d'activités dans le bourg par la mise à disposition de bâtiment avec un loyer préférentiel, une aide à la communication, une aide aux montages de dossiers de subventions, à la venue de commerces ambulants,...
- Le maintien des services et commerces est en lien avec l'obligation d'accessibilité des équipements publics ou une nécessaire reconversion du bâti ancien : **des conseils architecturaux et un accompagnement technique peuvent être sollicités auprès d'organismes ou services dédiés** (Mission Architecture et Paysages du POC, architecte-conseil du CAUE 23,...).
- Maîtriser le développement des zones commerciales qui dévitalisent les centres-bourgs et favorisent une urbanisation continue. Mettre en place des schémas d'implantation et de développement d'activités économiques à l'échelle intercommunale et maintenir le rôle traditionnel des centres historiques.
- Associés à une place ou à un lieu public, leur fréquentation crée de l'animation et des synergies avec d'autres activités : **privilégier les lieux multifonctionnels, à vocation commerciale, culturelle, sociale et récréative et fédérer les habitants dans un projet commun.**
- Le maintien des services et de commerces passe par une forte volonté de la municipalité. Mais les exemples présents sur le territoire du Pays Ouest Creuse montrent que cela est possible. **Echanger entre élus de différentes communes pour s'entraider et partager, lors d'ateliers thématiques par exemple, des solutions efficaces.**

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communauté de communes, associations, porteurs de projets privés,...

Moyens humains : possibilité de recruter en interne un manager de centre-bourg et/ou un animateur sur l'économie de proximité

Partenaires techniques : Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Association Dispositif Local d'Accompagnement,...

PLAN DE FINANCEMENT

741 et 742 (Feader hors Leader), Actions Economiques Territorialisées, FISAC, FNADT, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

Maintien et évolution du nombre de commerces par bourgs / montant de subventions accordées aux repreneurs / fréquentation des commerces / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Candidature de la ville de La Souterraine à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « *Revitalisation des centres-bourgs* », 2014.

Association Aux berges de Saint-Martin, à Saint-Martin-Château, réinvestissant temporairement une ancienne auberge communale pour susciter la reprise.

La commune de Créon (Aude) a racheté des immeubles vacants pour y installer cinéma, bibliothèque, écoles, commerces et a délégué la gestion de ces équipements aux habitants.

L'Alzire à Jarnages, auberge à vocation multifonctionnelle

COMPLEMENTARITE

Efforts engagés par les communes d'Azerables, de Noth, de Châtelus-Le-Marcheix, pour le soutien apporté à la reprise de restaurants ou d'activités associatives.

Dispositif Actions Economiques Territorialisées (ancienne DCT) porté par le Pays Ouest Creuse depuis 2011.

PROJET(S) PILOTE(S)

Réflexion globale dans le cadre de l'étude santé menée par le POC en 2016 et l'opération de logements intergénérationnels portée par la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg

Œuvrer pour la reprise temporaire d'un lieu lors de projets de résidences

Accompagnement des projets de modernisation de commerces permettant le maintien de l'activité dans la commune (exemple de Saint-Priest-La-Feuille)

POUR ALLER PLUS LOIN

H1 - Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant
 H5 - Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative
 V7 - Renforcer l'offre et l'accueil touristique en s'appuyant sur la richesse des paysages

ILLUSTRATIONS

Redynamisation communale d'un îlot et installation d'un bureau de poste et de commerces - Châtelus-Malvaleix



Michelle et François T.
42 et 45 ans
Gérants d'une épicerie

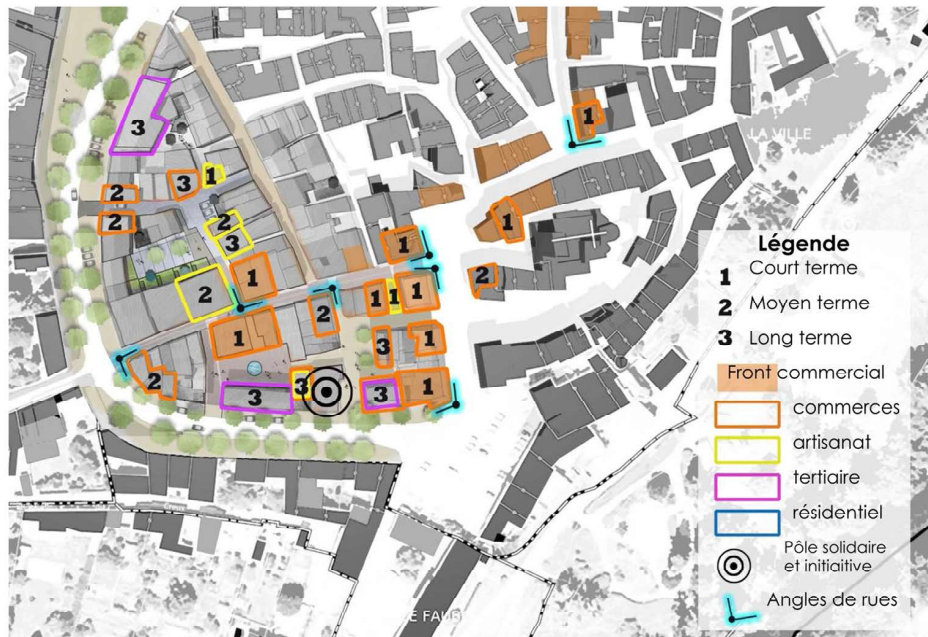
“

Nous tenons notre épicerie depuis quelques années dans le centre-bourg et nous ne souhaitons pas en changer. Mon mari, banquier de formation et moi, secrétaire, nous apprécions le contact simple avec les personnes. Nous avons une clientèle d'habitues qui apprécient nos différents services, comme les livraisons à domicile que nous effectuons aux heures de fermeture de 13h à 15h et de 19h à 20h. Cela aide aussi les personnes qui n'ont pas à venir avec de gros cabas, ou leur voiture.

Nous nous sommes entendus avec la mairie pour disposer de deux anciennes granges qu'ils avaient comme projet de rénover. Nous leur louons et nous les avons équipées pour le stockage et la réfrigération. Elles sont de part et d'autre du centre, pour desservir des quartiers différents. Nous avons engagé 4 jeunes de la commune pour s'occuper des courses et gérer les commandes. Ils reçoivent des mails, des SMS ou des ultraTWTTS. Ils réactualisent notre blog et notre page *CreuseBOOK* chaque semaine sur laquelle nos clients nous laissent des remarques par rapport aux produits proposés. Des idées-cuisine y sont même affichées, on les retrouve aussi sur le grand écran tactile de la vitrine, cela donne par moment des idées à nos clients pressés en manque d'inspiration ! La livraison à domicile est devenue une telle évidence que chaque magasin l'a mise en place, surtout depuis que la plupart des habitants obtiennent des réductions d'impôts ou aides intéressantes pour cela.

”

Projet de développement commercial à partir d'un scénario d'aménagement urbain : Programme *Habiter autrement les centres-bourgs* - C2C- Courpière (Atelier La Motrice)



Puy Guillaume (63) - restriction sur les zones commerciales et protection des commerces de centres-bourgs : Michel Charasse raconte qu'il a été élu en 1977, à une époque où l'on pouvait construire n'importe où : «A Puy-Guillaume, j'ai fait un POS [plan d'occupation des sols,] dans lequel il existe, conformément à la loi, ce qu'on appelle une "réserve commerciale". [...] Ces terrains appartiennent à la commune. Je ne vends pas à la grande distribution.»

Angle de rue :
Promouvoir des positions commerciales



A droite : Requalifier des espaces publics de marché - les halles de La Souterraine (Atelier Anne Jugé - 1^{er} prix du Prix National de la Construction Bois 2015)

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le territoire du Pays Ouest Creuse est rythmé par le relief, de combes aux vallonnements plus prononcés, et par l'omniprésence de l'eau. Cependant, les constructions nouvelles ou les aménagements urbains réalisés s'affranchissent parfois du respect de ces éléments naturels et impactent des vues majeures du paysage.

Objectif : mener des projets d'urbanisme hydrologique, en combinant des projets d'aménagements paysagers et des projets techniques de gestion de l'eau / œuvrer pour des aménagements cohérents au regard de la topographie, qu'ils soient liés à l'habitat, à l'assainissement, à l'activité agricole ou aux infrastructures.

TERRITOIRES CONCERNES

Les communes avec un patrimoine paysager et géographique évident/affirmé (combes, vallées, zone montagneuse,...), ou avec des motifs paysagers discrets ou délicats (plateaux, vallons, alvéoles), notamment les vallons-corridors en limite de bourg (Arrènes, Fursac, Saint-Agnant-De-Versillat, Saint-Germain-Beaupré, Marsac,...) et les vallons-scènes.

ACTIONS A ENGAGER

- **Rechercher l'implantation adéquate sur la parcelle en veillant à une localisation juste des nouvelles constructions dans l'espace communal sans impacter sur les continuités de l'hydrographie, de la topographie ou visuelles** (proscrire les implantations en ligne de crête, les champs de vision vers un front villageois pittoresque ou vers une ferme patrimoniale à partir d'un itinéraire de promenade ou de randonnée, déjà fréquenté ou susceptible de l'être, etc.). Intégrer les implantations adéquates et leurs caractéristiques architecturales dans les PLU et PLUi et identifier les secteurs où les constructions sont interdites en raison d'une richesse patrimoniale ou paysagère. Mettre en valeur les villages qui ont su composer leur situation par un retrait (hors d'eau) et une utilisation savante (moulins), par exemple pour constituer un guide sur l'implantation raisonnée, telle que la pratiquaient les anciens.
- Dissocier les questions de qualité de l'eau (pollution) et de quantité (inondation) pour les combiner au service des projets de paysage, d'urbanisme et d'architecture. **Mener des études d'urbanisme hydrologique sur les opérations d'habitat (ouvrages de gestion des débits de crue et de phytoremédiation) et sur les opérations hors habitat (station d'épuration, terrassements d'infrastructure) prenant en compte les continuités du domaine de l'eau.** Inscrire les limites de PPRI sur tous les documents cartographiques de diagnostic ou règlementaires. Evaluer et inventorier les espaces publics pouvant assumer une réversibilité hydraulique : soit une capacité à temporiser l'eau de pluie plutôt qu'à l'évacuer rapidement comme autrefois.
- **Respecter et suivre les dynamiques de paysage lors des travaux liées aux infrastructures** et ainsi préserver le caractère sinueux des routes du territoire, propices à une découverte mesurée du paysage. Eviter les terrassements excessifs. Proscrire les implantations de bâti perturbant la lecture de combes, de vallées ou de vallons-corridors, en particulier depuis les itinéraires routiers.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communauté de communes,...

Moyens humains : équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire

Partenaires techniques : Police de l'eau, SPANC, Département, DREAL, SIASEBRE, Evolis 23, CAUE 23, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

FEADER, Natura 2000, Programme Loire 2014-2020,...

INDICATEURS DE SUIVI

Diversité des réponses apportées à partir du même réseau hydraulique / nombre de dossiers lois sur l'eau / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Etude des PPRI et des études LOI sur l'EAU (hydraulique) du territoire

SDAGE, Bassin versant GARTEMPE

Urbanisme hydrologique : Réflexion sur le Val de Durance, par Paola Viganò, urbaniste

Projet du « transformateur » (Saint Nicolas de Redon) : ancienne zone d'activité commerciale inondée et affectée à la déverse des eaux de la Vilaine, aujourd'hui réhabilité en parc agricole urbain.

COMPLEMENTARITE

Charte 0 pesticide dans nos villes et villages engagée sur plusieurs communes du POC.

Contrat de rivière du SIASEBRE.

Actions pédagogiques menées avec les collèges et écoles primaires pour comprendre le cycle de l'eau et ses répercussions.

PROJET(S) PILOTE(S)

Projets d'assainissement collectif sur des communes (par exemple à La Celle Dunoise)

Aménagement d'une route dans le village de Traslafont, à Azat-Châtenet

POUR ALLER PLUS LOIN

H4 - Elaborer des documents de planification selon une approche paysagère

D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation

D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère

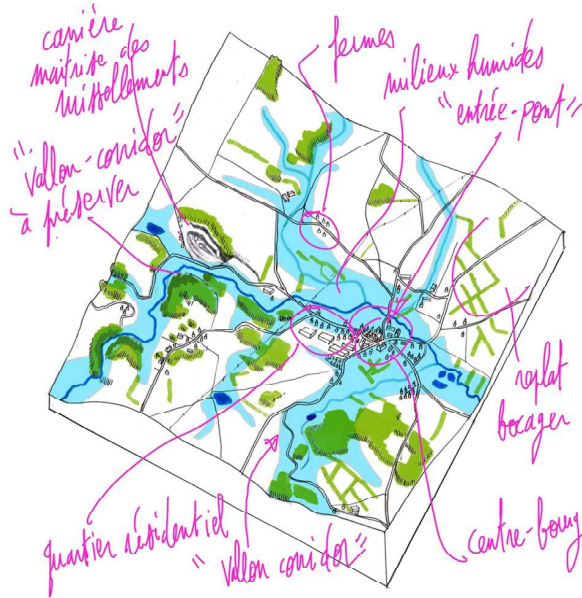
D7 - Valoriser l'eau sur le territoire

V3 - Valoriser les exploitations agricoles et leurs abords

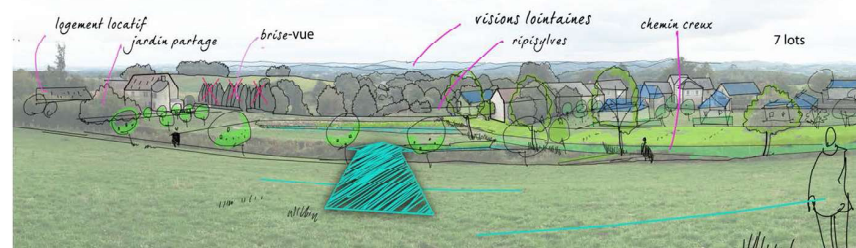
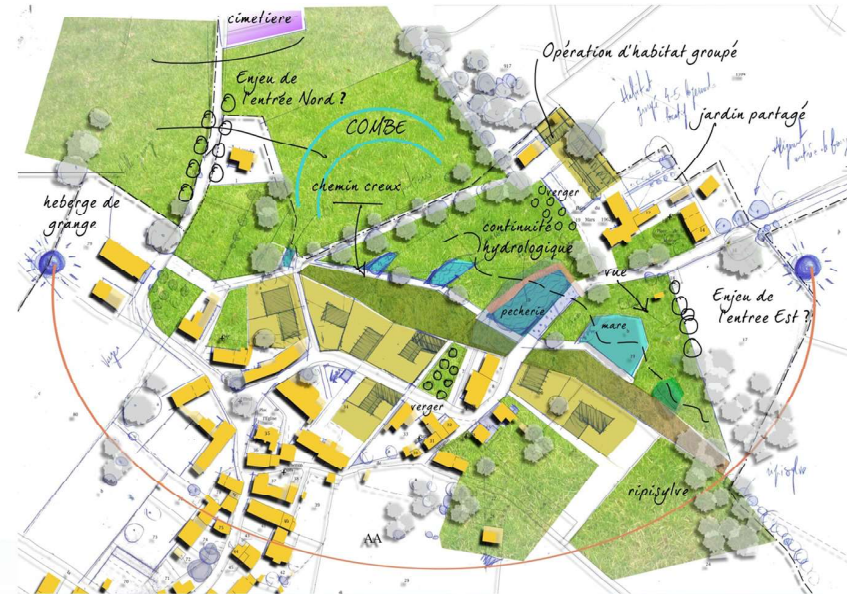
ILLUSTRATIONS



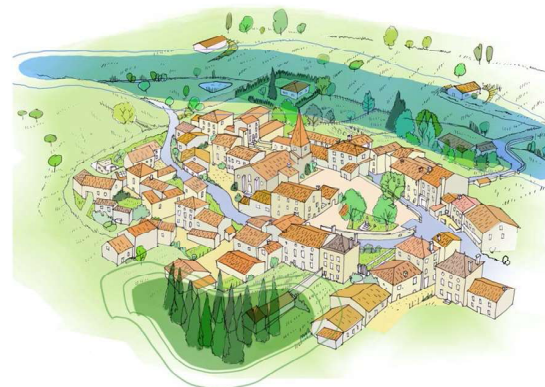
Dispositifs d'intégration hydrologique en milieu habité dense : eau gravitaire et ludique participant à la valeur des espaces



Projets de prise en compte de l'hydrologie sur un territoire communal : assainissement (qualité) + tamponnement (quantité) (Atelier La Motrice)



Projet d'éco-lotissement en extension de bourg s'implantant en respect des continuités hydrologiques, Lizières (Atelier LA Motrice)



A gauche : domaine de l'eau à réhabiliter à proximité d'un bourg, (Atelier La Motrice)

A droite : représentation d'un bassin versant - logique gravitaire et interdépendante : zone écologique tampon amont, déversoirs paysagers, espaces de retentions en centre-bourg, continuités hydrologiques généreuses.



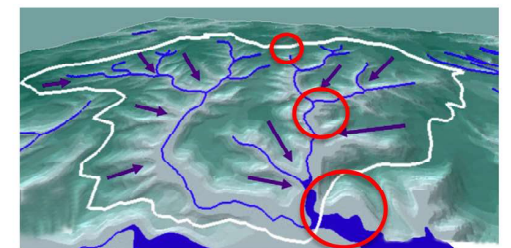
Nathan F.
42 ans
Elu communal

“

L'eau ne ment pas, elle a ceci de grave et d'intense qu'elle coule quoiqu'il arrive. Cela signifie à l'échelle d'un bourg que l'on a pu résoudre des problèmes en connaissant ses principes, et ainsi résoudre, de manière lisible et raisonnée, les problèmes d'écoulements liés à la voirie et aux espaces publics. Par exemple, valoriser le petit patrimoine lié à l'eau : lavoirs, fontaines, abreuvoirs,... est une chose, mais ce n'est pas suffisant si l'on n'œuvre pas aussi sur les fils d'eau, les caniveaux, les exutoires, les déversoirs, les espaces tampons,... Depuis 10 ans, nous avons compris que, dans notre village en pente, tous les espaces étaient concernés et que les plus hauts devaient faire preuve d'une responsabilité d'aménagement : ainsi le quartier de l'église est aujourd'hui traité avec un maximum de dispositifs du type pavés gazonnés, calades de joints perméables ou massifs de pierres drainants.

C'est aussi pour la commune l'occasion de valoriser la campagne de requalification du réseau d'assainissement, sans le cacher, pour mieux le suivre et le faire durer. Aujourd'hui, le sentier de promenade passe par la station d'épuration, nous y avons fait un parc pédagogique pour sensibiliser tous les publics ! Nous avons demandé à une équipe intégrant un plasticien de scénographe cette hiérarchie des eaux pluviales...

”



ENJEUX ET OBJECTIFS

Les causes de disparition des vergers en Pays Ouest Creuse sont diverses : disparition et simplification des haies dans lesquelles étaient greffés les fruitiers, urbanisation des terrains en pourtour de villages, vieillissement et disparition des vergers, etc. Cela s'accompagne également d'une perte des savoir-faire qui y sont liés (greffes, variétés, techniques de transformation,...).

Objectif : maintenir et valoriser ce patrimoine naturel et paysager, en s'appuyant sur des outils pédagogiques, et réaffirmer les vergers comme motif d'entrées de bourg.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes possédant des vergers en déshérence ou avec un potentiel patrimonial évident, notamment en entrées de bourgs et les communes voulant reconverter des parcelles communales en vergers.

ACTIONS A ENGAGER

- **Recenser les vergers** présents sur les communes du territoire en les classant selon leur état et la pertinence d'un aménagement ou d'une requalification.
- Une Opération Programmée d'Amélioration des Vergers a pour but de **restaurer un élément typique des paysages, de préserver la biodiversité, de sauvegarder les variétés fruitières locales** et donc l'identité du territoire et de **transmettre les usages et les savoirs ruraux**. Plusieurs communes du Pays sont concernées par ce manque de valorisation des vergers d'entrées de bourgs, une action collective à l'échelle intercommunale permettrait ainsi d'engager **une dynamique de renouvellement des arbres fruitiers**.
- La mise en réseau et l'échange sont essentiels : au même titre que les jardins partagés, les vergers communaux et conservatoires font partie des initiatives soutenues et facteur de lien social à l'échelle d'une commune ou intercommunalité. Ils permettent **de mobiliser la population, de faire du lien avec les écoles et les aînés, de créer un événement spécifique ou des journées thématiques, d'animer les espaces publics communaux, etc.** Divers outils peuvent être mis en place afin de pérenniser sa vocation collective et pédagogique : distribution d'arbres fruitiers préalablement commandés à la population, organisation de réunions, permanences pour conseiller individuellement, mise en relation des différents partenaires (média, pépiniéristes, etc.), stages de formation sur la taille, la greffe ou les soins,...
- La valorisation des vergers est aussi l'occasion de **requalifier les entrées de bourgs et d'agir sur les transitions bourg/campagne**, les plantations participant à la qualité d'une silhouette de bourg, en investissant les pourtours des villages. Dans la même logique, les fruitiers peuvent également s'insérer dans des haies basses dans les aménagements publics.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communauté de communes, association, etc.

Moyens humains : accompagnement par des associations spécialisées

Partenaires techniques : CAUE 23, CPIE des Pays Creusois, association Les croqueurs de pommes, CRPF, CFPPA d'Ahun, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif de plantation d'un verger : entre 35 et 50€ par arbre planté.

Leader (GAL SOCLE - fiche 2 du programme « 2014-2020 »)

INDICATEURS DE SUIVI

Production vivrière / Nombre d'animations organisées avec la population et les scolaires / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Opération Programmée d'Amélioration des Vergers menée par la Communauté de communes d'entre Aire et Meuse (55)

Vergers conservatoires à vocation pédagogique et éducative à Mur-ès-Allier (page Facebook dédiée) et d'une manière générale les actions menées par Nathalie Batisse

"Les fruits du voisin" de l'atelier Sensomoto : partage des récoltes et savoir-faire du jardin sur une plateforme collaborative, dans les jardins privés et les espaces publics, depuis 2013

COMPLEMENTARITE

Les Jardins Partagés de l'éco-quartier du Puy-Charraud, La Souterraine

« LES CROQUEURS de pommes », association militant pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition (pomologie et arboriculture)

PROJET(S) PILOTE(S)

Vergers conservatoires et observatoires communaux de Saint-Sulpice le Dunois

Methodologie proposée :

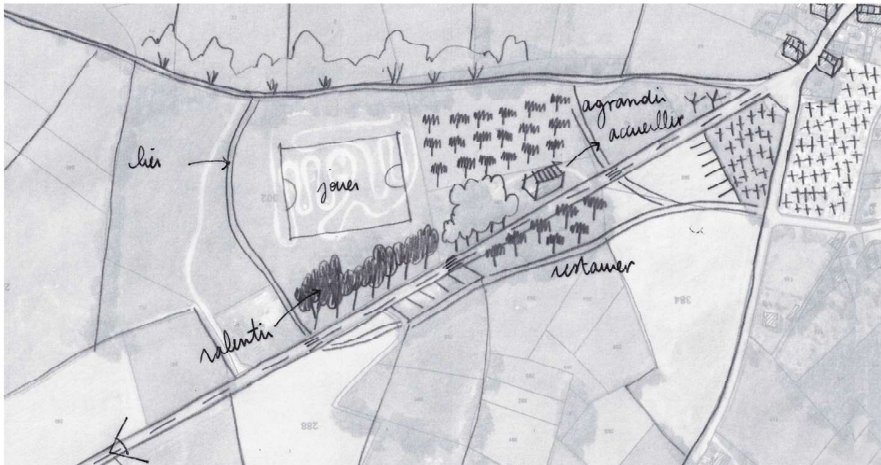
1. Inventorier les qualités du site
2. Constituer un groupe de travail
3. Réaliser un plan d'aménagement en envisageant le mode d'entretien, la gestion et l'animation
4. Mixer les usages sur le site pour en diversifier la fréquentation et en assurer la pérennité (jeux et vergers,...)

POUR ALLER PLUS LOIN

D2 - Protéger, valoriser et renouveler l'arbre
H5 - Requalifier les espaces publics dans le cadre d'une étude globale et participative

ILLUSTRATIONS

Projet de verger conservatoire communal à Saint-Sulpice-Le-Dunois : esquisses réalisées dans le cadre d'un atelier en phase 3 du Plan de Paysage (atelier C2T)



Projet de plantations et de préservation citoyenne des Poirières de la Vallée de l'Ance (Nathalie Batisse-Nicolas Taillandier-Alexis Penet-PNRLF), 2009



S'inspirer de l'existant : verger d'entrée de village à Arrènes



Plantation d'un verger conservatoire par le Conseil Départemental des Jeunes à la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes (23)



Plantation d'un verger communal avec des écoliers et Nathalie Batisse (MEZEL- crédit photo La Montagne), 2015

TEMOIGNAGE FICTION

le POC en 2040

Benoit P.
34 ans
Maire



“

Récemment élu maire de la commune, je suis arrivé dans une période assez "difficile": plus de comités des fêtes, fermeture des bistros et de l'école suite à un regroupement à plusieurs communes, et écart social entre anciens et jeunes, et sans compter les néo-ruraux.

La commune est modeste mais possède toutefois de "beaux" terrains communaux, acquis lors des précédents mandats. Avec les autres conseillers, nous envisageons de les investir pour des actions qui rassembleraient les habitants du bourg. Ceux-ci étant déjà pourvus de jardins, j'ai pensé aux vergers d'autant plus que deux terrains communaux à proximité du bourg comptaient des arbres fruitiers.

Je me suis entouré de deux habitants retraités, dont l'un sait particulièrement bien greffer, pour restaurer le verger. Et ensuite, tout est allé assez vite, grâce à quelques journées de plantations, d'apprentissage de la taille et de moments plus conviviaux de cueillette. Nous avons fait l'acquisition d'un pressoir. Nous avons ensuite intégré l'école voisine (dans le cadre des ateliers périscolaires, mais aussi des fêtes d'écoles où ils vendent jus de pomme et châtaignes grillées pour financer les voyages scolaires).

Après un an de soutien technique, la gestion participative du terrain était assurée. Etant donné le succès de cette entreprise, nous nous sommes lancés dans l'acquisition d'un deuxième terrain l'année suivante, toujours en entrée de village. Maintenant, avec deux communes voisines, nous avons développé trois variétés de pommes différentes, cela nous permet d'organiser un événement annuel commun : la « journée des vergers ».

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'arbre est une figure identitaire du Pays Ouest Creuse, une composante de la trame verte et bleue, producteur d'ombrage et œuvrant à la prévention des sécheresses. On assiste cependant à un vieillissement du patrimoine arboré sur le territoire.

Isolé au sein de l'espace agricole, menacé sur les espaces publics ou sur le bord des routes, il nécessite d'être protégé et renouvelé afin de pérenniser les paysages de l'Ouest Creuse et la qualité du cadre de vie à laquelle il participe grandement.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du POC (hors zones forestières couvertes par une charte de gestion), avec une attention particulière aux territoires touchés par le remembrement des années 1970 puis 1980.

Possibilité d'engager des opérations particulières sur des espaces communaux à « sacraliser » : environs de Chamborand, d'Arrènes, de Mourioux,...

ACTIONS A ENGAGER

- **Participer à l'inventaire des arbres remarquables** (en complément du travail engagé par la DREAL, le CPIE des Pays Creusois et le CAUE 23), du point de vue des spécialistes mais aussi à travers le regard des habitants, en tant que patrimoine naturel et culturel. S'appuyer sur des opérations d'aménagement ou des randonnées nature pour identifier les arbres à préserver, **dans une logique d'inventaire collectif** (rôle des animateurs nature des OT, habitants motivés, volontariat impulsé par le CPIE, etc.) et avec une attention particulière au repérage des chemins creux.
- **Renouveler le patrimoine arboré vieillissant** à l'occasion d'opérations d'aménagement de bourg, de constructions neuves, de restauration de tracés routiers.
- **Localiser et protéger les arbres d'intérêt ou les alignements** (en tant qu'Espace Boisé Classé dans les PLU ; dans un périmètre de protection d'un bâtiment inscrit ou classé, un arbre ne peut être abattu sans l'avis de l'ABF ; en l'absence de PLU, le Conseil Départemental peut, dans le cadre d'une politique Espaces Naturels Sensibles, par arrêté et après délibération des communes concernées, déterminer des boisements auxquels est applicable le régime EBC). Une commune peut également acheter une parcelle dans laquelle se situe un arbre remarquable afin d'en assurer la protection.
- **Mener des actions de communication et de sensibilisation** : communiquer sur le patrimoine arboré auprès des habitants à l'occasion d'aménagements, de tailles, d'inventaires en s'entourant des partenaires techniques locaux ; Etiqueter, reconnaître, exposer, montrer les arbres, notamment ceux situés sur les sentiers de randonnée.
- **Valoriser et maintenir l'arbre à l'échelle du Pays Ouest Creuse**, par exemple à travers la rédaction d'une charte, soit parce qu'il est porteur de l'histoire rurale locale, soit parce qu'il est remarquable, soit parce qu'il est nécessaire à la qualité d'une perspective : une charte de bonnes pratiques, qui permettra de partager connaissances et ambition, et d'associer le grand public et les professionnels.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communauté de communes, associations de défense, porteurs de projet privé, etc.

Moyens humains : paysagistes dans une équipe pluridisciplinaire pour les projets d'aménagement + internes / partenaires dans l'animation

Partenaires techniques : animateurs nature OT, DREAL Limousin, CPIE des Pays Creusois, CAUE 23, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

Leader (GAL SOCLE - fiche 2 du programme « 2014-2020 »)
Possibilité d'offre de plants lors d'appels à projet nationaux

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'arbres protégés / nombre d'arbres plantés / nombre d'actions de communication / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Charte de l'arbre et de l'eau, réseau Villes et Villages Branchés (Ayen)

Exposition sur les arbres réalisée par le CAUE de la Corrèze (*Arbres et Paysage, Arbres des champs, Arbres fruitiers, Arbres des routes, Arbres publics, Arbres domestiques, Arbres remarquables, Arbres d'ornement, Droits de l'arbre*)

COMPLEMENTARITE

Dépliants du CAUE 23 : *L'arbre, la route, le paysage, Que planter dans la Creuse ?, De la taille des arbres.*

Actions engagées par le CPIE des Pays Creusois et travail d'inventaire des arbres remarquables en cours avec la DREAL et le CAUE 23.

Opération « *Un arbre pour le climat* » - COP21 et appels à projet réguliers sur la plantation d'arbres, notamment en lien avec les écoles.

PROJET(S) PILOTE(S)

Mise en place d'une journée thématique avec le CPIE des Pays Creusois sur les arbres remarquables dans une logique de sensibilisation des élus et des employés communaux

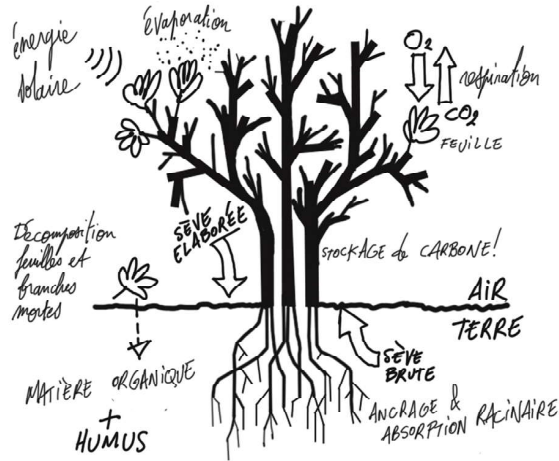
Organisation d'exposition sur les arbres, notamment au sein de l'espace agricole

POUR ALLER PLUS LOIN

D1 - Mener une Opération d'Amélioration Programmée des Vergers
V4 - Œuvrer pour le maintien du maillage bocager et valoriser l'arbre sur les exploitations agricoles
V5 - Mettre en place une charte de gestion forestière
S1 - Création d'un fonds documentaire numérique mutualisé

ILLUSTRATIONS

L'ARBRE = un être fragile et mortel



« La sauvegarde des arbres plantés au bord des routes (...) est essentielle pour la beauté de notre pays, pour la protection de la nature, pour la sauvegarde d'un milieu humain. »
Georges Pompidou, juillet 1970



Conservation de chênes du bocage dans un projet urbain (ZAC de Beauregard-Rennes)



Exemples d'arbres dans la campagne ou dans les bourgs du Pays Ouest Creuse

TEMOIGNAGE FICTION

le POC en 2040

Mathieu C.
65 ans
Elu Communal



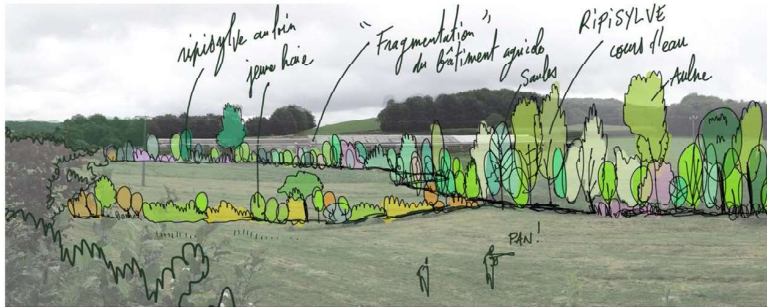
“

Je suis élu communal, représentant à la communauté de communes et surtout directeur d'un service d'espaces verts à la retraite et je dis souvent : "Tous les arbres ne sont pas dans la forêt !". Il s'agit de l'opération que nous avons lancée à l'époque, suite au travail de diagnostic mené par le POC. Ces arbres en petits bosquets, isolés dans les champs ou en cœur de village ont dorénavant une protection et un entretien à la hauteur du patrimoine qu'ils représentent.

A l'époque, ces arbres ou motifs arborés étaient détruits, ou négligés par oubli. Ensuite, bien que leur existence soit respectée, la méconnaissance de leurs conditions d'espaces les rendait encore vulnérables avec les opérations d'aménagements de bourg ou de lotissement pavillonnaire, dont les travaux fragilisaient sérieusement les systèmes racinaires. Aujourd'hui, nous montrons que la modernisation de notre territoire rime avec respect et gestion du patrimoine arboré. Grâce à l'actualisation de la charte de l'arbre, nous pouvons former les services pour mener de meilleures conditions de développement racinaire : favoriser l'installation des racines, maîtriser l'eau dans les sols selon les espèces, savoir amender les sols, etc. Enfin, il y a les alignements des routes de campagnes et nous avons compris qu'utiliser des essences locales permettait à la fois de résister aux conditions de circulations et de tailles rurales, et, en même temps, de valoriser l'identité du pays.

Pareillement, comme cela doit passer par l'éducation des plus jeunes, les arbres réapparaissent dans les cours d'école ou à proximité, alors qu'ils avaient presque disparu du fait d'un marronnier coupable de tous les maux...

”



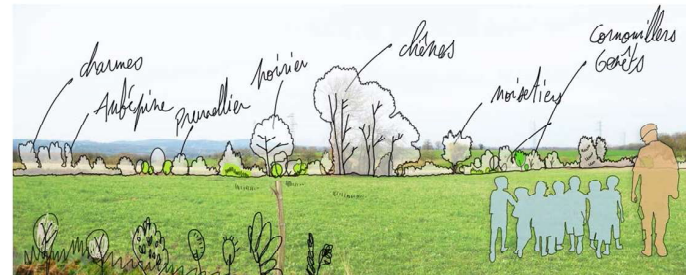
Esquisse de projet de valorisation et de gestion d'une ripisylve à La Garnèche, Azat-Châtenet (Atelier La Motrice)



Esquisse de projet d'alignement d'arbres en entrée de Bourg à Saint-Maurice-la-Souterraine (Atelier La Motrice)



Esquisse de plantation d'alignements d'arbres dans des endroits stratégiques, ici valorisation de chemins historiques, Vicus Antique de Bridiers (Atelier La Motrice)



Esquisse de replantation de haies, et visites pédagogiques pour la réhabilitation du bocage à Chéniers (Atelier La Motrice)

ENJEUX ET OBJECTIFS

La qualité d'un paysage transparait également à travers le soin apporté aux détails dans les opérations d'aménagement, en particulier dans la richesse et l'implantation des éléments végétaux et la mise en œuvre d'un milieu favorable au maintien de la biodiversité par une gestion différenciée des espaces.

Objectif : encourager une meilleure insertion paysagère des projets d'aménagements, notamment ceux existants. Considérer le territoire du Pays Ouest Creuse, reconnu pour sa nature et ses paysages, comme une réserve naturelle à maintenir et promouvoir.

ACTIONS A ENGAGER

- Engager des **opérations de préservation des lieux de biodiversité propres aux entités paysagères du territoire** (landes, bocages, prairies sèches, milieux humides, ripisylves,...) et/ou des **conservatoires de plantations et de biodiversité**, à associer avec des actions de sensibilisation, par exemple des chantiers participatifs à destination des jeunes.
- Inciter les communes et les intercommunalités à signer la Charte « 0 pesticide dans nos villes et villages », développer la formation** des agents d'entretien pour de nouveaux modes de gestion et d'entretien des espaces et **mettre en place des temps d'échanges** avec les partenaires de référence mais aussi les habitants sur les essences locales à privilégier, la taille, les espèces invasives, le fleurissement des bourgs, etc.
- Jardiner les espaces publics en milieu urbanisé et aménager des espaces accueillants : entrées de bourgs, centres-bourgs, villages et lisières, en réinterprétant par exemple l'idée de prairies fleuries. **Accorder un soin particulier au frontage** (espaces de transition public/privé) et inciter les habitants à valoriser leurs jardins pour une valorisation globale des espaces.
- Conjuguer activités et biodiversité : requalifier les Zones Artisanales existantes à l'aide du végétal** et réfléchir en amont à l'insertion paysagère des Zones Artisanales en projet - possibilité de mener une démarche de "qualité et de management environnementale" avec la participation des entreprises pour la rédaction de la charte avec des opérations collectives, qui permet également de mutualiser les coûts relatifs à la gestion de l'environnement (plantations, énergie, eau, transports, déplacements,...).
- Réinterpréter le bocage dans les projets d'extensions urbaines avec l'**idée de « bocage pavillonnaire »**, en utilisant un vocabulaire et un mode de gestion adapté.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communauté de communes, associations de défense, porteurs de projet privés, etc.

Moyens humains : paysagistes dans une équipe pluridisciplinaire lors de projets d'aménagement + internes (employés municipaux)

Partenaires techniques : CAUE 23, CPIE des Pays Creusois, CEN, Limousin Nature Environnement, FREDON, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

Leader (GAL SOCLE - fiche 2 du programme « 2014-2020 »)

INDICATEURS DE SUIVI

Présence de biodiversité / nombre d'évènements mis en place / nombre de formations suivies / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Lieux spécifiques : sites remarquables, sites naturels emblématiques, sites Natura 2000, ZNIEFF, abords de sites paysagers (Bridiers, le vallon des jardins de la Sédelle, etc.), espaces publics de bourgs et de villages, espaces verts et naturels communaux, jardins, bords de routes, nature quotidienne.

PROJET(S) PILOTE(S)

Aménagement d'un milieu naturel en centre-ville à La Souterraine

Requalification paysagère d'une Zone d'Activités (Dun-Le-Palestel) ou accompagnement d'un projet de développement de ZA (La Souterraine, Marsac, Fursac)

POUR ALLER PLUS LOIN

H2 - Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente dans le tissu urbain
 H5 - Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative
 D2 - Protéger, valoriser et renouveler l'arbre
 V4 - Œuvrer pour le maintien du maillage bocager et valoriser l'arbre sur les exploitations agricoles

RETOURS D'EXPERIENCE

Actions engagées par le CPIE des Pays Creusois

Parc Paysager d'activités de Landacres (62) : *103 hectares réservés prioritairement aux activités économiques industrielles et agro-alimentaires soucieuses de leur environnement*

COMPLEMENTARITE

Label Villes et Villages Fleuris - Dépliants *Que planter dans la Creuse ?* et *Planter durablement dans ma commune*, par le CAUE 23

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (enjeux Trame Verte et Bleue et biodiversité)

Plan de Gestion des Combes de la Cazine par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin

Formations CNFPT pour les agents communaux sur l'entretien des espaces verts

Charte 0 pesticide dans nos villes et villages engagée sur plusieurs communes du POC

ILLUSTRATIONS



Esquisse de frange jardinée sur un quartier en extension urbaine à Saint-Maurice-La-Souterraine (Atelier La Motrice)



Jardiner une zone d'activités : récréation du bocage, écopâturage et préservation des arbres existants, esquisse réalisée dans le cadre d'un atelier en phase 3 du Plan de Paysage (Atelier C2T)



Esquisses de projet dans le cadre d'un atelier en phase 3 du Plan de Paysage sur l'aménagement de milieux naturels en centre-ville à La Souterraine : création d'un parc de la Sédelle - jardin pédagogique et écologique OU jardin partagé et maraichage biologique (Atelier La Motrice et C2T)

Opération de jardinage participatif



Jardinage participatif avec Nathalie Batisse : échanges entre habitants du bourg et habitants de l'éco-hameau (architecte Boris Bouchet, PNF Livradois Forez - 63)



TEMOIGNAGE FICTION

le POC en 2040



David R.
73 ans
Ancien maire

“

J'ai été maire de ma commune pendant deux mandats. Nous étions une équipe d'« anciens » si je puis dire et l'année où je suis devenu maire, un jeune conseiller de la commune est arrivé avec des idées un peu farfelues à nos yeux d'alors !

Mais comme il nous montrait que cela se faisait dans d'autres communes et qu'il nous encourageait à voir des exemples dans nos déplacements, on s'est dit que cela valait le coup de le prendre au sérieux...

Au projet de fleurissement du bourg engagé par la commune, il proposait la constitution d'un groupe d'habitants en charge de la plantation et de la gestion ! Il avait quelques connaissances en la matière et a su s'entourer comme il fallait, avec les ressources locales ! L'idée était de mener des bourses d'échanges et d'encourager les habitants « jardiniers » à partager et à diviser leurs plantations devenues généreuses. Et il nous montrait des exemples de villages en Sud Aveyron où il est de tradition d'échanger ses plantes.

Ce groupe a parfaitement fonctionné, si bien que l'école s'est jointe à ces initiatives. Ensuite, c'est le CPIE et le CEN qui se sont intéressés à notre groupe car nous entamions sans s'en apercevoir une sorte de naturalisation/multiplication des plantes de la commune que nous réinvestissions dans les espaces verts. Ces organismes se sont fait relais puisqu'ils nous ont proposé d'organiser quelques sorties et de faire partie ainsi d'une programmation plus large. Un réseau de partenaires s'est constitué assez rapidement et ceci en opérant des roulements. Aujourd'hui à partir de ce thème, de nombreux chantiers sont en cours :

- un terrain communal a été cédé pour constituer une pépinière communale qui servira aux particuliers et à la collectivité, il a été choisi avec le CAUE pour animer des séances sur les transmissions de savoir-faire (haies, arbres, etc.) ;
- une ancienne cabine téléphonique sur la place s'est transformée en banque et échanges de graines ;
- un café associatif est ouvert sur la place : là, les séances d'arrosage et de gestion hebdomadaire des massifs se clôturent par une soirée vin chaud/débat autour de ces thématiques ;

Les massifs alimentaires ont gagné les espaces publics et chacun entretient devant chez soi avec l'aide de l'employé communal. Tout le monde s'y met car le jardinage rassemble et nous permet d'aborder aujourd'hui d'autres thèmes, tels que les circuits courts et produits locaux.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les possibilités de déambulation sur le Pays Ouest Creuse sont nombreuses, favorisant la promenade et la découverte des paysages sur des itinéraires routiers sinueux, des sentiers de randonnées vallonnés ou au cœur de chemins creux plus intimes. Cependant, des aménagements de repos ou de contemplation manquent, la continuité du maillage de sentiers n'est pas assurée sur la totalité du territoire et la qualité de certains espaces est amoindrie par des points noirs paysagers.

Objectif : requalifier et reconquérir l'espace afin de conforter et d'enrichir l'accessibilité aux paysages, pour le cadre de vie quotidien des habitants et une découverte écotouristique.

ACTIONS A ENGAGER

- **Inventorier et diagnostiquer**, en mettant en place une méthodologie de travail (points forts, état, usages et pratiques, entretien, besoins,...), les itinéraires routiers (richesses, aire paysagère à envisager, signalétique), le véloroute, les lignes ferroviaires, les chemins majeurs (points de vue remarquables, points noirs, restaurations complémentaires - *murets de pierres sèches et petit patrimoine bâti* - etc.).
- **Déterminer et renforcer les circuits à haute valeur paysagère, envisager les aménagements nécessaires** (gestion des flux et sécurisation, aire paysagère ou belvédère,...) et **requalifier les itinéraires existants si besoin** (exemple de la route de la Gartempe qui prête à confusion avec une signalétique inappropriée).
- Associer la population aux diagnostics afin de mieux identifier les dysfonctionnements et **communiquer sur l'accessibilité des sentiers**. Possibilité de **mettre en œuvre des actions concrètes** de nettoyage de sites avec les habitants ou par le biais d'une association type Arban. A noter qu'une réappropriation de certains sentiers garantirait sans doute un entretien minimum, notamment ceux en lien avec des événementiels existants.
- Mener un travail similaire sur les sentiers du quotidien, selon les opportunités et les volontés communales. **Reconquérir les chemins essentiels à la déambulation autour des bourgs et villages**, en engageant un dialogue constructif avec les agriculteurs par exemple.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communautés de communes, associations de randonneurs ou de défense du patrimoine, etc.

Moyens humains : internes (Mission Architecture et Paysages POC), OT / recours à une maîtrise d'œuvre pour les opérations d'aménagement

Partenaires techniques : OT, Conseil Départemental, ADRT, associations de randonneurs, de cyclistes, Codever, ONF,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Leader (GAL SOCLE - fiche 2 du programme « 2014-2020 »)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sentiers rouverts ou revalorisés / nombre d'aménagements réalisés (aire paysagère ou belvédère) / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Les axes majeurs traversant le territoire (D912, D10, voies ferrées,...), les itinéraires de randonnée de grande importance (GR654, chemin de Saint-Jacques, GR4, voie de Rocamadour,...), le véloroute, etc.

Travail à mener également sur les sentiers du quotidien, selon les opportunités et les volontés communales.

RETOURS D'EXPERIENCE

Défrichage du chemin creux du pêcher et diagnostic, « maîtrise d'usage » à Bussière-Nouvelle (Baret et Miramand)

COMPLEMENTARITE

Chemins en fête du Pays Sostranien - Les printanières à Saint-Léger-Bridereix.

Exemple de la 23^{ème} édition de la Journée des Chemins : débroussaillage de 800m de chemin à Noth, par Moto Verte marchoise, Vélo Club de La Souterraine et Vélo 23

Activités des associations de randonneurs (à Saint-Priest La Feuille, MJC Rando, etc.)

Protection des chemins ruraux dans la loi Biodiversité 2016

PROJET(S) PILOTE(S)

Engager un diagnostic du Véloroute ou de la D10 avec les OT / Reconquête de chemins menant à la Creuse (par exemple depuis Granchez à Crozant)

Revalorisation du sentier des Combes de la Cazine ou du Cap et de la Loutre à Châtelus-Le-Marcheix (avec valorisation de l'écosystème)

Projet de valorisation de l'ancienne voie ferrée Saint-Sébastien / Guéret

POUR ALLER PLUS LOIN

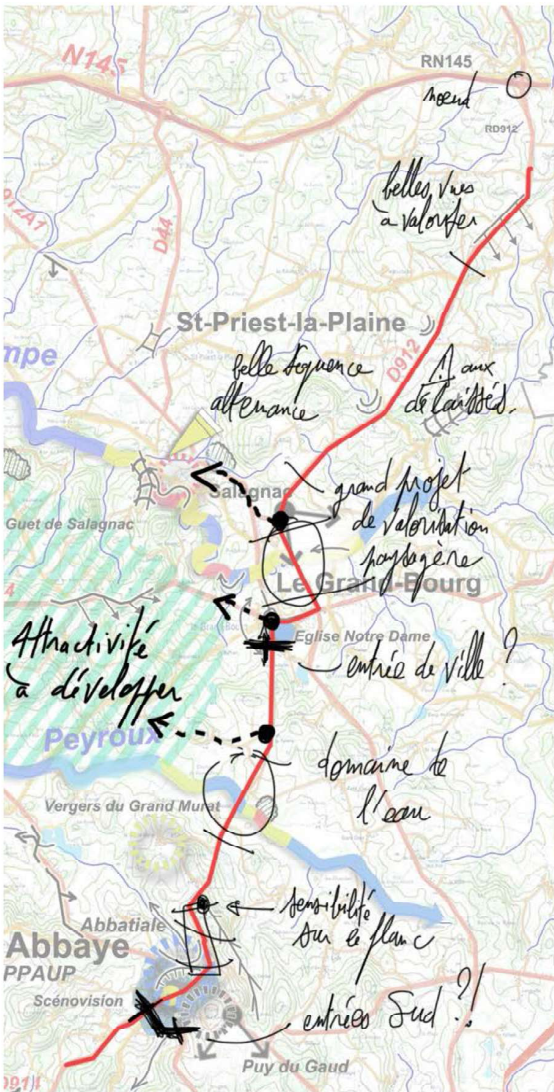
D5 - Accentuer la connaissance et la valorisation des paysages emblématiques, des sites naturels classés, inscrits ou protégés et des sites historiques

D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère

V2 - Agir pour le maintien des terres agricoles et accompagner la gestion du foncier

S2 - Utiliser l'art et la culture dans la construction et la médiation du paysage

ILLUSTRATIONS



Itinéraire d'une route paysagère du POC à valoriser : la RD 912 (esquisse dans le cadre d'un atelier en phase 3 du Plan de Paysage, La Motrice)

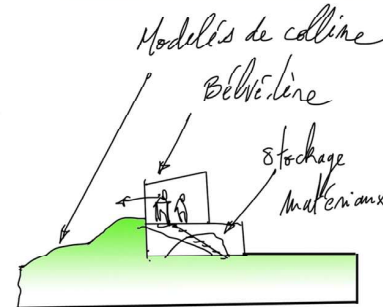
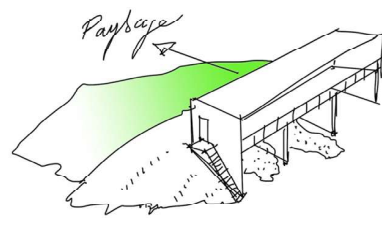
Sentiers thématiques et artistiques : les Sentiers de l'imaginaire, Aveyron



Belvédère en bois sur espaces de plateau à partir de matériaux locaux (Stootman architectes)



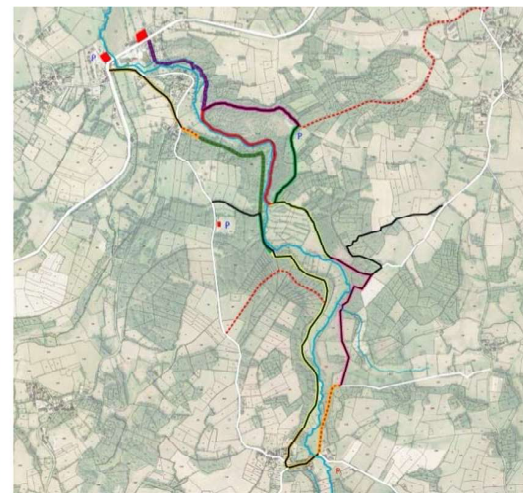
Projet de détournement des délaissés routiers



Belvédères sur itinéraire routier et anciens délaissés techniques (Atelier La Motrice)



Ancien chemin creux historique aménagé en sentier urbain (Rennes-HR)



Projet de sentier d'interprétation des Combes de la Cazine, séquences paysagères identifiées (esquisse réalisée dans le cadre d'un atelier de la phase 3 du Plan de Paysage, C2T)



Adèle B.
41 ans
Plasticienne

“

Je suis plasticienne, installée depuis une 20aine d'années dans ma commune. J'ai acheté une grange que j'ai réhabilitée en lieu d'habitation, atelier ouvert au public, et prochainement galerie pour mieux accueillir des expositions.

Le principal atout de la commune est la multitude et la grande qualité des sentiers qui la parcourent. Je les pratique moi-même et je croise quelques habitants sur ces sentiers. Lorsque je reçois des invités, je les emmène parcourir "la grande boucle" ou « le sentier de la pierre ».

Il y a quelques années, j'ai découvert ce sentier détérioré, il était fascinant, une sorte de chaos linéaire, mais le rendant peu praticable ! Avec des confrères, nous avons fait un travail de photographies dans le cadre d'une résidence en milieu rural. Ce fait a été déclencheur : les élus sont venus me voir et m'ont proposé d'entreprendre un travail de valorisation tout en conservant l'authenticité du départ. Il s'agissait de tisser une balade artistique et contée sur la grande boucle. La première année, nous avons peu de moyens mais avec l'émulation grandissante, certains "anciens" m'ont livré des éléments d'histoires, très intéressants (existences de carrières, flore et faune particulières, etc...). Le maire a fait en sorte de débloquer quelques subventions l'année suivante, ce qui m'a permis d'inviter des collègues artistes et, au fur et à mesure, de créer les conditions d'une résidence. Cette grande boucle est aujourd'hui réputée. Cette année, le comité des loisirs lance un appel à projet artistique sur ce sentier, et je suis heureux de passer le relais ! ”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Pays Ouest Creuse regorge d'espaces naturels et de sites architecturaux ou historiques d'une grande qualité. Faisant partie du paysage quotidien des habitants, la beauté et la qualité de ces espaces est parfois oubliée, peu connue ou sous-estimée.

Objectif : accentuer la place des sites emblématiques ou remarquables / développer les sentiers d'interprétation et les itinéraires thématiques / renouveler l'accessibilité aux paysages / créer des logiques de déambulation valorisant différents aspects du territoire.

TERRITOIRES CONCERNES

Sites emblématiques ou remarquables, classés ou protégés (sites Natura 2000, ZNIEFF,...), les sites historiques parfois méconnus ou emboisés (Salagnac, positions historiques gallo-romaines, sites des mines gauloises, etc.), villages remarquables,...

Les entités spécifiantes du Pays Ouest Creuse.

ACTIONS A ENGAGER

- Œuvrer pour le classement de sites et une reconnaissance affirmée des paysages du territoire** (label « Grand Site » pour la Vallée de la Creuse par exemple), considérer le territoire d'action comme une « réserve naturelle » pour mieux préserver les paysages emblématiques et conforter les espaces naturels.
- Valoriser les sites remarquables du Pays Ouest Creuse **en créant des portes d'entrées** et en requalifiant les espaces connexes : créer du lien notamment avec les centres-bourgs (Crozant, Châtelus-Le-Marcheix, Saint-Léger-Bridereix,...) pour une dynamique globale de découverte et de mise en tourisme.
- Affirmer une identité de territoire et une meilleure connaissance des lieux par **le développement d'itinéraires thématiques sur les entités paysagères spécifiantes du Pays et de sentiers d'interprétation** : respecter au mieux le site dans la mise en place de la signalétique (faire appel aux sens et suggérer plutôt que de multiplier les panneaux - possibilité d'un bâtiment à vocation pédagogique à l'écart du site pour ne pas l'impacter), faire appel à l'art, imaginer plusieurs boucles (temps, distances, public visé) et des connexions avec les points d'intérêt environnants, et choisir un thème central comme pivot de l'interprétation et fil conducteur symbolisé. Associer l'idée de jeu, avec le recours par exemple au géocaching. S'appuyer sur les trames existantes : la topographie, l'eau et le bocage.
- Communiquer sur les sites d'intérêt du territoire et **mettre en place des actions de sensibilisation ou de recherche en associant les habitants et les partenaires techniques** pour une réappropriation et une meilleure connaissance des lieux.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communautés de communes, associations de défense ou de promotion du patrimoine, Offices de Tourisme,...

Moyens humains : maîtrise d'œuvre pour les projets de sentiers d'interprétation / internes (accompagnement et actions de sensibilisation)

Partenaires techniques : CAUE, CPIE des Pays Creusois, CEN du Limousin, OT, Département, ADRT,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Leader (GAL SOCLE - fiches 2 et 3 du programme « 2014-2020 »)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sentiers d'interprétation créés / nombre d'actions de sensibilisation menées / nombre d'aménagements réalisés / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Opérations artistiques pour interpréter les paysages du sentier des Lauzes / les sentiers de l'imaginaire en Carladez

PNR, Centre Art et de Paysage de Vassivière

Sentier du Puy de la Croix, à Royère de Vassivière

COMPLEMENTARITE

2 sentiers d'interprétation de la Vallée des Peintres et le sentier « Paysage et Identité » à La Souterraine reliant le centre-ville à Bridiers.

Projet de valorisation de la tourbière de Friaulouse sur la commune de Saint-Goussaud initié par la Conservation du Patrimoine de la Creuse.

PROJET(S) PILOTE(S)

Vallée de la Gartempe : projet de « Chemin de l'eau », à Fursac

Création d'une « route de l'eau »

Réalisation d'une plaquette d'informations sur des sites emblématiques, par exemple la Vallée de la Creuse, en partenariat avec la DREAL.

POUR ALLER PLUS LOIN

D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation

V7 - Renforcer l'offre et l'accueil touristique en s'appuyant sur la richesse des paysages

S3 - Création d'un pôle de sensibilisation et de recherche sur le paysage

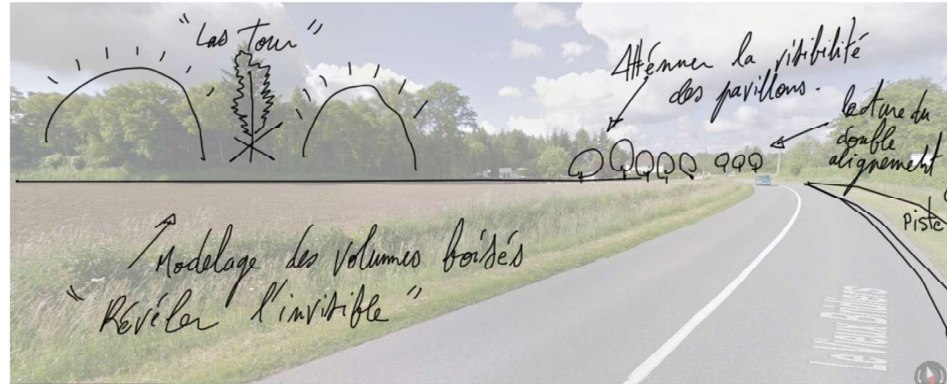
ILLUSTRATIONS



Nouveaux services d'accueil - l'esquisse montre un aménagement partagé et qualitatif des espaces publics en lien et directement connecté au sentier des Combes et le site naturel remarquable, Saint-Léger-Bridereix (esquisse C2T)



Chemin des Lauzes (Ardèche)



Itinéraire historique gallo-romain : esquisse d'ouverture et de valorisation paysagère (Land ART) du site du Vicus Antique sur la RD951 (Atelier La Motrice)



Photos ci-dessus : Sentier d'interprétation de la lande du Puy de la Croix, Royère de Vassivière (23)



TEMOIGNAGE FICTION

le POC en 2040

Cécile D.
28 ans
Responsable des sentiers à l'échelle
intercommunale



“

Mon prédécesseur a travaillé sur les sites incontournables du territoire. Je voulais travailler sur la mise en place d'un réseau de sentiers tels que ceux-ci. Je suis donc partie en reconnaissance des sites phares, par le biais de chemins existants à proximité.

J'ai découvert de très belles covisibilités et mises en perspective entre les sites et les différents horizons depuis des chemins aux alentours, et souvent sur des communes voisines. J'ai contacté une association locale qui a répondu favorablement à mes propositions de parcours et proposé un travail de repérage mené l'année passée avec des étudiants en géographie, ainsi que des collégiens.

La fabrication de petits panneaux de bois directionnels, menés avec les habitants et associations a permis de tester des manières différentes d'aborder les sentiers et de faire venir les plus curieux. Cela a fait un petit "buzz". Ceci n'est qu'une étape dans notre travail et nous comptons aller bien au-delà !

Je trouve intéressant d'exploiter le potentiel de rayonnement d'un site connu pour en évaluer les retombées, ainsi que de questionner leurs périmètres. Cette opération a suscité la réouverture d'un café dans une commune voisine, où une association édite des "topo-fanzines", et lance un programme annuel de ballades, ainsi que de chantiers bénévoles. Ce projet de réseau a permis d'entreprendre une meilleure ouverture des sites sur leurs paysages et d'aller au-delà de leur simple préservation. De plus, le réseau des greeters qui fonctionne depuis 15 ans en Creuse a permis de trouver des subventions européennes pour la création d'éco-campement qui visent à valoriser la patrimoine naturel et historique. Une partie de ma famille est venue d'ailleurs séjourner dans le "glamping des mines d'or Gauloises" et ils ont été très satisfaits des aménagements du site, par le confort et la beauté des installations. Nous sommes bien loin des parcs à thème, ou d'un parc d'attractions, c'est un lieu de valorisation des savoir-faire locaux, une démonstration économique à peu de frais, et un lieu de promotion de l'architecture écologique. D'ailleurs, après leurs passages, les gens réfléchissent à leurs projets d'habitations respectifs. C'est devenu une référence locale, même les creusois y viennent car en plus de valoriser l'histoire locale, ils trouvent cela dépaysant tout en étant très proche !

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

La qualité des paysages du Pays Ouest Creuse se manifeste à travers l'alternance de vues ouvertes et fermées. Mais parfois, l'emboisement progressif de parcelles tend à occulter des points de vue d'intérêt.

Objectif : éviter l'homogénéisation et la banalisation des paysages par la dégradation ou la perte de la mosaïque paysagère, maîtriser la progression de la forêt, notamment en périphérie des zones habitées, pour garantir la qualité du cadre de vie (ambiance ouverte et humanisée, rendre lisibles les éléments identitaires du paysage et limiter les risques liés aux incendies).

ACTIONS A ENGAGER

- Identifier et retrouver la lisibilité d'éléments forts du paysage (cours d'eau, sommet,...) - **Réaliser une cartographie des points de vue sensibles** à la fermeture ou des sites potentiellement sensibles. S'appuyer sur l'observatoire du paysage amorcé lors du Plan de Paysage (comparaison de cartes postales anciennes et de photographies actuelles) et le prolonger. **Accorder une attention particulière à la préservation des silhouettes de bourgs et la valorisation des sites historiques** en menant un travail de requalification si nécessaire.
- **Méthodologie indicative d'un projet de réouverture paysagère** : 1) définir un périmètre pertinent - *ne pas intervenir sur de trop grandes surfaces, l'impact visuel peut être fort avec peu d'arbres coupés* - 2) réaliser une étude foncière (identifier les propriétaires concernés pour un projet concerté 3) obtenir l'accord des propriétaires 4) définir la faisabilité technique (que coupe-t-on ? comment coupe-t-on ? qui réalise les travaux ?) 5) prévoir l'entretien après les travaux 6) la conduite des travaux.
- **Développer l'entretien des espaces naturels par l'écopâturage**, initiative soutenant l'agriculture. La pérennisation de l'ouverture des points de vue se fera soit dans le cadre d'une valorisation agricole individuelle (location, mise à disposition de pâtures à un exploitant) ou collective (constitution d'un troupeau intercommunal, ouvriers communaux, chantiers d'insertion), soit dans le cadre d'une prestation de services agricoles (travaux annuels de fauche ou coupe).
- **Informé sur le projet et instaurer un dialogue constructif**, surtout quand les propriétaires privés sont nombreux (réunions publiques, bulletins communaux, affichage en mairie, courriers, presse...). Profiter du projet pour mettre en place un projet pédagogique ou d'interprétation sur l'histoire des lieux.
- Inventorier aussi **les points noirs paysagers isolés** (boisements ponctuels, haies de résineux gênants, etc.) et trouver des solutions pour les éradiquer.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communauté de communes, OT

Moyens humains : maîtrise d'œuvre, internes (Mission Architecture et Paysages POC et OT pour repérage), agriculteurs

Partenaires techniques : CAUE 23, DREAL, GMHL (gestion de certains sites Natura 2000), associations,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif : entre 300 et 800€ l'are pour un déboisement, travaux pour 5 sites : 12 500€, entretien : 2000€ par site

Leader (GAL SOCLE - fiche 2 du programme « 2014-2020 »)

INDICATEURS DE SUIVI

Surface reconquise / nombre de points de vue identifiés / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Sites d'emboisement : sud du Pays Ouest Creuse, covisibilités de la vallée des deux Creuses, vues lointaines le long de la vallée de la Gartempe, vallées de territoire de plateaux (Sédelle, Abloux,...), vues depuis les points hauts du Pays (Bois de Chabannes, massif de Saint-Goussaud,...), boisements ponctuels, valorisation des sites historiques,...

PROJET(S) PILOTE(S)

Projet d'écopâturage du vallon des Six Fontaines à Châtelus-Le-Marcheix

Réouverture d'un vallon à Saint-Sulpice le Dunois (ruisseau d'Isles)

Projet d'écopâturage mutualisé le long de la Creuse, d'Anzême jusqu'à Crozant

POUR ALLER PLUS LOIN

D2 - Protéger, valoriser et renouveler l'arbre

D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation

V1 - Valoriser l'agriculture et l'image de l'agriculteur sur le territoire

V5 - Mettre en place une charte de gestion forestière

RETOURS D'EXPERIENCE

Écopâturage à Anzême (23) : l'arrivée du berger à Anzême est un événement dans le bourg. Le troupeau (propriétaire local) a limité la pousse de ligneux qui menacent l'emboisement de la vallée. Cette intervention permet d'entretenir des vues et des accès ponctuels aux gorges de la Creuse.

Mener un projet communal de réouverture paysagère, fiches pratiques du PNR des Pyrénées Ariégeoises, 2015 (cf. méthodologie indicative).

COMPLEMENTARITE

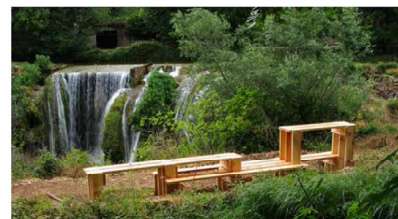
Dégagement des cônes de vision sur la vallée de la Creuse et des ruines de Crozant.

Réouverture du vallon des Six Fontaines à Châtelus-Le-Marcheix.

ILLUSTRATIONS



Itinéraire et postes d'observation, Vallée de la Bruche, en Alsace (coopération avec le POC)



Projet de valorisation d'un site et création de belvédère, à Stolac en Bosnie (Coloco)



Création d'un belvédère-tour à partir des matériaux trouvés sur place (Gabriel Chauvel - ENSP)



Belvédère-parc à Pessac (33)



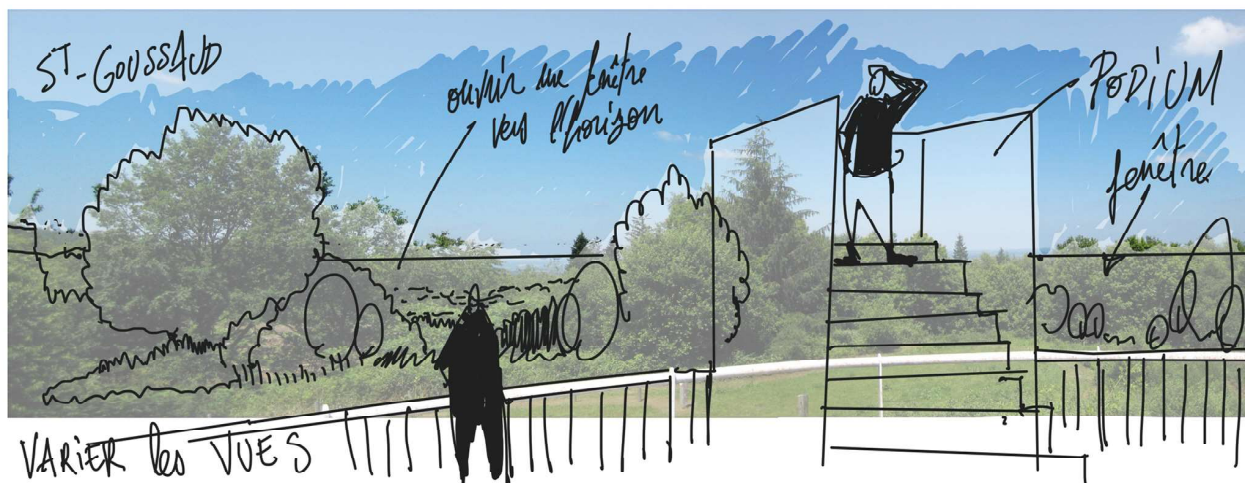
Julie A.
34 ans
Directrice de l'Office
de Tourisme du Pays
Dunois



“ Nous avons établi, suite à un travail appuyé de diagnostic paysager et suite aux différents PADD menés sur le Pays, un certain nombre de vues que nous avons hiérarchisées en fonction des enjeux de valorisation d'un paysage historique, de cône de visibilité, de compréhension d'un site vivant, de maîtrise de l'urbanisation, de valorisation des continuités paysagères, de l'eau et, bien entendu, de vision des grands motifs de territoire.

Nous avons des outils d'alertes pour gérer des couverts boisés, saisir des aménageurs privés ne respectant pas ces prescriptions,...

”



Esquisse d'ouvertures paysagères du site de Saint-Goussaud, « le phare » du Pays (Atelier La Motrice) - Depuis la table d'orientation, et en connaissance de la déclivité du terrain, la surface de la zone à entretenir pour maintenir un point de vue sur le paysage de Saint-Goussaud est égale (ou supérieure) à 2 ha.



Chantier d'éclaircissement et ouverture d'un axe de vue sur un plan d'eau (Gabriel Chauvel - ENSP)

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'eau parcourt l'ensemble du territoire du Pays Ouest Creuse et apparaît sous de nombreuses formes : calme, sinueuse, discrète, statique ou monumentale. Or, cette richesse multiple manque parfois de valorisation ou de lisibilité.

Objectif : mettre en scène les cours d'eau, les milieux humides et les plans d'eau, en agissant pour le respect de la biodiversité / Restaurer la lisibilité des cours d'eau dans le paysage / Conforter le patrimoine naturel du territoire.

ACTIONS A ENGAGER

- Hiérarchiser et prioriser** les projets à engager sur les cours d'eau et plans d'eau du Pays Ouest Creuse : possibilité de réaliser une charte de mise en scènes des paysages de plans d'eau.
- Mieux repérer le passage de l'eau** grâce à la représentation du domaine de l'eau (cf. charpente paysagère du POC dans le diagnostic du Plan de Paysage). Restaurer la ripisylve dégradée pour retrouver la lisibilité des cours d'eau. **Œuvrer pour une valorisation des zones humides**, notamment en lisière de milieu urbanisé et les inclure dans un projet global d'aménagement en lien avec les cours d'eau traversant les bourgs.
- Entretien des vues vers l'eau à partir de points de vue remarquables ou des itinéraires de découverte.** Mettre en scène le passage au-dessus des cours d'eau sur les voies départementales et communales, par exemple sur la D951. Accorder un soin particulier aux ouvrages hydrauliques.
- Favoriser l'aménagement des abords de cours d'eau, particulièrement dans les bourgs**, pour en diversifier la fréquentation (promeneurs, pêcheurs, baigneurs). Aménager les berges et retrouver un accès direct à la rivière. Œuvrer pour avoir la maîtrise foncière le long des cours d'eau et favoriser la promenade continue, en solutionnant, par un dialogue constructif, le problème de la privatisation des berges.
- Valoriser le petit patrimoine lié à l'eau (moulins, puits, lavoir, fontaines,...)**, notamment lors des opérations d'aménagement, et sensibiliser aux richesses liées à l'eau, la biodiversité et son histoire. Améliorer l'attractivité du territoire autour du réseau hydrographique.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communauté de communes, SIASEBRE,...

Moyens humains : maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire

Partenaires techniques : CAUE 23, CPIE des Pays Creusois, Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau Loire-Bretagne, SIASEBRE, Département, Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Leader (GAL SOCLE - fiche 2 du programme « 2014-2020 »), Programme Loire 2014-2020,...

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'aménagements réalisés (passerelles, ouvrages, berges,...) / Restauration de ripisylves / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Sites emblématiques ou remarquables, classés ou protégés et entités spécifiques. Vallée des deux Creuses, vallées de la Gartempe, Sédelle, Abloux, Brézentine,...

Route et réseau pédestre du Thaurion, de la Cazinc, de la Brézentine, de la Sédelle,...

Rivières à conflit d'usages ou manque de valorisation d'un cours d'eau : la Sédelle à Saint-Léger ou à La Souterraine, la Gartempe à Fursac, ripisylves dégradées, conflits entre passage de l'eau et infrastructures routières,...

RETOURS D'EXPERIENCE

Actions et documentation technique du GRAIE (Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) : milieu très urbanisé et semi-urbanisé.

Gestion raisonnée de milieux humides : troupeau de vaches Highlands dans les tourbières de Saint Marc à Loubaud.

COMPLEMENTARITE

Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (Trame Verte et Bleue).

Actions du contrat de rivière du SIASEBRE.

PROJET(S) PILOTE(S)

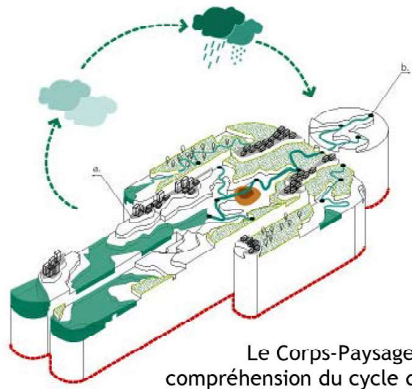
Revalorisation de la Sédelle et de la Cazinc en lien avec la mise en œuvre du sentier d'interprétation des Combes de la Cazinc

Projet du chemin de l'eau à Fursac

POUR ALLER PLUS LOIN

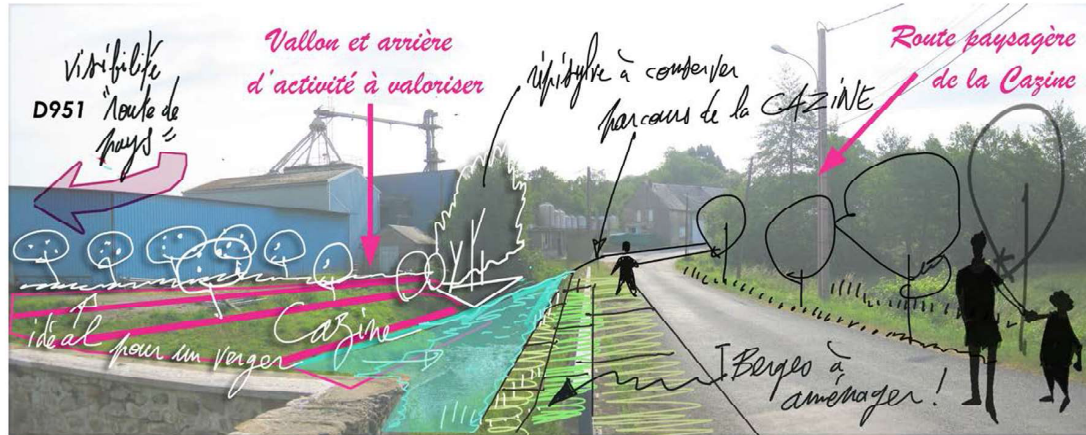
H7 - Aménager au regard du relief et de son réseau hydrographique
 D3 - Jardiner le paysage du quotidien
 D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation
 D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère
 V7 - Renforcer l'offre et l'accueil touristique en s'appuyant sur la richesse des paysages

ILLUSTRATIONS



Le Corps-Paysage :
compréhension du cycle de
l'eau dans l'espace (Barthélémy
Schlumberger - agence
Landscape)

Passage de la Cazine et projet de valorisation des abords en collaboration avec les entreprises en place (Saint-Léger-Bridereix (esquisse La Motrice)



TEMOIGNAGE FICTION *le POC en 2040*

Rose A.
32 ans
Office de Tourisme
du Pays Dunois



“ Depuis 4 ans, nous organisons des ballades de l'eau, où nous essayons de partir du point le plus en amont possible d'un cycle de l'eau. Au début les gens venaient pour la marche, et maintenant ils sont les premiers promoteurs de cette démarche. Seule condition : avoir de grandes bottes jambières et l'esprit d'aventure !

Nous cherchons les sources, suivons des cours d'eau, du plus petit au plus grand. Ensuite, nous demandons aux gens de dessiner, avec un bloc-notes, le chevelu hydrologique.

A l'échelle du Pays, nous avons plusieurs rivières pédagogiques qui nous permettent d'expliquer à tous publics : la Sédelle, la Cazine et la Brézentine sont de très bonnes continuités. Nous nous entendons avec les pêcheurs, pour qu'ils ne soient pas gênés par notre passage, mais surtout pour qu'ils échangent avec nos aventuriers de l'eau, car la patience et l'œil aiguisé du pêcheur sont de précieux guides d'apprentissage des milieux humides !

”



Etang de loisirs et ponton-radeau de baignade (Saint-Etienne de Canthales)



Lecture hydrologique en centre-Bourg (Fursac)

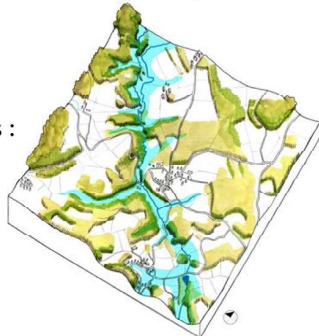
Passage de la Sédelle à La Souterraine et projet de valorisation des abords (esquisse C2T)



Espace de re-naturalisation d'un milieu humide en limite d'un étang de loisirs (+2paysage, lac d'Aydat)



Chemin de l'eau à Arrènes :
Compréhension des
logiques de territoire
comme de nouveaux
axes de découverte





ENJEUX ET OBJECTIFS

Le monde agricole fait l'objet d'une image négative, les agriculteurs allant parfois jusqu'à se dévaloriser eux-mêmes. Un besoin fort de communication est donc nécessaire, afin de renforcer les liens avec la population et de promouvoir une activité productrice de paysage. Plusieurs thèmes doivent être mis en avant : le rôle de l'agriculture, la réalité du métier, les conditions de production et l'impact sur les paysages, le « bien-manger » et l'incidence du choix des consommateurs, etc.

Des actions de médiation, de pédagogie et de solidarité sont à engager pour faire du paysage un bien commun et affirmer l'identité rurale du territoire du Pays Ouest Creuse.

ACTIONS A ENGAGER

- Mettre en place **des visites de fermes, afin de faire mieux connaître le métier** (gestion d'un pâturage, rôle économique, passion du métier et exigences modernes, etc.) en s'appuyant sur les conseils des fermes déjà engagées dans cette pratique. Impliquer le maximum d'exploitants à la démarche, dans une logique de visites itinérantes.
- S'appuyer sur les événementiels existants (sur l'agriculture ou sur une autre thématique) ou organiser des journées thématiques **pour mener des actions de communication et promouvoir une agriculture locale de qualité**. Sensibiliser les habitants et les jeunes au « bien-manger » et aux conséquences de leurs choix alimentaires, par exemple sur le rôle des industriels dans la transformation des produits agricoles. Mettre en place des animations permettant de revaloriser l'image du monde agricole et abolir les clichés.
- Soutenir les produits locaux et les filières courtes : **favoriser l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective notamment dans les écoles et lors de réceptions ou de cérémonies organisées par les collectivités**. Communiquer pour une meilleure connaissance des produits à disposition sur le territoire et mettre en place un « réflexe local ».
- **Réaliser des portraits d'agriculteurs, en particulier de jeunes installés, et les diffuser auprès du grand public** à travers une gazette dédiée au paysage, sur le blog du Pays Ouest Creuse ou par le biais d'expositions ponctuelles. Faire connaître les démarches vertueuses. Mettre en place une communication dédiée (possibilité de partenariat avec des étudiants en communication).
- **Mettre en place des actions concrètes ou des chantiers participatifs** associant le monde agricole et la population (replantation de haies, reconquête d'un chemin, etc.).

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communauté de communes, Pays Ouest Creuse, Chambre d'Agriculture 23, syndicats agricoles, agriculteurs, etc.

Moyens humains : internes (en tant que relais), étudiants en communication, etc.

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture 23, Terre de Liens, collectivités territoriales, réseau Bienvenue à la Ferme, Agrilocal 23, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

Feader
Site de financement participatif type MiiMOSA

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de visites à la ferme / nombre d'actions de communication / nombre de portraits / nombre d'événementiels organisés / nombre de publications / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse

RETOURS D'EXPERIENCE

Agriculture et paysage : Voyage agricole de Stéphane Duprat en Vallée de l'Ance. Couplage des activités de production et d'accueil : "la Grange à Ludo" et "Les bonheurs de Sophie", à Besse-Saint-Anastaise (63).

Chantiers participatifs de la ville de Cunlhat(63) : entretiens de chemins, de murs de clôture de parcelles, de tour du plan d'eau, regroupant agriculteurs et population non-agricole.

COMPLEMENTARITE

Malette pédagogique utilisée en milieu scolaire par des agriculteurs.

Comice de Dun-Le-Palestel, organisé au mois d'août chaque année.

Semaine Agricultures et Paysages, organisée par les CAUE du Limousin tous les 2 ans.

PROJET(S) PILOTE(S)

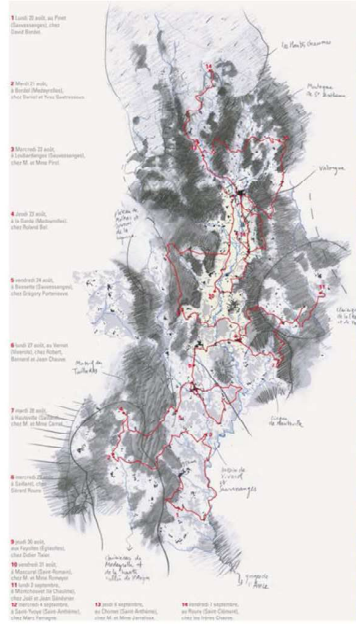
Réaliser des portraits d'agriculteurs avec la mise en place d'une communication associée (mise en ligne sur le blog du POC, exposition, etc.)

Organisation d'un événement spécifique lors du Comice agricole de Dun-Le-Palestel

POUR ALLER PLUS LOIN

D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère
S3 - Création d'un pôle de sensibilisation et de recherche sur le paysage

ILLUSTRATIONS



1 des portraits réalisés par Nathalie Batisse lors de la phase de Diagnostic du Plan de Paysage du Pays Ouest Creuse - décembre 2014 :

Catherine et Michel Bataille
éleveurs ovins à Saint-Même-de-Fursac

Michel Bataille est né en 1945 dans un petit village de la région de la vallée de l'Ance. Il a grandi dans une famille d'éleveurs de brebis. Son père, Michel, a été un grand éleveur de brebis pendant de nombreuses années. C'est lui qui a transmis à son fils l'amour de la montagne et de l'élevage. Michel a commencé à travailler avec son père à l'âge de 10 ans. Il a appris à connaître les besoins des brebis, à les soigner, à les nourrir, à les faire paître. Il a aussi appris à connaître le terrain, à lire le vent, à sentir l'humidité de l'air. C'est une formation qui ne se fait pas en école, mais qui se fait au quotidien, dans le travail.

En 1970, Catherine est venue rejoindre son mari à la ferme. Elle a commencé à travailler avec les brebis à l'âge de 15 ans. Elle a appris à connaître les besoins des brebis, à les soigner, à les nourrir, à les faire paître. Elle a aussi appris à connaître le terrain, à lire le vent, à sentir l'humidité de l'air. C'est une formation qui ne se fait pas en école, mais qui se fait au quotidien, dans le travail.



Voyage à la rencontre des agriculteurs de la vallée de l'Ance (Stéphane Duprat, paysagiste).

20 août - 7 septembre 2007



Transhumance et déambulation à travers villages.



Chantier participatif organisé par le CEN Limousin, mai 2014 : Pose d'un système de franchissement de cours d'eau avec arche en PEHD surmontée d'un remblai, GAEC Rivière à Lestard (19)

TEMOIGNAGE FICTION

le POC en 2040



Benoît B.
26 ans
Jeune agriculteur

“

A l'époque, je souhaitais améliorer la vision que nous pouvions avoir des agriculteurs. Fils d'agriculteur, je ne pensais pas reprendre l'exploitation. Mais après des études scientifiques et du théâtre, j'ai été engagé à la cité de sciences pour animer des visites de groupes scolaires. Et puis l'exploitation familiale a commencé à battre de l'aile, et je souffrais, au fur et à mesure, de voir qu' autour de moi et au quotidien les gens ne comprennent pas la situation des agriculteurs. Très simplement, je suis revenu à la ferme pour aider. Et spontanément, j'ai proposé de faire visiter la ferme aux écoles locales : le goût pour l'animation reprenait le dessus ! Au bout de quelques années, avec l'amélioration des abords, des accès et des espaces d'accueil, nous sommes devenus une réelle ferme pédagogique qui vulgarise et sensibilise les gens au monde agricole, mais surtout au travail quotidien. Dans ces visites, nous expliquons par l'exemple « qu'est-ce qu'un pâturage ? », « comment fonctionne-t-il ? », « comment l'entretenir ? ». Ensuite, à partir de là, nous présentons les bêtes, on explique comment les soigner ou sélectionner les reproducteurs, comment on les nourrit. On apprend d'ailleurs aux visiteurs que cela fait un moment que nous ne leur donnons plus de soja. Enfin, comme nous sommes dans un territoire de bocage, nous expliquons sur le terrain combien de temps nous prend l'entretien des haies et que cela exige une bonne connaissance des végétaux ou de la faune qui y vit. Ces temps d'entretiens sont moins lourds à gérer maintenant qu'une partie de nos revenus est liée à nos actions d'animation. Notre histoire a fait école au niveau du pays, et plusieurs exploitations nous ont emboîté le pas : ce sont souvent des enfants d'agriculteurs, des conjoints, des retraités qui prennent en charge ces animations. De fait, nous sommes devenus des consultants pour la mise en place d'activités sur les lieux d'exploitations.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les parcelles agricoles représentant près de 70% du territoire : la gestion du foncier agricole est donc un enjeu majeur quant à l'avenir des paysages du Pays Ouest Creuse. Plusieurs menaces ont été identifiées : l'étalement urbain et le mitage se développant, des conflits d'usage de chemins ou encore l'inquiétude des agriculteurs quant à la reprise des exploitations et la pérennité de leur activité.

Objectif : instaurer des temps d'échanges et de réflexion sur l'évolution du territoire et favoriser l'émergence de nouveaux modèles agricoles

ACTIONS A ENGAGER

- **Mener une réflexion à l'échelle intercommunale sur une réorganisation de l'espace et des activités** (par exemple, sortir les exploitations des centres bourgs, opérer des échanges de parcelles avec les néo ruraux ou la commune, mieux aménager la voirie pour permettre la circulation des engins agricoles sur le territoire, etc.) et **renforcer le dialogue entre agriculteurs, élus et habitants lors des projets d'aménagements et l'élaboration des documents de planification.**
- **Résoudre les conflits d'usage en déterminant de manière collective les chemins dont l'accessibilité est essentielle** (vocation touristique ou promenade des habitants) avec possibilité de les classer au PDIPR afin d'en pérenniser l'entretien et prévoir des aménagements adaptés pour tous (quads, cavaliers, passages canadiens pour troupeaux, etc). Eviter la privatisation de chemins par les agriculteurs (vente possible de parties de chemins entre agriculteurs et municipalité) et **engager le dialogue sur le partage de l'espace**, sa gestion et ses retombées.
- **Favoriser la reprise d'exploitation et les aides à l'installation** (la politique actuelle incite à agrandir les exploitations et induit donc un endettement supplémentaire pour les jeunes), **aider les nouveaux modèles collectifs d'exploitation** comme les fermes associatives ou les GAEC qui permettent de mutualiser les moyens (matériels,...) et de limiter les investissements. Œuvrer pour une formation des jeunes au plus près de la réalité du métier avec un maître d'apprentissage et un assouplissement des contraintes liées à la formation.
- Même si sa valeur patrimoniale est reconnue par les agriculteurs, l'avenir du bâti agricole traditionnel est également problématique : inadapté aux exigences modernes et au coût important de réfection, notamment de la couverture, son maintien est difficile. **Mais en cas de projet de réhabilitation, possibilité d'accompagner les agriculteurs par des conseils architecturaux et paysagers.**

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communauté de communes, Pays Ouest Creuse.

Moyens humains : bureau d'étude lors des docs de planification ou de projet urbain, internes pour la médiation et l'accompagnement

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture 23, SAFER, Terre de Liens, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

Fondation du Patrimoine sur le bâti ancien agricole
Site de financement participatif type Mimosa

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'hectares de parcelles agricoles préservées / nombre de chemins ruraux classés ou ayant fait l'objet d'une médiation / nombre de reprises d'exploitation / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse

PROJET(S) PILOTE(S)

Méthodologie de travail adaptée à engager avec le monde agricole lors des futurs PLUi ou d'un SCoT à l'échelle du Pays Ouest Creuse.

Accompagnement d'actions de communication et de sensibilisation sur la reprise d'exploitations.

POUR ALLER PLUS LOIN

- H1 - Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant
- H2 - Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente dans le tissu urbain
- H3 - Engager des projets pilotes de mutation de tissu urbain
- D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation

RETOURS D'EXPERIENCE

Prise en compte de l'agriculture dans l'élaboration des SCoT sur d'autres territoires avec outils innovants (agriculteurs-correspondants, RandoSCoT, etc.).

La Ferme de la Tournerie (87) : projet de ferme aux productions diversifiées, mené par un collectif de 11 jeunes paysans, avec maisons collectives, bar associatif et vente locale (*pain au levain, légumes et fruits de saison, la bière artisanale, viande de porc, fromage de vache et de chèvre, crème fraîche et yaourts*).

COMPLEMENTARITE

Diagnosics agricoles réalisés par la Chambre d'Agriculture lors de l'élaboration de documents de planification.

Présence d'un conseiller à la Chambre d'Agriculture 23 sur l'implantation des nouvelles stabulations.

ILLUSTRATIONS



Projet d'exploitation agricole associée à l'habitation (JC Quinton et Guillaume Ramillien architectes)



Projet de ferme aux productions diversifiées, La Tournerie (87), mené par un collectif de 11 jeunes paysans, avec maisons collectives, bar associatif et vente locale.



Délocaliser les exploitations agricoles hors du village avec un projet à l'implantation cohérente - projet d'urbanisme agricole, Terminon (Agence Fabriques)

TEMOIGNAGE FICTION *le POC en 2040*

Mathilde G.
52 ans
Responsable de
l'ordre des
architectes en
LIMOUSIN



“

Il est possible de faire de l'architecture avec des bâtiments agricoles. L'architecture n'est pas qu'une question de forme, et ce qui est bien avec les acteurs locaux, c'est que l'on a arrêté avec les énièmes prescriptions sur l'apparence, les nuances de verts pâle ou kaki, ou les bardages bois alors que le reste est en métal. Nous ne sommes plus dans ces propos d'antan, d'absolument vouloir cacher.

Grâce à de nouvelles commandes associant tous les acteurs, nous avons réussi à faire que l'architecture valorise des fonctions agricoles, les rotations de culture, des espaces réversibles ou des dispositifs de récupération ou de gestion des eaux de pluie. Autrefois, le rapport à l'architecture était assez compliqué à engager avec les agriculteurs : ils considéraient qu'ils n'avaient pas le choix dans le contexte de vulnérabilité économique et avaient plus honte de ce qu'ils donnaient à voir.

”



Exemple de passage canadien, qui permet de réguler les passages des animaux en laissant l'accès aux véhicules et aux piétons

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'insertion des bâtiments agricoles et le traitement des abords des exploitations ont un impact majeur sur la qualité des paysages du Pays Ouest Creuse. Depuis quelques décennies, les usages et les pratiques ont fortement évolué, notamment concernant le stockage et de recyclage et de grands efforts ont été réalisés dans les exploitations agricoles.

Objectifs : accompagner les travaux paysagers et valoriser les abords de ferme, favoriser la mise en réseau entre exploitants inscrits dans la démarche et la sensibilisation des agriculteurs.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse - *se référer notamment à la carte de diagnostic sur les dynamiques d'urbanisation identifiant des bâtiments agricoles de grande importance : Augères, Aulon, Chamborand, Noth, Colondannes,...*

ACTIONS A ENGAGER

- Aider le monde agricole à organiser la filière de collecte et de recyclage des pneumatiques et favoriser la mise en place d'une filière de revalorisation, par exemple sur le modèle du fablab. Mettre en place des interventions artistiques sur les exploitations permettant de réinterpréter ces ressources ou dans le cadre d'un projet artistique valorisant l'agriculture à part entière.
- Favoriser un traitement qualitatif et adapté des abords de ferme, selon la nature de l'activité et selon l'accueil ou non du public sur le site, à travers la mise en place d'une charte de « bonnes pratiques » pour aider à valoriser les abords, en collaboration avec le CAUE 23 et la Chambre d'Agriculture. Inciter la valorisation de l'exploitation par le maintien des motifs traditionnels de transition (fleurissement rustique, vergers, potagers, haies).
- Favoriser la découverte des exploitations et de leurs activités à travers les chemins ruraux environnants : insérer dans les guides de randonnées des éléments sur le contexte agroécologique et relater l'évolution des occupations (champs, pâtures, boisements, etc.). en plus des autres informations habituelles sur le petit patrimoine, l'archéologie, les motifs géomorphologiques,...
- Agir sur la visibilité lointaine des bâtiments agricoles (par exemple avec un travail sur le bardage bois ou des variations de couleurs ou de motifs sur le bardage métallique) et respecter la topographie naturelle pour éviter la création de forts talus souvent négligés. Favoriser l'émergence de projets exemplaires, par des conseils ou un accompagnement technique, et inciter la construction de bâtiments aux qualités agricoles certaines, apportant un confort de vie et de travail (bâti à charpente bois, systèmes adéquats de vantaux ou de persiennes modulables, etc.).
- Revaloriser la polyculture-élevage, tant pour son impact paysager que pour la recherche d'autonomie pour l'alimentation des bêtes.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : agriculteurs, syndicats agricoles, GDA, Chambre d'Agriculture 23,...

Moyens humains : internes (accompagnement et conseils), habitants pour des chantiers participatifs,...

Partenaires techniques : EVOLIS 23, filière de valorisation des déchets (exemple d'ALIAPUR), CAUE 23,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Fondation Yves Rocher (aide à l'achat de plants - 85 cts sur appel à candidature et montage de dossier avec animation pour valoriser l'action)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitations réalisant des travaux sur les abords de ferme / nombre d'avis ou conseils sollicités / nombre de pneus recyclés / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Festival *Polyculture* (Cycle d'Art Contemporain sur l'exploitation Janin à Vernand, Loire) : www.polyculture.fr

Adabio autoconstruction, la coopérative des savoirs paysans (Rhône-Alpes)

www.architecturesagricultures.fr : site d'information et de formation en ligne pour la conception architecturale des bâtiments agricoles et leur inscription dans les paysages

COMPLEMENTARITE

Le bâti agricole au cœur des paysages creusois, dépliant réalisé par le CAUE 23 en 2016.

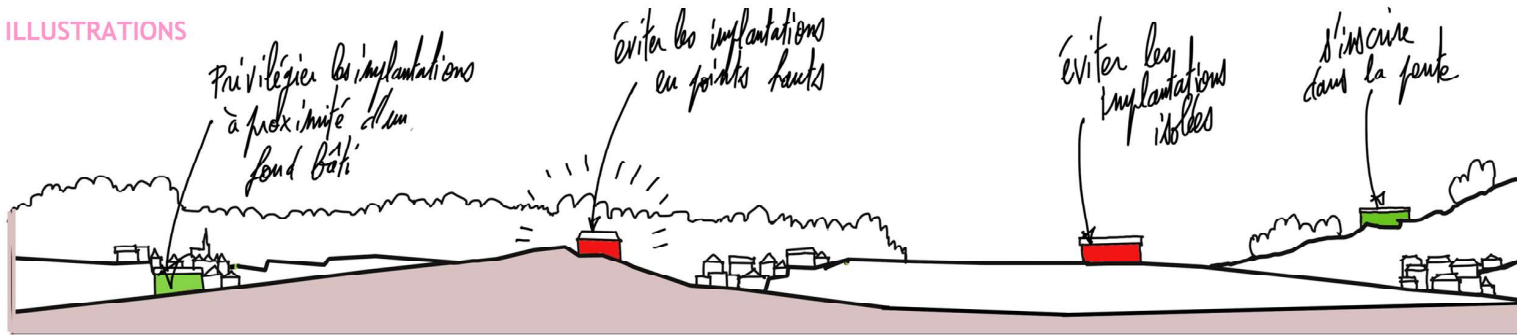
PROJET(S) PILOTE(S)

Projet d'intervention artistique sur une stabulation ou sur l'ensemble d'une exploitation agricole pilote

POUR ALLER PLUS LOIN

H2 - Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente dans le tissu urbain
 H7 - Aménager au regard du relief et de son réseau hydrographique
 D3 - Jardiner le paysage du quotidien
 D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation
 S2 - Utiliser l'art et la culture dans la construction et la médiation du paysage

ILLUSTRATIONS



Recommandations d'implantations pour les installations agricoles (Esquisse - La Motrice) : choix des sites sur fond boisé ou fond urbanisé / prise en compte du relief naturel / cohérence des matériaux / vocabulaire simple de volumétries continues / concordance de proportion avec les murs de clôtures / trames végétales pratiques



Festival de Land Art à la ferme



Réinventer son quotidien, valoriser l'esprit et la pratique du recyclage agricole - Farmlab, Adabio autoconstruction, la coopérative des savoirs paysans (Rhône-Alpes)



Agroforesterie, liée au développement de nouvelles machines adaptées aux contextes locaux (ici noyers + blé Noir)



Festival Polyculture (Vernand)



Zone d'activités agricole et biopôle pédagogique : valorisation des activités agricoles (Ecopôle Périgord Aquitaine - pépinière d'entreprise et activités viticoles)



Renée G.
46 ans
Agricultrice



“

Grâce à un travail engagé avec des collectifs d'ingénieurs et la motivation de jeunes architectes revenus sur leur Pays, il y a eu la création de fablabs. Certains de mes voisins étaient plutôt méfiants, vous comprendrez ! Les techniciens n'avaient pas bonne presse auprès du monde agricole, surtout avec la crise du lait. Moi, d'une autre génération, j'avais eu l'occasion de faire mes études d'agronomie avec certains, puis les avais perdus de vue lors de la reprise de l'activité familiale. Ils ont repris des ateliers et ont commencé à rendre des services aux agriculteurs dépassés par leurs problèmes techniques.

Et puis, devant la problématique de déchets agricoles et la multiplication de matériels agricoles en panne, inutilisés ou abandonnés, leur projet a été soutenu rapidement : ils ont alors monté la coopérative FARM-lab Creuse.

Au sein d'anciens bâtiments agricoles, ce groupement récupère des pièces détachées, des machines de toutes sortes, et propose de créer de nouvelles machines adaptées aux techniques attendues dans l'agroforesterie ou dans l'agriculture raisonnée. Ainsi, dans l'objectif de faire des économies de carburant, nous avons des machines hybrides qui labourent les futurs champs de blé et griffent les sols des plantations de noyers.

Dorénavant, nous ne parlons plus de cacher ou d'intégrer nos machines, puisqu'elles traînent moins autour de la ferme, elles sont partagées.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'arbre hors forêt, isolé ou au sein de haies, reste un élément paysager marquant, notamment où le maillage bocager subsiste. Ces arbres constituent une infrastructure agroécologique favorable à l'activité agricole mais dont l'entretien, tel qu'il est pratiqué actuellement, génère des coûts pour les exploitants. Le linéaire de haies diminue et de nombreux arbres dépérissent. Parallèlement, certaines parcelles autrefois ouvertes (prairies de fond, landes) sont désormais occupées par des boisements spontanés de médiocre qualité et qui réduisent la qualité esthétique et écologique du paysage.

Objectif : développer de nouvelles formes de valorisation du bocage susceptibles de couvrir les coûts d'entretien, voire de générer un revenu complémentaire, dans une perspective de diversification et d'autonomie accrue des exploitations. Enclencher une dynamique de plantation de haies et de développement de l'agroforesterie dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

ACTIONS A ENGAGER

- Promouvoir le rôle et le maintien des haies** (protection du bétail, lutte contre l'érosion, qualité de l'eau, réserve de biodiversité, substitut à la paille, etc.) et **participer aux actions de sensibilisation et d'aide à l'entretien** (hauteur, coupes,...). **Favoriser l'émergence d'un réseau d'acteurs désirant s'investir dans la démarche** (association, GIEE ou autres), avec l'aide de structures actives des départements limitrophes. Valoriser, exposer et éditer les opérations exemplaires.
- Mettre en place **des programmes de replantation de haies qui associent communes, agriculteurs, associations, habitants,...** : aide à l'achat de plants, ateliers de plantations, ateliers de tailles (gestion des trognes) - Conseils techniques pour la gestion des haies existantes (plans de gestion,...), chantiers de plantation avec incitations, etc.
- Encourager la mise en place d'une filière de valorisation du bois bocager**, essentiellement sous forme de plaquettes, qui apparaissent comme une source d'énergie (par exemple en tant que combustible de chaufferies) et comme litière pour le bétail, en substitution à la paille, mais aussi pour le bois d'œuvre ou les fruits. Inciter les collectivités à favoriser cette filière lors de leurs projets d'équipements publics.
- Inciter une mise en cohérence de l'action des différents gestionnaires en bord de route**, sur les routes départementales, les voies communales et les pistes agricoles.
- Favoriser la réouverture et la conservation d'espaces dégradés par le boisement spontané (landes, prés de fond).

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : agriculteurs, CUMA, collectivités, associations, etc.

Moyens humains : possibilité de création d'un poste dédié à l'échelle du POC (0,5 ETP sur les MAEC et les liens avec le monde agricole + 0,5 ETP sur une thématique économique ou naturelle)

Partenaires techniques : Région, Chambre d'Agriculture, DRAAF, DREAL, ONCFS, AFAC Agroforesterie, CD 23, CAUE 23, CPIE des Pays Creusois, ADEME, Fédération de chasse, associations de promotion ou de défense du bocage (Prom'Haies, 3B et autres), Evolis 23,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif : plantation d'une haie entre 10 et 15€/ml

FEADER (MAEC, LEADER, etc.), Financements région pour SRCE, fondations Yves Rocher, Léa Nature ou Good Planet, appels à projet par l'AFAC-agroforesteries.

INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire de haies faisant l'objet d'une contractualisation (MAEC) / linéaire de haies plantées / surface en agroforesterie / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Communes avec parcelles agricoles et maillage bocager (2/3 nord du POC), puis le Pays dans son ensemble.

Territoires communaux aux paysages marqués par le remembrement (Saint-Priest-La-Feuille, Noth, Villard, Maison-Feyne,...).

Campagne-parc et entités spécifiantes.

PROJET(S) PILOTE(S)

Développement d'une filière de développement du bois bocager (bois énergie, paillage, bois d'œuvre...), par exemple dans le cadre de projet de chaufferies collectives

Réouverture de prairies de fond et de landes dans le cadre du programme agroenvironnemental et climatique (PAEC) intégré au PDR

POUR ALLER PLUS LOIN

D3 - Jardiner le paysage du quotidien

D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation

D5 - Accentuer la connaissance et la valorisation des paysages emblématiques, des sites naturels classés, inscrits ou protégés et des sites historiques

RETOURS D'EXPERIENCE

Associations ou structures de promotion et de valorisation de la haie et/ou de l'arbre : Prom'haies Poitou-Charentes, 3B, SCIC Berry Energie Bocage, Mission Bocage, Arbre et Paysage 32,... et les actions de valorisation engagées par des PNR (Brenne, Avesnois,...)

Mise en place de GIEE (exemple dans la Nièvre)

COMPLEMENTARITE

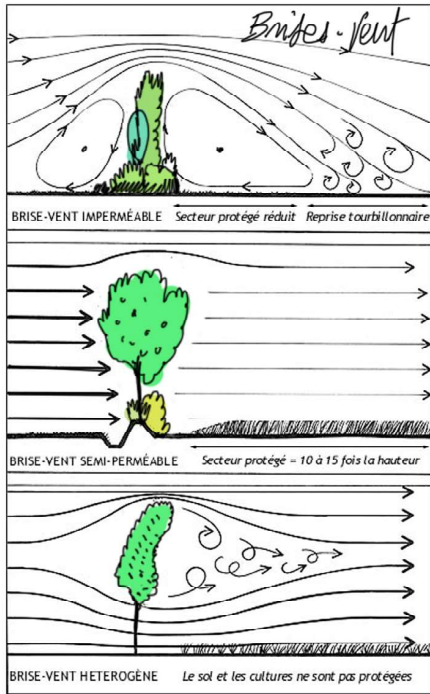
Schéma Régional de Cohérence Ecologique et Programme de développement rural (PDR) du Limousin 2015-2020

Fédération des CUMA et SCIC de valorisation de plaquettes bois (*la CUMA 23 propose une transformation en plaquettes et des artisans creusois offrent également des services d'entretiens des haies (élagage et broyage), par exemple la société SAS PLAQUETTES BOIS MP 23, basée à Saint-Chabrais.*)

Actions de sensibilisation menées par le CPIE, le GMHL et le CAUE 23 (cf. dépliant *Une haie bocagère pour quoi faire ?*).

Trame Verte et Bleue réalisée par l'association La Rabouillère à Augères.

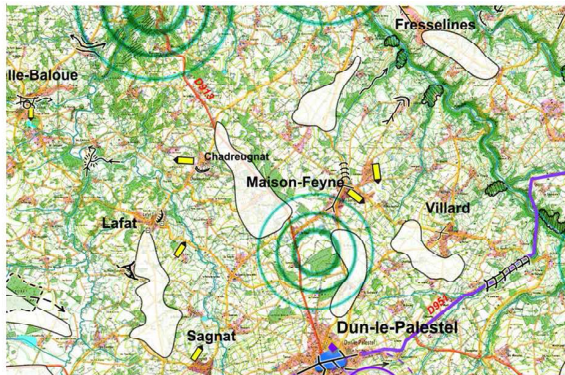
ILLUSTRATIONS



Différents types de haies, pour différentes protections des parcelles attenantes (Atelier La Motrice)



Actions de replantations organisées par l'association Prom'Haies avec des lycéens et des écoliers (Vienne)



Repérage d'espaces bocagers à recomposer (bulles blanches) et de pôle forestiers à valoriser (cercles verts) - (Atelier La Motrice)



Replantation de haies, et visites pédagogiques à la ferme (Esquisse - La Motrice)



Photomontages réalistes pour envisager des plantations au sein d'un parcellaire d'openfield à Saint-Priest-la-Feuille. Terrains remembrés dans les années 70 - (Atelier C2T)



“

Protégé de certains aléas, je vois la limite que sont les haies comme une bande tampon nécessaire à la vie de mes cultures et avant tout sur le long terme. C'est vrai que j'y suis venu pour la lutte contre les ravageurs : c'est comme ça que j'ai replanté des haies et des piquets d'affût dans mes champs afin d'attirer les rapaces et je fais maintenant confiance au renard... Saviez-vous qu'il peut tuer jusqu'à 6000 rongeurs par an ?! Maintenant, ça m'intéresse aussi pour le bois, en le broyant, en le compactant, c'est toujours du bois de chauffage qu'on peut d'ailleurs laisser sécher sur place. Depuis 2017, l'association des agriculteurs solidaires de l'ouest creuse (AASOC) nous aide chaque année à replanter des dizaines de kilomètres et nous avons réussi à aller au-delà de nos espérances ! Il faut aussi dire que nous passons depuis 5 ans des moments conviviaux, où l'on profite de rencontrer un maximum de riverains. C'est un moment de travail en commun plus convivial et qui permet de parfaire nos connaissances, on peut parler d'éducation populaire, comme celles qui avaient été initiées avec l'Université Rurale du Paysage. La haie est un patrimoine d'intérêt collectif car, au final, le bocage permet de réguler le climat, de contribuer à la qualité de l'eau, de protéger les cultures et de préserver la biodiversité et donc notre cadre de vie.

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les chartes forestières, issues de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 (article L.12.-1), servent à mettre en place une stratégie locale de développement forestier. Fondées sur un état des lieux et un programme d'actions pluriannuel, elles garantissent une gestion patrimoniale, dynamique et durable du bois, la satisfaction de demandes environnementales ou sociales de la forêt et des espaces naturels connexes, contribuent à l'emploi et à l'aménagement rural, favorisent le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier et renforcent la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

TERRITOIRES CONCERNES

Sud du Pays Ouest Creuse (10 communes de la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg) et la vallée de la Creuse, au nord-est.

ACTIONS A ENGAGER

- Etablir une charte prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt** : économique, loisirs, biodiversité, historique, culturel, archéologique,... et prendre en compte le diagnostic du Plan de Paysage lors de l'analyse préalable du territoire retenu pour mieux définir les enjeux et la stratégie.
- Favoriser la concertation avec l'ensemble des acteurs de la forêt afin d'aboutir à un projet commun de développement**, en associant au maximum les propriétaires privés et en constituant des groupes de travail pour élaborer la charte.
- Préserver les espaces à forte vocation environnementale**, en s'appuyant sur les sites protégés ou reconnus d'intérêt (EBC, sites inscrits, sites classés, ZNIEFF, Zones Natura 2000).
- Inscrire dans la charte d'éviter les coupes rases**, afin de ne pas déséquilibrer les paysages du territoire et **favoriser la diversité des espèces d'arbres**. Le paysage est, par ailleurs, l'un des guides pour l'élaboration d'une charte forestière, tel que défini dans la loi d'orientation forestière et le décret n°2003.941 du 30/09/2003.
- Promouvoir la filière bois** (bois d'œuvre), notamment en lien avec la construction d'habitat ou d'équipements sur le territoire, dans une logique de valorisation des produits locaux. Accorder une attention particulière à la gestion et la promotion du châtaigner sur le territoire.
- Agir pour la qualité et le respect des chemins et sentiers parcourant la forêt**, dans une logique d'entretien concerté entre les différents acteurs et partenaires.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communautés de communes.

Moyens humains : possibilité de recruter un animateur de la charte ou de confier l'animation à l'ONF

Partenaires techniques : ONF, CRPF, associations locales (randonneurs,...), professionnels de la filière bois et du tourisme, etc.

FINANCEMENT MOBILISABLE

Feader

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions du plan pluriannuel engagées ou réalisées / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Chartes forestières limitrophes :

- du Pays de Guéret (qui comprenait auparavant 4 communes du POC : Chambon-Sainte-Croix, Chéniers, La Celle Dunois, Le Bourg d'Hem)
- du Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac.

Article dans le journal La Montagne sur le débardage, source de conflit entre la commune de Saint Martin Château et des exploitants forestiers en 2015.

Actions et réflexion portées sur les questions forestières par l'association Nature sur un Plateau, sur le plateau de Millevaches

COMPLEMENTARITE

Un guide paysager pour la forêt limousine, par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin, 2002.

PROJET(S) PILOTE(S)

Mise en œuvre d'une charte forestière regroupant des communes des Communautés de Bénévent-Grand-Bourg et du Pays Dunois

POUR ALLER PLUS LOIN

H2 - Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente dans le tissu urbain
 D2 - Protéger, valoriser et renouveler l'arbre
 D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation
 V7 - Renforcer l'offre et l'accueil touristique en s'appuyant sur la richesse des paysages

ILLUSTRATIONS



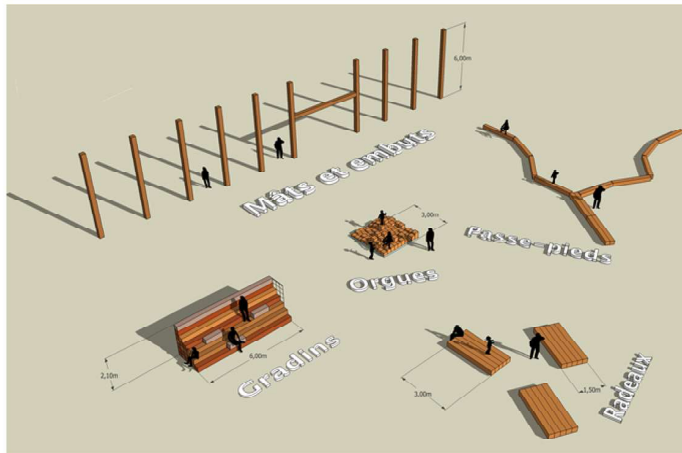
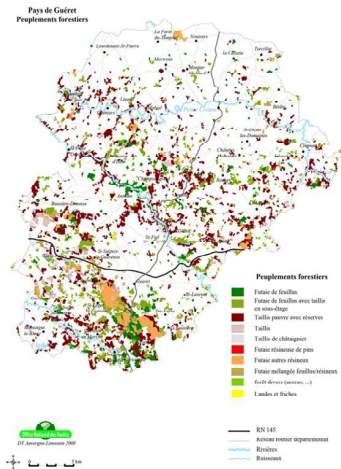
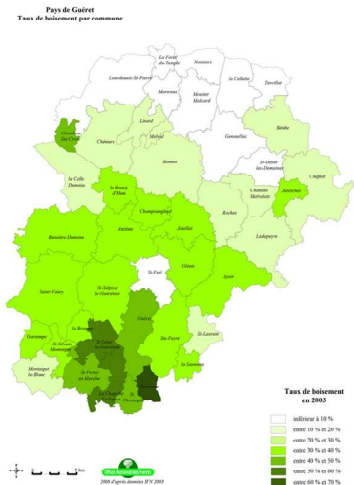
Fresselines, la Grande Creuse au point de sa jonction avec la Petite Creuse - comparaison de cartes postales anciennes et de photographies actuelles réalisée en phase Diagnostic du Plan de Paysage dans le cadre des ateliers de concertation avec les habitants (Atelier C2T)

Voilà deux mois que Claude Monet est en butte aux caprices du climat. Début mai 1889, avec l'arrivée du printemps, une nouvelle contrariété apparaît : l'arbre du confluent se couvre progressivement de feuilles alors que la série de paysages d'hiver mise en œuvre aux « Eaux-Semblantes » (nom poétique donné au confluent des deux Creuse) n'est pas terminée. Pour contourner la difficulté, le peintre propose au propriétaire de le paver pour effeuiller son arbre. Le vieil arbre du confluent, mort des dizaines d'années plus tard, aura contribué bien malgré lui à l'œuvre creusoise du maître impressionniste.



Actions participatives au niveau forestier et sensibilisation de la population à l'exploitation

Parc forestier contemporain, construction de jeux d'enfants à partir d'un gabarit de grume de chêne. Chantier éco-responsable (Esquisse - La Motrice)



Cartes extraites du diagnostic de territoire réalisé lors de l'élaboration de la Charte forestière du Pays de Guéret



Eric D.
34 ans
Technicien forestier

“ Depuis 15 ans, suite aux nouvelles orientations du gouvernement, la plantation de boisements variés est devenue une priorité pour les Pays. Sur le territoire, suite à la revalorisation du bocage, un effort particulier a été engagé sur la plantation de bosquets et de bois. Il y a même une mission pré-bois qui a été lancée à l'échelle de la Creuse pour que les éleveurs puissent conserver ces espaces mixtes sans perdre de leurs aides. Ainsi, à mesure que les territoires de plaine et de plateau se reboisent, les forêts Creusoises s'améliorent au niveau de la mixité des essences, mais surtout accueillent de nouvelles activités, comme les parcs forestiers.

Des aires de jeux s'installent en lisières et au sein des forêts : cela a été rendu possible grâce à un réseau réunissant enseignants, élèves, associations sportives, services de l'ONF, propriétaires forestiers et surtout des artisans locaux qui sont logiquement très actifs dans la transformation du bois d'œuvre en mobilier d'aire de jeux. 2 entreprises ont été créées et travaillent depuis 10 ans, les lisières sont devenus leurs showrooms. Ils exportent non pas leur mobilier mais plutôt leur savoir-faire vers d'autres parcs naturels.

Ces parcs sont devenus efficaces grâce à un processus global et participatif basé sur un principe de construction-gestion évolutif, propre au travail du bois. Les parcs forestiers et le redéveloppement des entités boisées découlent d'une prise en compte croissante de l'environnement.

Dans le prolongement de la nouvelle charte, un projet de concours d'architecture éco-responsable a été lancé à l'échelle du Pays. En effet, c'est la 7^{ème} édition de la « Bois-architecture de l'ouest ». Les lauréats doivent respecter et exceller sur différents critères allant de la matière première à la durée de vie du projet : ils doivent informer où sera pris le bois exploité, ils seront jugés sur les petites distances de transports, sur la manière de faire travailler les ouvriers en toute sécurité, sur l'entretien du matériau dans la durée et sur le bilan thermique... ”

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le développement éolien sur le territoire du Pays Ouest Creuse est un enjeu majeur quant à l'évolution des paysages. Plusieurs projets sont en émergence et suscitent des controverses auprès des habitants. Pourtant, ces motifs du développement durable créateurs d'un nouveau paysage peuvent trouver leur place si des précautions paysagères sont prises pour minimiser leur impact ou les intégrer à un paysage global de territoire.

Objectif : proposer des principes d'implantation pour accompagner les projets de développement éolien.

TERRITOIRES CONCERNES

Sites à fort gisement éolien et dénués d'enjeux de patrimoine historique, sites forestiers de moyenne montagne, sites à potentiel urbain d'intégration (zones d'activités), sites sensibles, notamment les communes avec un patrimoine paysager important dans des territoires peu habités.

Communes avec de nombreuses installations solaires sur bâtiments agricoles.

ACTIONS A ENGAGER

- ❑ **Prendre en compte les covisibilités** : éviter le rapport direct avec le patrimoine ou les sites remarquables. Prendre en compte également les cônes de vision et les points de vue remarquables depuis les belvédères. Réaliser une analyse précise de l'impact visuel du parc éolien au regard de l'emplacement des éoliennes, leur hauteur et leur organisation. Eviter les effets de dominance en contre-plongée de zones habitées.
- ❑ **Rechercher un développement cohérent à grande échelle** (éviter le mitage, préserver des respirations paysagères,...) - Possibilité de mettre en place de véritables projets de parcs éoliens, où le cadre de collaboration est définie avant de réfléchir aux mesures d'impact.
- ❑ Favoriser les situations en site industriel ou en corrélation de zones d'activités (l'éolienne en tant qu'infrastructure de production industrielle) - Permettre également le développement du photovoltaïque au travers des zones économiques et commerciales pour le fonctionnement de la zone d'activités, voire pour des équipements proches.
- ❑ **Engager des processus de concertation en amont du projet**, afin de définir les adaptations possibles de manière préventive. Sensibiliser et communiquer afin d'éviter les points de blocage.
- ❑ Surveiller le développement du photovoltaïque, notamment sur l'habitat ou les bâtiments agricoles : les implantations en toiture, avec le besoin d'une inclinaison prononcée, ont une incidence sur la volumétrie des bâtiments de stockage agricoles. Possibilité de raisonner à l'échelle d'un projet de parc de développement au même titre que pour les éoliennes.
- ❑ Etudier également les possibilités de développement de l'énergie hydraulique sur le territoire.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communautés de communes, associations de propriétaires forestiers, développeurs, etc.

Moyens humains : bureau d'étude d'impact

Partenaires techniques : techniciens de l'Etat (DDT, DREAL),...

RETOURS D'EXPERIENCE

Eoliennes et risques de saturation visuelle, conclusions de trois études de cas en Beauce, par la DREAL de la Région Centre-Val de Loire, septembre 2007.

Plan de gestion des paysages audois vis-à-vis de projets éoliens, Akène Paysage, juin 2005.

Etude paysagère de cadrage des zones de développement éolien dans le Var, Akène Paysage, novembre 2009.

PROJET(S) PILOTE(S)

Engager une concertation sur la mise en place d'un « schéma éolien » à l'échelle du Pays Ouest Creuse

FINANCEMENT MOBILISABLE

COMPLEMENTARITE

Schéma Régional Eolien, annexe au Schéma Régional Climat Air Energie, février 2013.

4 Eoliennes implantées à proximité de la ville de La Souterraine.

Projets éoliens en émergence sur le territoire du Pays Ouest Creuse (exemple de 4 éoliennes à La Chapelle Baloue et Saint Sébastien avec une covisibilité potentielle avec Crozant et la Vallée des Peintres).

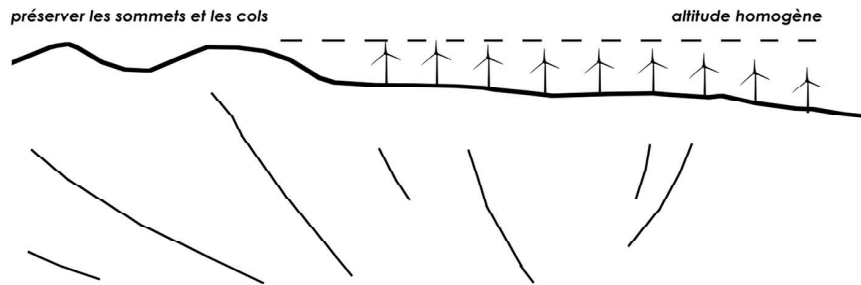
POUR ALLER PLUS LOIN

- D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation
- D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère
- V5 - Elaborer une charte de gestion forestière

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'éoliennes implantées sur le territoire / covisibilités avec des sites d'intérêt / etc.

ILLUSTRATIONS



Privilégier les crêtes longilignes, d'altitude homogène

Maquette pour montrer un travail avec les lignes de forces du paysage, plutôt que dans logiques de dissimulation, qui par définition ne sont pas réalisables

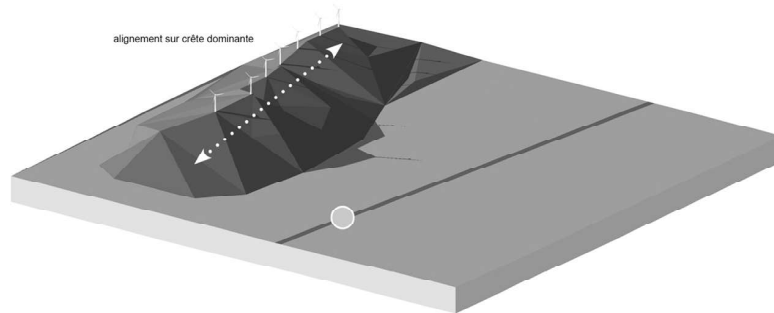


Schéma de recommandation dans le cadre des schémas directeurs éoliens (études agence AKENE) - Montagne noire, Aude

reliefs en "dents de scie" non compatible

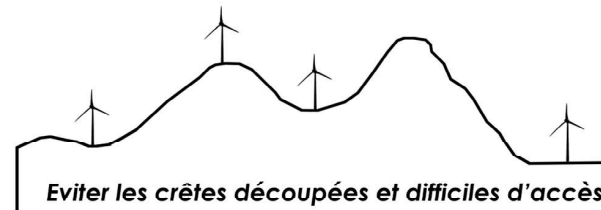


Schéma de recommandation de cas à éviter en des situations de reliefs variés.



Petits modèles d'éoliennes (axe vertical) à intégrer aux contextes des centres-bourgs et milieux urbanisés.



Parc du Sambrès - Montagne Noire, Aude : installation d'une éolienne dans une clairière réduite à son maximum et répondant aux exigences de l'Etat (DREAL/DDT)

Julie S.
43 ans
Paysagiste-conseil
de l'Etat



“

C'est un site de forestier et de montagne creusoise. Au départ, le développeur et les choix des sites potentiels nous ont été présentés par une équipe d'élus et de propriétaires forestiers. Le projet visait à implanter une vingtaine d'éoliennes sur un massif important du Pays. Entre techniciens et agents de développements, nous sommes de plus en plus efficaces, et avec le Pôle Eolien Creusoise (le PEC), nous avons expliqué rapidement que le nombre d'appareils devrait être diminué de moitié et que les implantations devraient s'accorder aux dynamiques de relief. Nous avons invité les élus à aller voir les premiers projets dans l'Aude sur la Montagne Noire pour mesurer l'évolution des ouvertures forestières. Ainsi, par cette collaboration et bien avant de lancer d'interminables dossiers (études d'impact), nous avons pu discuter autour de cartes en MNTD (Modèle Numérique de Terrain Digital) pour étudier les situations positives de covisibilités et œuvrer pour des pistes forestières en phase avec le réseau pédestre et le rythme de production forestière. A ce sujet et de manière sélective, nous avons privilégié un travail exemplaire avec les exploitants respectant la charte forestière du POC. Ensuite ont été définies des plateformes réduites avec l'idée d'avoir des modèles d'éoliennes se dressant à mesure (pour éviter d'avoir un levage d'un seul tenant qui demande d'avoir à créer des clairières de plus de 200 mètres de long et 100 m de large...). Enfin, contrairement au passé où seuls les propriétaires et la commune concernée étaient bénéficiaires, les gains de l'exploitation sont répartis pour l'aménagement et la gestion du parc forestier d'une part et d'autre part, pour la rénovation du patrimoine des principales communes touchées par des cas de covisibilités (lointaine, intermédiaire et proche).

”



ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Pays Ouest Creuse possède un potentiel touristique fort, en lien avec son image de nature préservée. Cependant, l'offre et l'accueil touristique mériteraient d'être renforcés, et ce dans une logique d'innovation, afin de cultiver une certaine image du territoire et de promouvoir le paysage, notamment à travers les activités sportives et de loisirs.

Objectif : Découvrir autrement le territoire, dans une logique de mise en tourisme durable / affirmer une identité de territoire / Renforcer l'offre touristique et l'imaginaire des lieux auprès des visiteurs.

TERRITOIRES CONCERNES

Zones forestières, gorges et vallées du territoire, en particulier de la Creuse, et les lieux révélant une qualité paysagère particulière.

Sites existants en perte d'intérêt (Moulin du Piot,...).

Situation et rayonnement autour des principaux offices de tourisme.

ACTIONS A ENGAGER

- **Développer les activités et sports de pleine nature tout en valorisant le paysage, ses sites et points de vue remarquables.** Inciter le partage et le respect des chemins par les différents utilisateurs (permettre le passage de tous sans dégrader). Renforcer la découverte interactive du territoire en développant les jeux de pistes et de géocaching liés au paysage. Inciter le développement d'activités à sensations ou ouvrant de larges perspectives sur le paysage pour renouveler l'offre touristique.
- **Mêler les thématiques** et favoriser une découverte écotouristique et culturelle en couplant les activités avec des arrêts gastronomiques, des équipements d'accueil ou encore des points d'intérêt spécifiques : sport et patrimoine, sport et biodiversité, sport et agrotourisme,... Valoriser les produits locaux en lien avec le paysage et créer une synergie avec les offres à proximité.
- **Œuvrer pour un hébergement valorisant le patrimoine naturel et historique de la Creuse et permettre une nouvelle découverte des sites en proposant de nouvelles manières de les parcourir ou les habiter**, par exemple à travers la création de refuges d'itinérances (habitats insolites, habitats légers, camping à la ferme). Renforcer ou revaloriser les équipements d'accueil existants, notamment sur le plan architectural et paysager, en s'appuyant sur leur dynamique pour un projet global d'attractivité des bourgs.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communautés de communes, porteurs de projet privés, etc.

Moyens humains : OT (organisation d'évènements) et étudiants ou maîtrise d'œuvre pour la conception de refuges

Partenaires techniques : Département, ADRT, Animateur Base VTT Pays Ouest Creuse,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Leader (GAL SOCLE - fiches 2 et 4 du programme « 2014-2020 »)

INDICATEURS DE SUIVI

Fréquentation des équipements et des sites / impact touristique / nombre d'animations mises en place / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Diagnostic sur les sports et activités de pleine nature réalisé par le PALOMA (Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac).

Le « trail des piqueurs » qui accueille des courses en terrain difficile permettant à des espaces d'être entretenus.

COMPLEMENTARITE

Gîtes communaux, structures d'accueil, évènements sportifs et activités présents sur le territoire du Pays Ouest Creuse.

Les Greeters de la Creuse.

« Les Folies d'Amédée », Les Moulins à Fursac : cabanes dans les arbres, dessinées par des étudiants en design de Raymond Loewy (activité stoppée après un incendie par défaut de sécurité).

Etude Tourisme menée à l'échelle du POC, Cabinet M. Espitalié, 2015.

PROJET(S) PILOTE(S)

Etude de préfiguration des sports et loisirs de pleine nature POC (2016)

Accompagnement de la structuration d'une offre publique d'hôtellerie de plein air sur la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg

POUR ALLER PLUS LOIN

H6 - Maintenir les pôles de service et les commerces de proximité dans les centres-bourgs

D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation

D5 - Accentuer la connaissance et la valorisation des paysages emblématiques, des sites naturels classés, inscrits ou protégés et des sites historiques

D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère

V2 - Agir pour le maintien des terres agricoles et accompagner la gestion du foncier

V5 - Mettre en place une charte de gestion forestière

ILLUSTRATIONS



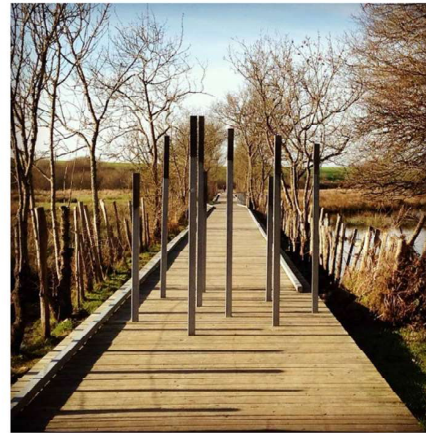
Le « Trail des piqueurs » permet de gérer l'entretien des chemins ruraux. Cette course sur une géologie volcanique est de réputation nationale - Saint-Jean des Ollières (63)



Gîtes périurbaines de Bordeaux (Collectif les Bruits du Frigo) : afin d'incarner et de promouvoir la pratique de la randonnée et plus largement pour favoriser la redécouverte du territoire, une série de refuges a été imaginée et installée autour de l'agglomération bordelaise. Des refuges pour randonneurs, comme en haute montagne, des refuges pour ceux qui désirent faire l'expérience d'une retraite insolite en pleine ville, des refuges pour les visiteurs qui cherchent un hébergement alternatif, des refuges aux formes désirables, tous uniques, entre œuvre et architecture, à même d'offrir à ses occupants une expérience spatiale et poétique inoubliable. Les refuges sont gratuits et ouverts à tous, il suffit de réserver. Le confort est sommaire et il n'y a ni eau ni électricité.



Valorisation sportive du site du Moulin de Piot - patrimoine hydraulique et paysager (esquisse La Motrice)



Sentiers et parcours sportifs en milieux humides à Saint-Herblain



Gîtes périurbaines de Bordeaux (Collectif les Bruits du Frigo)



Sophie MARNIER, GREETER Nature sur le Pays Ouest Creuse

TEMOIGNAGE FICTION

Le POC en 2010

Adèle M.
47 ans
Greeter



“

Je suis fonctionnaire, je suis originaire de Paris et j'ai obtenu mon premier poste à la souterraine, mais les horaires varient assez peu ce qui me permet de prévoir mes activités. Nous avons emménagé dans le territoire de l'on appelle la « campagne parc », ce qui nous permet d'aller au travail assez rapidement, tout en pouvant profiter dès que nous avons fini des différents lieux de nature qui se présentent à nous. Autre fois, nous allions beaucoup dans le sud de l'Ouest creuse. Mais maintenant, quantité de lieux ont été aménagés et réfléchis autour de La Souterraine. Entre autres, il y a eu un nouveau parc, une sorte de parc agricole aux portes de l'agglomération. On y arrive assez rapidement depuis le centre de La Souterraine grâce aux espaces le long de la Sédelle. Ce qui fait qu'il m'arrive d'aller faire quelques footings entre midi et deux la journée. Le week-end, nous y retournons en famille avec les enfants faire des activités sportives ou plus pédagogiques autour des petites exploitations agricoles. Il y a un endroit où l'on peut voir des producteurs de légumes et les rencontrer : on passe commande en fonction de ce qu'ils ont et le soir même, après nos balades ou nos promenades en VTT, nous pouvons récupérer la commande. Par moment, dans ce nouveau parc, je me sens comme un aventurier : des points de vue excitants nous permettent de voir la campagne et la ville d'une autre manière qu'en voiture. Ce qui me séduit à mesure, c'est qu'en n'étant pas issue du monde agricole, j'ai pris conscience des rythmes des agriculteurs de la croissance des plantes du rythme des saisons... Dans une semaine aura lieu la grande course de « lacer Dell » qui permet de remonter jusqu'à la source ! A la fin de la journée, il y aura une grande fête où nous pourrons goûter les produits locaux !

”

ENJEUX ET OBJECTIFS

La valorisation des ressources architecturales, urbaines et paysagères est indissociable d'une connaissance fine du territoire. A ce jour, il existe peu d'inventaires formels et la mémoire des lieux ou des éléments de patrimoine n'est pas suffisamment connue et partagée.

Objectif : inventorier, collecter pour enrichir et valoriser le potentiel du territoire / diffuser et permettre l'accès aux données aux différents publics / œuvrer pour des partages de mémoire et favoriser les liens intergénérationnels.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse

ACTIONS A ENGAGER

- **Créer une base thématique et géolocalisée** (petit patrimoine rural bâti, bâti remarquable, édifices, murets de pierres, chemin remarquable, arbre remarquable, point d'intérêt, lieu de mémoire, etc.) accessible à tous, afin de centraliser et de mutualiser les informations présentes sur le territoire. Opter pour une base évolutive et actualisable, type base SIG. Possibilité de développer également par le biais d'un intranet une base regroupant les différents documents de planification ou de protection, les études thématiques intercommunales réalisées,...
- Favoriser l'émergence d'un **outil en ligne collaboratif**, pour que chaque habitant puisse soumettre de nouveaux ajouts et ainsi enrichir la base en apportant des informations complémentaires sur la vie d'un élément. S'appuyer sur des lieux publics (bibliothèques, espaces de co-working, fablab) pour former et faciliter l'usage de l'outil. Communiquer sur l'outil et inciter les habitants à s'impliquer dans la démarche, notamment en créant une thématique « observateur du paysage », avec une base photographique témoignant de l'évolution d'un site au fil du temps. Faire du site une plateforme d'échanges, permettant également d'alerter sur certaines dynamiques paysagères à surveiller.
- **Organiser des ateliers de mémoire** lors des projets d'aménagement et de valorisation (réunions in situ avec les habitants et les personnes ressources, réalisation de vidéo ou d'animation, soirées-débats, moments de convivialité) afin de récolter les témoignages autour du lieu ou de l'élément et envisager ensemble les valorisations possibles. Imaginer de nouveaux modes d'inventaire (type open source) à élaborer, par exemple, avec les jeunes du territoire sous la forme des sciences participatives en associant les écoles.
- Etablir le potentiel de reconversion (nouveaux usages) des éléments repérés et mettre en **place des actions concrètes, des chantiers participatifs ou des interventions artistiques** pour mettre en lumière une richesse particulière du territoire.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Communes, Communauté de communes, POC, associations locales, écoles,...

Moyens humains : internes (Mission Architecture et Paysages, élus volontaires,...) avec l'appui de partenaires et de personnes ressources (OT, service de l'inventaire et du patrimoine,...)

Partenaires techniques : Maison Départementale des Patrimoines de la Creuse,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Sur la base d'un projet collaboratif d'inventaire, les frais engagés sont restreints. Seules les actions de valorisation peuvent faire l'objet de financement - Leader (GAL SOCLE - fiche 3 du programme « 2014-2020 »)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'éléments inscrits dans la base (enrichissement) / nombre d'utilisateurs de la base (consultation et ajouts de références) / nombre d'actions de valorisation engagées

RETOURS D'EXPERIENCE

Association REMPART - Mission Patrimoine, qui organise des chantiers de restauration avec des bénévoles pour la sauvegarde, la mise en valeur et la transmission du patrimoine.

COMPLEMENTARITE

Inventaires du patrimoine réalisés sur les 3 Communautés de communes.

La collection « Patrimoine de nos villages », des éditions du patrimoine par la Conservation départementale du Patrimoine sur les richesses de la Creuse par cantons.

Archives des Communautés de communes et des communes.

Réalisations par les clubs des aînés ou les associations jeunesse et recherches menées par des personnes ressources sur leur commune (Colondannes, « *Un jour, un lieu dit* » dans le bulletin municipal de Chéniers, etc.).

PROJET(S) PILOTE(S)

Le « Chemin de l'eau » à Fursac (recueil de légendes, recensement du petit patrimoine, etc.)

Possibilité de création d'un site internet dédié (plateforme d'échanges et de mutualisation)

POUR ALLER PLUS LOIN

H1 - Œuvrer pour le maintien du patrimoine architectural et le réinvestissement du bâti vacant
 D2 - Protéger, valoriser et renouveler l'arbre
 D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation
 D6 - Identifier les points de vue remarquables et mener des projets de réouverture paysagère
 V4 - Œuvrer pour le maintien du maillage bocager et valoriser l'arbre sur les exploitations agricoles

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'art, sur le territoire du Pays Ouest Creuse, est étroitement lié à la Vallée des Peintres et l'histoire des ruines de Crozant, de la Creuse et de la Sédelle avec les peintres impressionnistes. Les liens entre le paysage et l'art méritent aujourd'hui d'être renforcés sur l'ensemble du Pays, afin de valoriser des sites ou d'interpeller sur des thématiques majeures déterminantes quant à l'évolution des paysages.

Objectif : renouveler le regard sur les paysages du quotidien / mettre en valeur un site ou une thématique / élargir et diversifier les publics pour favoriser l'appropriation du paysage et l'affirmer comme bien commun / Rêver - détourner - interpeller

ACTIONS A ENGAGER

- Sensibiliser le plus grand nombre à l'espace rural par la **mise en place d'ateliers artistiques** (type Land Art, cartographie populaire,...) ou par la **création d'un événementiel spécifique dédié à l'art et au paysage** qui permettrait d'aborder les paysages urbain, naturel, agricole, forestier, etc. L'évènement pourrait également être l'occasion de communiquer auprès des habitants sur les projets d'aménagement en émergence sur le territoire et de mettre en valeur les savoir-faire locaux du territoire.
- **Utiliser l'art pour interpeller sur des projets multithématiques** : avenir du bâti vacant, valorisation des exploitations agricoles, etc. Possibilité d'organiser des concours d'artistes, des boîtes à idées avec des étudiants pour des interventions sur l'espace public par le biais de résidences ou d'expositions (cf. « *Rêver les centres-bourgs* » par le PNR du Perche en 2016).
- **Avoir recours à l'imaginaire, faire appel aux légendes, à la Creuse secrète** pour développer les projets artistiques et engager une dynamique de communication touristique originale et adaptée au territoire. Possibilité d'accompagner l'interprétation des sites par des œuvres le long des sentiers de randonnées, émanant d'un travail collectif avec les habitants et les scolaires.
- S'appuyer sur les événements existants, les personnes ressources, les clubs de photographie,... pour proposer des actions fédératrices et/ou complémentaires. **Développer les partenariats avec des équipements existants** (Centre d'Art et du Paysage de l'île de Vassivière, école nationale supérieure d'art de Limoges, pôle design de La Souterraine) **et des associations culturelles locales** afin de favoriser une émulation interterritoriale à l'échelle du département, des départements limitrophes et de la grande région.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : communes, Communauté de communes, Offices de Tourisme, associations, artistes, écoles de design, lycées, collèges, primaires,...

Moyens humains : artistes (plasticiens, sculpteurs, peintres, artisans locaux,...) avec possibilité de partenariats, enseignants, étudiants,...

Partenaires techniques : Cité Scolaire La Souterraine, artisans locaux, Centre d'Art et du Paysage de Vassivière, équipements culturels, DRAC, DRAAF,...

FINANCEMENT MOBILISABLE

Coût indicatif : 5000€ par artiste (création, matériels et défraiements) dans le cadre d'une résidence de 6 semaines
Leader (GAL SOCLE - fiche 3 du programme « 2014-2020 » - appels à projets FACT)

INDICATEURS DE SUIVI

Fréquentation lors des événements organisés / nombre de partenariats créés / nombre d'interventions artistiques / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse, avec une recherche de développement sur les communes hors Vallée des Peintres.

RETOURS D'EXPERIENCE

Festival Euro Land Art / appel à projet « Etang d'Art », Biennale d'Art dans la nature à Brocéliande / Festival Art, ville et paysage des Hortillonages d'Amiens / Chemin Fais'Art (sculptures en pierres volcaniques) / Festival Polyculture, Ferme Janin à Vernand (Loire)

Les « balades spectacles paysage » du SCot Rives du Rhone : canapés-observatoires avec Scène Ouverte des Arts de la Rue et SMRR pour des promenades avec interventions de comédiens et danseurs sur des textes de G. Clément, pour les élus et les habitants.

COMPLEMENTARITE

Événements culturels et artistiques existants sur le territoire (La Pente Douce, La « Croisée des chemins » par la MJC, à La Souterraine (collectif d'art contemporain), etc.), foyers culturels de la Vallée des Peintres et de la Tuilerie de Pouligny

Le Fonds Régional d'Art Contemporain met à disposition des expositions itinérantes.

PROJET(S) PILOTE(S)

Mise en place d'un sentier d'interprétation faisant appel aux savoir-faire locaux OU action concrète type Land Art sur une thématique majeure du Plan de Paysage (bâti vacant, agriculture, etc.)

POUR ALLER PLUS LOIN

H5 - Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative
D4 - Mener des diagnostics d'itinéraires paysagers existants et œuvrer pour leur valorisation
V3 - Valoriser les exploitations agricoles et leurs abords
V7 - Renforcer l'offre et l'accueil touristique en s'appuyant sur la richesse des paysages



SENSIBILISER AU PAYSAGE

Création d'un pôle de sensibilisation et de recherche sur le paysage

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'Université Rurale du Paysage organisée par le Pays Ouest Creuse a permis de mettre en place des actions de sensibilisation sur le paysage, dont la fréquentation aussi bien d'élus que d'habitants a témoigné d'une certaine attente et d'un réel potentiel de réflexion sur l'avenir du territoire. Si la sensibilisation reste une mission majeure du Pays à poursuivre, l'opérationnalité de la réflexion reste également à entreprendre pour agir sur nos paysages.

Objectif : faire du Pays Ouest Creuse un laboratoire de recherches et d'émulation sur le paysage, renouveler la sensibilisation et la formation de tous au bien commun que constitue le cadre de vie creusois.

ACTIONS A ENGAGER

- Poursuivre les actions de sensibilisation à destination des élus et des habitants à **travers la mise en place d'une version 2.0 de l'Université Rurale du Paysage** en associant l'ensemble des partenaires agissant pour les paysages du territoire. Créer une programmation abordant le paysage au sens le plus large : paysage urbain, paysage agricole, paysage forestier, paysage naturel, etc. Possibilité de mettre en œuvre une structure pérenne et/ou autonome, par le biais d'une association ou d'une Université populaire.
- **Associer la recherche à la sensibilisation et créer des passerelles et des partenariats avec les écoles et universités** présentes au sein du Pays Ouest Creuse, du département, de la grande région, nationales ou internationales afin **d'enrichir les travaux de recherche menés sur le paysage en proposant des cas d'études ou de réflexion** et ainsi conforter la position de la Creuse en tant que territoire reconnu pour ses paysages et son cadre de vie quotidien. Etablir la pertinence de la création d'un cursus de formation sur le paysage.
- **Associer les territoires limitrophes** pour des partages d'expérience et des actions sur des problématiques communes, notamment le Pays de Combrailles ou le PNR de Millevaches. Développer les coopérations interterritoriales pour s'inspirer et favoriser une dynamique de réflexion.
- **Communiquer et diffuser au maximum pour sensibiliser le plus grand nombre** : réalisation de plaquettes d'informations et/ou de conseils, lancement d'une gazette ou d'une newsletter retraçant les différentes actions mises en place et les échanges issus des cas d'études réalisés sur le territoire. Possibilité de créer un lieu dédié type centre de ressources mettant à disposition de tous les ouvrages de références et les réflexions menées sur le territoire, véritable lieu d'échanges et de rencontres. Possibilité d'organiser des cafés citoyens pour débattre de l'avenir du territoire.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Pays Ouest Creuse

Moyens humains : internes pour la programmation, recours à des intervenants professionnels pour les animations et la communication

Partenaires techniques : réseau universitaire, associations locales, Département, Région, DDT, DREAL, ONF,... : tous les partenaires possibles

FINANCEMENT MOBILISABLE

Financements similaires à la mise en place de l'URP en 2012 et 2013 : Leader (GAL SOCLE, fiche 2 du programme « 2014-2020 »), Région, Département.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'événements et/ou de cycles de formation / nombre de participants / nombre de partenariats ou de conventions / etc.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse

RETOURS D'EXPERIENCE

L'école du Jardin Planétaire, à La Réunion, parrainée par Gilles Clément : université populaire autour de la biodiversité et des paysages.

Université Rurale du Paysage mise en place par le Pays Ouest Creuse en 2012 et 2013 : ateliers, conférences, lectures de paysages, exposition et débats organisés selon le cycle des saisons.

Le prieuré de Lavoûte-Chilhac (43) s'est transformé en centre du paysage. Il accueille des chercheurs, des personnalités, des élèves d'écoles de paysage ou d'architecture, des artistes, des plasticiens dont la caractéristique commune est de s'intéresser au dialogue entre une œuvre et un site.

COMPLEMENTARITE

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, IUP Limoges-Ahun et le réseau universitaire dans son ensemble à l'échelle de la grande région, nationale ou internationale

PROJET(S) PILOTE(S)

Création d'un laboratoire rural sur le paysage à travers la relance de l'Université Rurale du Paysage avec une programmation adaptée aux enjeux du Plan de Paysage

POUR ALLER PLUS LOIN

H3 - Engager des projets pilotes de mutation de tissu urbain

S1 - Création d'un fonds documentaire numérique mutualisé

S2 - Utiliser l'art et la culture dans la construction et la médiation du paysage

S4 - Mettre en place une ingénierie de projet dédiée à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage au service des communes

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les projets architecturaux, urbains et paysagers ne sont pas systématiquement accompagnés sur le territoire : les structures de conseils existantes ne sont pas suffisamment sollicitées, appauvrissant parfois la qualité des aménagements réalisés. De plus, le montage technique et administratif des dossiers s'avère être difficile pour les communes qui manquent de temps et de personnel.

Objectif : accompagner les collectivités territoriales en mettant en place un service dédié impulsant une nouvelle dynamique de projet, concerté et avec le paysage comme aide à la décision ou porte d'entrée des projets.

TERRITOIRES CONCERNES

Toutes les communes du Pays Ouest Creuse

ACTIONS A ENGAGER

- **Mettre en place une véritable ingénierie de projet** apportant des conseils techniques, une aide au montage administratif des dossiers, l'organisation des comités de pilotage avec les partenaires de référence, une aide sur la recherche de financements, etc. Pérenniser la Mission Architecture et Paysages du Pays Ouest Creuse et communiquer sur son rôle de conseils et d'accompagnement dédié aux communes.
- **Créer un comité de pilotage associant élus, partenaires de référence et les associations ou les personnes ressources et permettant d'avoir une vision transversale du projet.** Favoriser l'implication de chacun, tout en s'appuyant sur un réseau d'élus moteurs sur les questions paysagères.
- **Mettre en place une veille spécifique sur les appels à projet ou à manifestation d'intérêt** lancés par l'Etat ou d'autres structures (fondations, etc.) et accompagner les communes pour y répondre de manière efficace et partagée.
- **Favoriser une dynamique de projet en mettant en place une nouvelle façon de faire, de travailler ensemble** (travail in situ, ateliers thématiques, coopérations,...). Inciter les communes à activer le service dédié et communiquer auprès de l'ensemble des communes pour les insérer dans la dynamique - possibilité de lancer de mini appels à projets pour bénéficier d'un accompagnement renforcé si le projet permet de porter les objectifs du Plan de Paysage. Possibilité de mettre en place un atelier d'urbanisme ou des coopérations pour enrichir les projets et sensibiliser les élus aux questions urbaines et paysagères.

MOYENS HUMAINS

Porteurs de projet : Pays Ouest Creuse

Moyens humains : internes, en mutualisant les personnes ressources du Pays et des Communautés de communes

Partenaires techniques : partenaires de référence (OT, CAUE, DDT,...)

FINANCEMENT MOBILISABLE

Résultant essentiellement d'une dynamique de projet et de fédération d'acteurs, les frais réels sont restreints.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets engagés ou aboutis selon une nouvelle méthodologie de projet / qualité des projets, plus-value ajoutée au projet / etc.

RETOURS D'EXPERIENCE

Atelier d'Urbanisme du Parc Naturel Régional Livradois-Forez (Puy-de-Dôme)

Atelier Local d'Urbanisme Rural du Pays Combraille en Marche

Ateliers de territoire portés par certaines DREAL en France : les objectifs sont de faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet grâce à la concertation et la co-construction. Ils associent les services de l'Etat et les élus.

COMPLEMENTARITE

Dynamique de projet engagée sur certains projets avec l'association des partenaires de référence (projet des cônes de vision sur Crozant par exemple).

PROJET(S) PILOTE(S)

Mise en place d'un service dédié aux collectivités territoriales pour un accompagnement technique et administratif des projets architecturaux, urbains et paysagers

POUR ALLER PLUS LOIN

S3 - Création d'un pôle de sensibilisation et de recherche sur le paysage

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE

Tableau d'objectifs réalisé lors de la phase 2 de l'élaboration du Plan de Paysage

page 1

ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

Principe d'entrée et de représentation des objectifs : *les sous-entités paysagères « spécifiantes »*

page 3

Les sous-entités paysagères « spécifiantes » - descriptions et objectifs spatialisés par entité :

- *Abloux Basse Marchoise*
- *La Creuse en gorges*
- *La petite Creuse en gorges*
- *Massif isolé des hauts plateaux de Guéret*
- *Massif de la Cazine*
- *Porte de La Souterraine*
- *Campagne-parc de Chamborand*
- *Plateau alvéolaire d'Azat-Châtenet*
- *Massif de Saint-Goussaud*
- *Le Thaurion en gorges*

page 4
page 6
page 7
page 9
page 10
page 12
page 14
page 16
page 18
page 19

Cartes du potentiel et des faiblesses paysagères à l'échelle des bassins versants :

- *Vallées de l'Abloux et de la Sédelle*
- *Vallées de la Creuse et de la petite Creuse*
- *Vallées de la Sédelle, de la Cazine et de la Brézentine*
- *Vallées de la Gartempe et du Peyroux*
- *Vallées de la Leyrenne, de l'Ardour et du Thaurion*

page 21
page 22
page 23
page 24
page 25

REMERCIEMENTS

page 26

Tableau d'Objectifs de Qualité Paysagère

PLAN DE PAYSAGE DU PAYS OUEST CREUSE - Définition des Objectifs de Qualité Paysagère (Phase 2) - Août 2015

HABITER LE PAYSAGE <i>Des paysages vivants, pour un équilibre urbain/rural, sur un territoire éco exemplaire</i>	DECOUVRIR LE PAYSAGE <i>Parcourir et promouvoir la douceur et les contrastes de paysages naturels, tranquilles et préservés</i>
<p>Affirmer une identité architecturale et urbaine, adaptée aux modes de vie contemporains Valoriser l'architecture traditionnelle et favoriser une réhabilitation durable et garante d'authenticité Imaginer de nouvelles façons d'habiter le bâti délaissé, dans les centres-bourgs et les villages Encourager une architecture contemporaine de qualité, respectueuse de l'identité locale et de faible impact environnemental</p> <p>Limiter l'étalement urbain, pour un urbanisme réfléchi et maîtrisé entre la ville et les bourgs Valoriser les possibilités de mutation et de densification du tissu urbain, avec une étude particulière sur la ville de La Souterraine Mener une réflexion partagée sur le développement, l'implantation et la qualité paysagère des ZA Améliorer les transitions bourgs/campagne en structurant les entrées et les silhouettes de bourg</p> <p>Urbaniser dans le respect du paysage naturel Améliorer la cohérence et l'intégration des constructions nouvelles au regard du relief et du réseau hydrographique Préserver les vues emblématiques et les vallons corridors de l'urbanisation Garder la spécificité des bourgs «géographiques» (plaines, vallons, crêtes) dans la maîtrise de l'étalement urbain</p> <p>Ouvrer pour des lieux vivants et accueillants Réinvestir et redynamiser les centres-bourgs, notamment par le maintien de commerces et de services de proximité Aménager des espaces publics de qualité, à échelle humaine et redonnant une large place au végétal Attirer et accueillir de nouvelles populations</p>	<p>Maintenir et valoriser le patrimoine naturel et paysager, dans le respect de la biodiversité Affirmer la place de l'eau et de la pierre et leur lisibilité dans le paysage Pérenniser et renouveler l'arbre et les structures arborées dans le paysage, notamment au sein de l'espace agricole Agir pour le maintien du bocage</p> <p>Favoriser la promenade sur le territoire pour découvrir la diversité des ambiances et des paysages Assurer la continuité et la connexion de tous les sentiers pédestres dans les bourgs, les espaces agricoles, la forêt, le long des cours d'eau et vers les sommets Développer des itinéraires paysagers (routiers ou pédestres), notamment sur les entités paysagères spécifiantes du Pays Préserver une alternance de vues ouvertes et fermées dans la découverte des paysages</p> <p>Accentuer la place des sites emblématiques ou remarquables Développer l'offre et l'accueil touristique en s'appuyant sur les sites naturels classés et inscrits Créer des portes d'entrée pour les sites remarquables Découvrir le Pays par la lecture du passé (Compostelle, voies romaines,...)</p>
VIVRE DU PAYSAGE <i>Pour un paysage support et vecteur d'activités économiques et de loisirs</i>	SENSIBILISER AU PAYSAGE <i>Pour un paysage partagé et respecté de tous</i>
<p>Valoriser l'agriculture et l'élevage, activité productrice de paysage et marqueur d'une identité rurale Economiser les terres agricoles et valoriser le foncier Impliquer l'agriculture dans l'entretien d'espaces naturels Valoriser le bâti agricole et rechercher l'insertion harmonieuse des bâtiments d'exploitation dans le paysage</p> <p>Mettre en place une gestion raisonnée et la valorisation des ressources naturelles locales Ouvrir pour la valorisation économique, culturelle et touristique du bois et de la forêt Favoriser le développement d'activités en lien avec l'exploitation du châtaignier Développer l'essor de filières locales de qualité et des produits locaux</p> <p>Un paysage vecteur d'activités de loisirs, attractif et convivial Développer les activités et sports de pleine nature (randonnée, VTT, équitation, kayak, escalade,...) Contribuer à la restauration et la protection des lieux de baignade, des lacs de barrage, des étangs et des mares</p>	<p>Améliorer la connaissance du patrimoine naturel, bâti, culturel et humain Répertoire les éléments identitaires et représentatifs de la vie locale, ancienne ou actuelle pour une valorisation du patrimoine visible et caché Valoriser les savoir-faire traditionnels et favoriser leur transmission</p> <p>Favoriser l'appropriation du paysage et l'affirmer comme bien commun Encourager une prise de conscience collective et individuelle (élus, agriculteurs, propriétaires privés, propriétaires forestiers,...) pour des pratiques respectueuses des milieux Valoriser l'image de l'agriculteur et renforcer le dialogue avec les habitants et les élus pour un territoire solidaire Consulter et impliquer les acteurs du paysage dans les projets d'aménagements</p> <p>Former et transmettre le paysage Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux paysagers, notamment au sein des établissements de formation agricole Sensibiliser les gestionnaires institutionnels au paysage et encourager les initiatives des collectivités dans la gestion et l'entretien des espaces communaux Sensibiliser les artisans au respect de l'identité architecturale dans les réhabilitations du bâti ancien et les constructeurs de maisons individuelles</p>

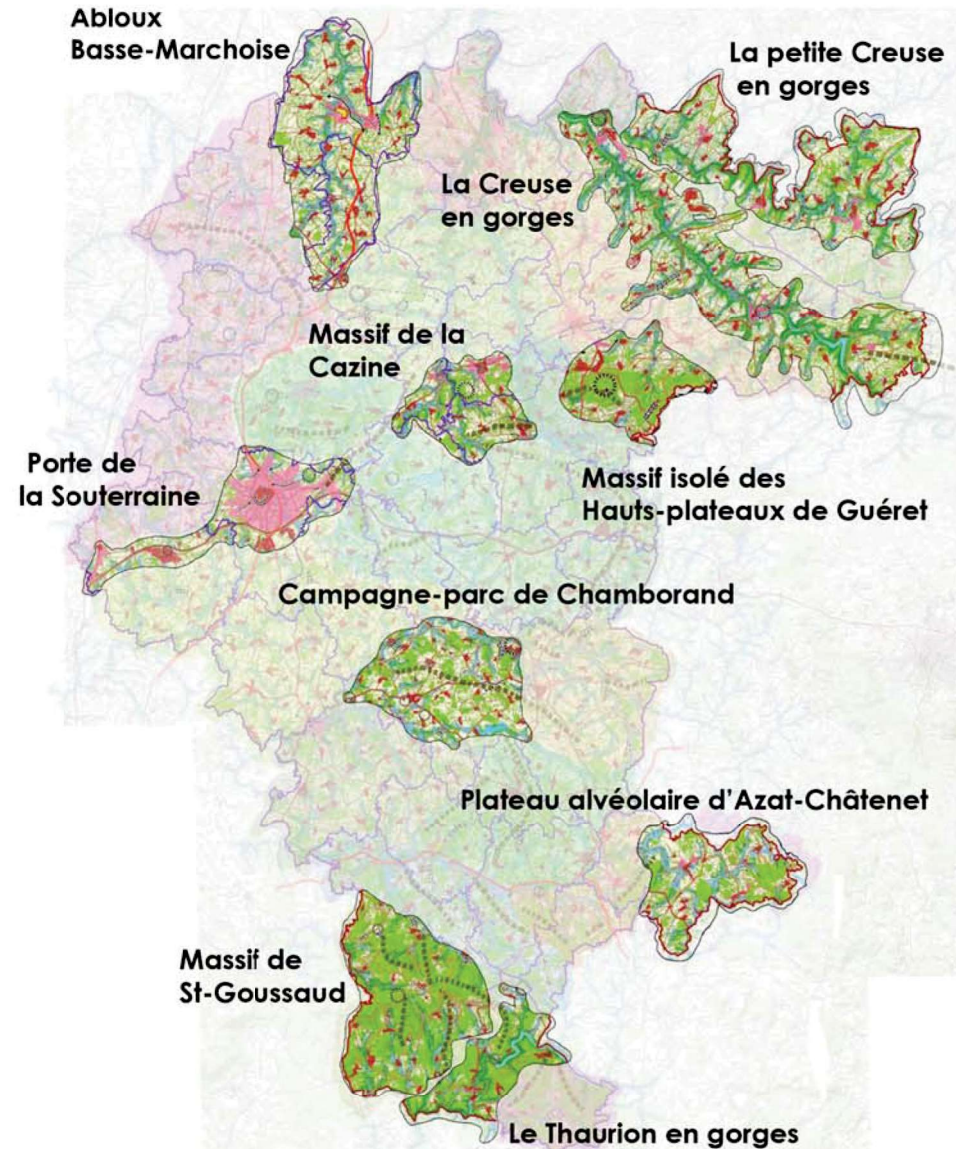
Principe d'entrée et de représentation des objectifs : les sous-entités paysagères spécifiques

Carte des sous-entités de paysage définies lors de la phase de diagnostic du Plan de Paysage



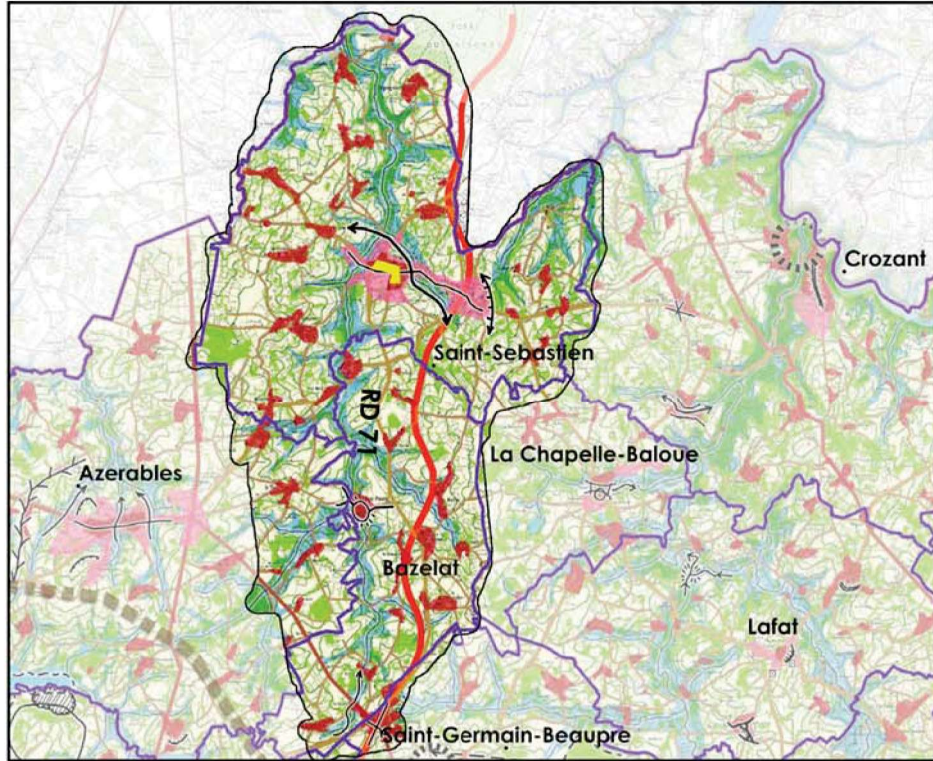
Carte des sous-entités de paysage spécifiques

Les sous-entités spécifiques correspondent à des paysages représentatifs du Pays Ouest Creuse, associés à des sites emblématiques (Combes de la Cazine, Vallée de la Creuse, Puy Jouer, Briçiers,...).



Il ne s'agit pas ici de concentrer les efforts sur certaines entités mais bien que ces dernières soient les territoires-pilotes pour initier des actions exemplaires.

Sous-entité paysagère "spécifiante" - Abloux Basse-Marchoise



Description :

Paysage de Boischaud, fort de ses plans moyens, il est constitué d'un rythme de plateaux momentanément interrompu par quelques vallons, qui peinent à dominer les structures viaires et ferroviaires. Le Vallon de l'Abloux est l'un des plus prononcé tout en serpentant discrètement, il valorise un bocage encore présent (arbres isolés, voies soulignées de bouchures...), propose de belles vues et structure le Nord du Pays.

Contraintes et potentialités :

La progression de l'urbanisation de Saint Sébastien tend à effacer les structures hydrologiques. Or, le caractère ouvert des cours d'eau est encore appréciable, laissant passer le regard sur les versants opposés. La vallée de l'Abloux passe du Sud au Nord et lie simplement, de par la lecture de sa ripisylve, St Sébastien à Bazelat, ainsi qu'à leur environnement agricole.

Sensibilités et points critiques :

- Des boisements gênant la lisibilité de l'Abloux
- La route départementale 71 de Bazelat à Saint-Sébastien
- L'étalement urbain OUEST de Saint-Sébastien

Objectifs importants pressentis :

- Requalification des centres-bourgs
- Valorisation d'opérations exemplaires d'urbanisme
- Valorisation de routes "paysagères" et de parcours hydrologiques



Saint-Sébastien : Vallon-corridor



Saint-Sébastien : avenue de la Gare et étang à proximité du centre-bourg



Saint-Sébastien : vue de la vallée de l'Abloux depuis son cimetière



Passage de l'Abloux au niveau de l'âge Poret : patrimoine des moulins



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Abloux Basse-Marchoise

Légende

OBJECTIFS de qualité paysagère sur le pays

Un patrimoine à "jardiner"/découvrir le paysage

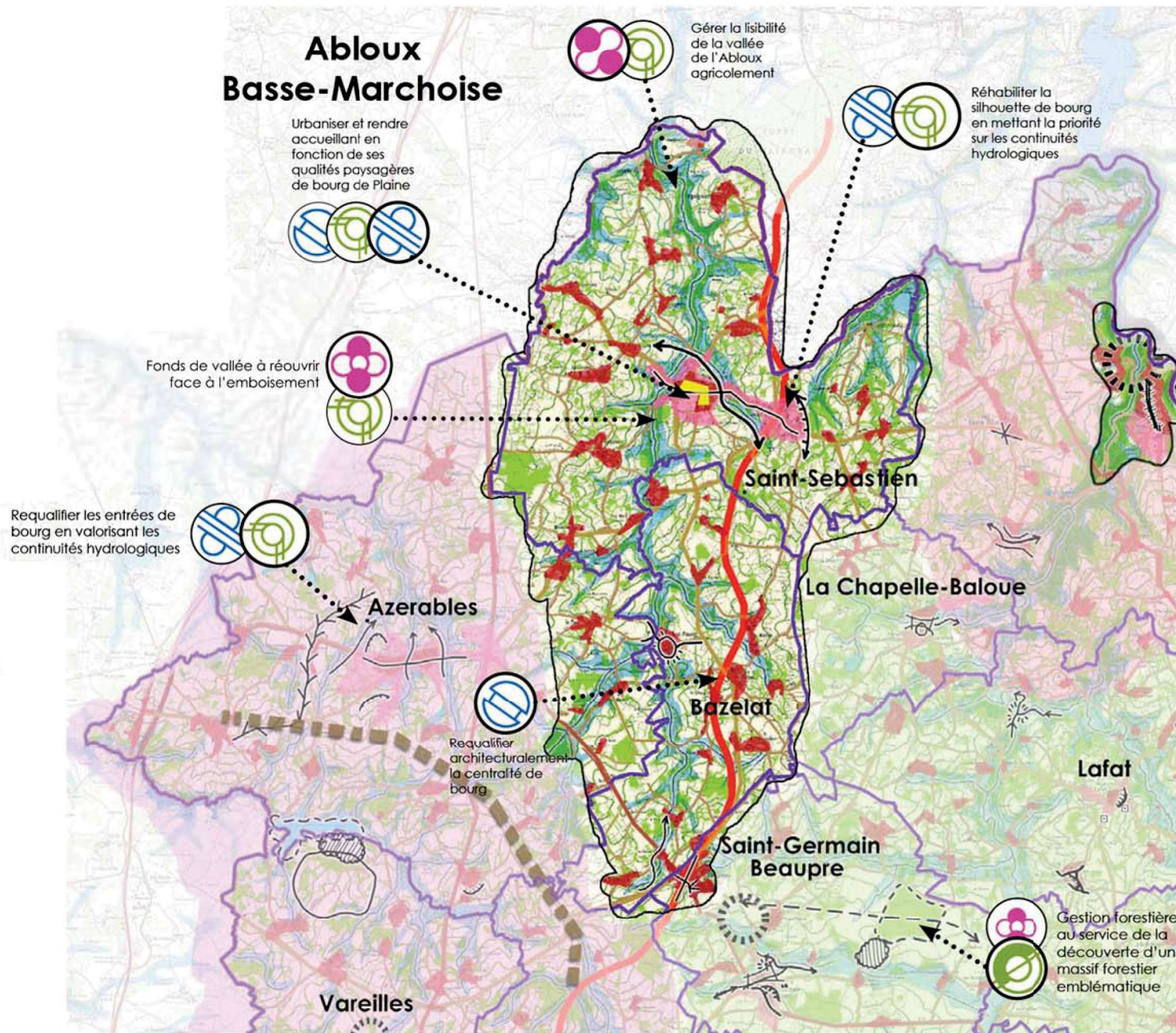
- Conserver et pérenniser l'arbre et les structures arborées au sein du paysage agricole (agroforesterie,...)
- Préserver et valoriser le petit patrimoine
- Marquer les portes d'entrée du Pays & des sites remarquables
- Valoriser la richesse d'ambiances et la diversité des paysages en améliorant le réseau de découverte (route/ chemins / rivières...)
- Préserver la lisibilité et visibilité des paysages, (réseau hydrographique et topographique)

Un urbanisme "rurable"/ habiter le paysage

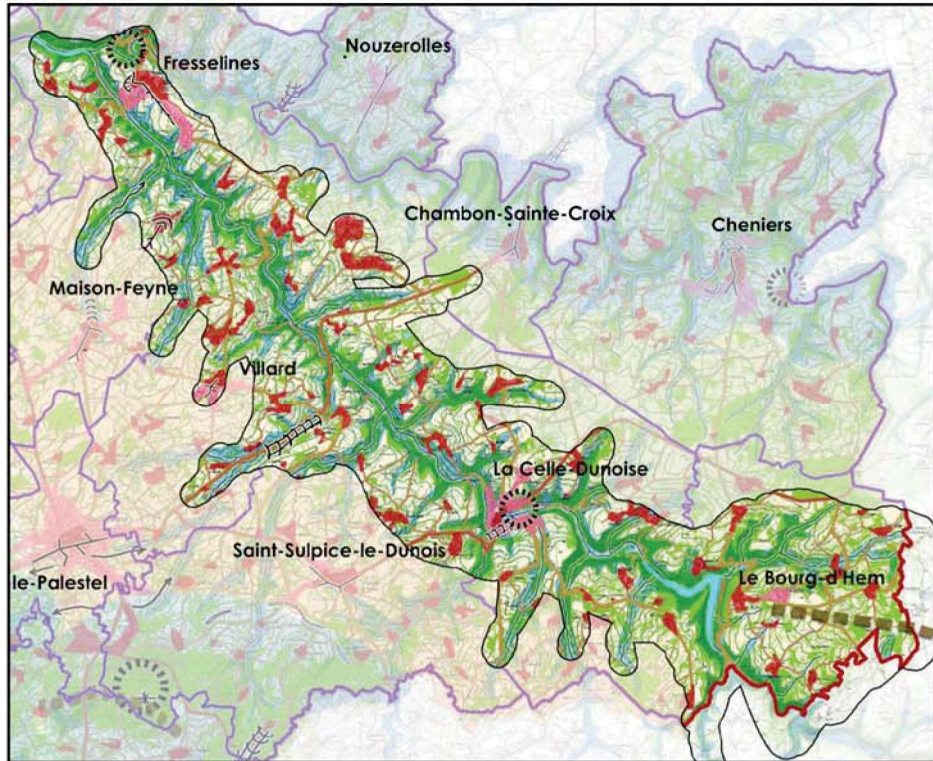
- Définir une stratégie de planification urbaine et de cohérence spatiale
- Urbaniser au regard de l'identité paysagère (urbanisme géographique et bourgs de plaines)
- Œuvrer pour des lieux vivants et accueillants (revitalisation)
- Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti

Une agriculture et des activités à échelle humaine / vivre du paysage

- Impliquer l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels
- Favoriser la valorisation économique, culturelle et touristique de la forêt (charte)
- Favoriser l'essor de filières locales de qualité et y adjoindre des activités touristiques soucieuses du paysage
- Valoriser le bâti agricole et insérer les nouveaux bâtiments d'exploitation dans le paysage de manière harmonieuse
- Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade,...) pour un paysage vivant et attractif



Sous-entité paysagère "spécifiante" - la Creuse en gorges



Villard : aperçu de la vallée au niveau du plateau



Villard : dans la vallée, moulin de Tenèze



Maison-Feyne : abords d'une exploitation industrielle



Bourg d'Hem

Description :

Les bourgs en rebords de coteaux boisés créent des points de vues remarquables et surprenants. Ainsi apparait un contraste entre espaces boisés enrichis et espaces ouverts cultivés. Cette absence de transitions fait de ce paysage celui d'un territoire dual, où s'opposent plateaux "intensifs" (cultivés et paturés) ponctués de grands bâtiments agricoles et gorges "délaissées" (boisées), où subsiste un patrimoine d'activités liées à l'eau.

Contraintes et potentialités :

Les bourgs du plateau sont soumis à une urbanisation importante, Maison-Feyne étant le cas le plus éloquent. Cette dynamique révèle un attrait pour les lieux et une facilité d'accès par rapport aux bassins d'emploi que sont Dun-Le-Palestel, Guéret et la Souterraine. Quant à la vallée, les contraintes topographiques et patrimoniales préservent ce cadre qui, cependant, subit les dynamiques d'emboisements.

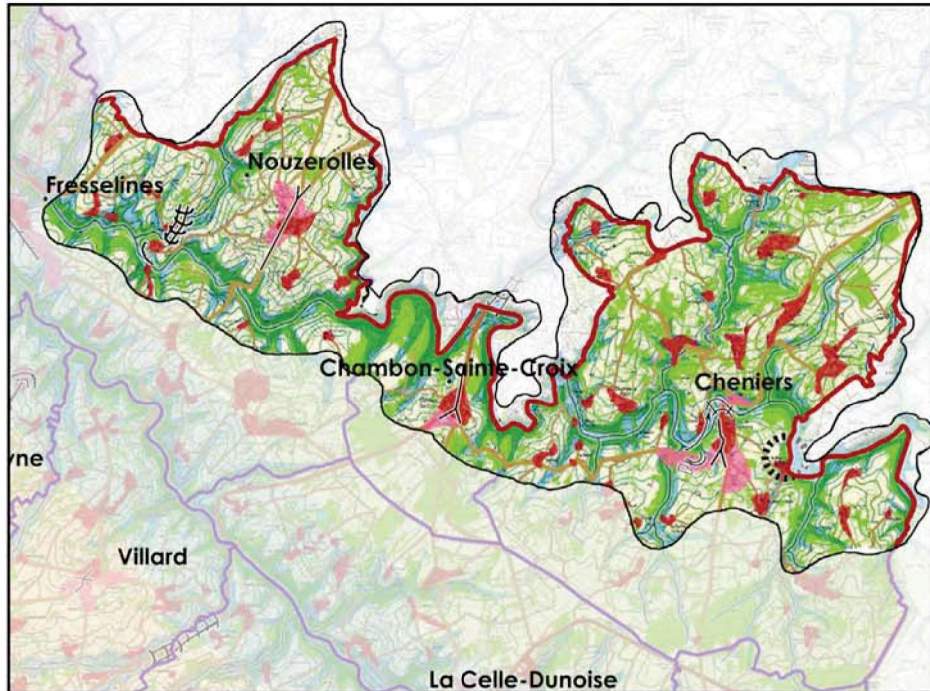
Sensibilités et points critiques :

- Des boisements gênant la lecture des petits vallons affluents
- Une disparition progressive du bocage proportionnelle à l'étalement des exploitations
- Difficulté à suivre et à randonner le long de la Creuse

Objectifs importants pressentis :

- Requalification des centres-bourgs, et maîtrise des opérations en cours
- Préservation du bocage
- Valorisation des réseaux pédestres, des routes "paysagères" et de parcours hydrologiques

Sous-entité paysagère "spécifiante" - Petite Creuse en gorges



Silhouette de Fresselines, depuis le plateau au Nord



Sud de Nouzerolles : aperçu de la vallée au niveau du plateau



Cheniers / Bourg d'Hem : la forêt de plateau



Cheniers : passage à gué au niveau du Moulin du Piot

Description :

Des bourgs en léger recul de la rivière, cette distance accentue la mise en scène de la descente (ou montée), amplifiée par un emboisement certain. Sur le plateau séparant les 2 rivières, il apparaît d'une part, un secteur boisé d'exploitation et d'autre part, un secteur de cultures accompagné d'un bocage subsistant, protégeant parfois un beau réseau de chemins creux.

Contraintes et potentialités :

Les replats et coteaux en terrasses sur les vallées comportent de nombreux et grands bâtiments agricoles, sur un paysage très ouvert. Ces implantations déstabilisent la lecture des grandes entités géomorphologiques que sont les gorges. Les vallées boisées accentuent ce contraste entre le haut et le bas et fragilisent les découvertes par les vallons transversaux, qui gagneraient à être les portes d'entrée. Les contrastes sont parfois beaux dans les itinéraires mais souvent sans les repères d'échelle humaine qui fondent par ailleurs l'identité des paysages creusois (bosquets, bocage, petit patrimoine,...).

Sensibilités et points critiques :

- Fermeture de la vallée au niveau de Fresselines et de Chambon Sainte-Croix
- Développement urbain à surveiller au niveau de Nouzerolles et de Chambon
- Certains sites de loisirs ou de patrimoine en perte de vitesse (ex: Moulin du Piot...)

Objectifs importants pressentis :

- Requalification des centres-bourgs et préservation des silhouettes de villages
- Préservation du bocage
- Valorisation des réseaux pédestres et des parcours hydrologiques
- Préservation et valorisation des vues avec la vallée, depuis les bourgs.



Sous-entités paysagères "spécifiantes" - Creuse en gorges - et - petite Creuse en gorges

Légende

OBJECTIFS de qualité paysagère sur le pays

Un patrimoine à "jardiner"/découvrir le paysage

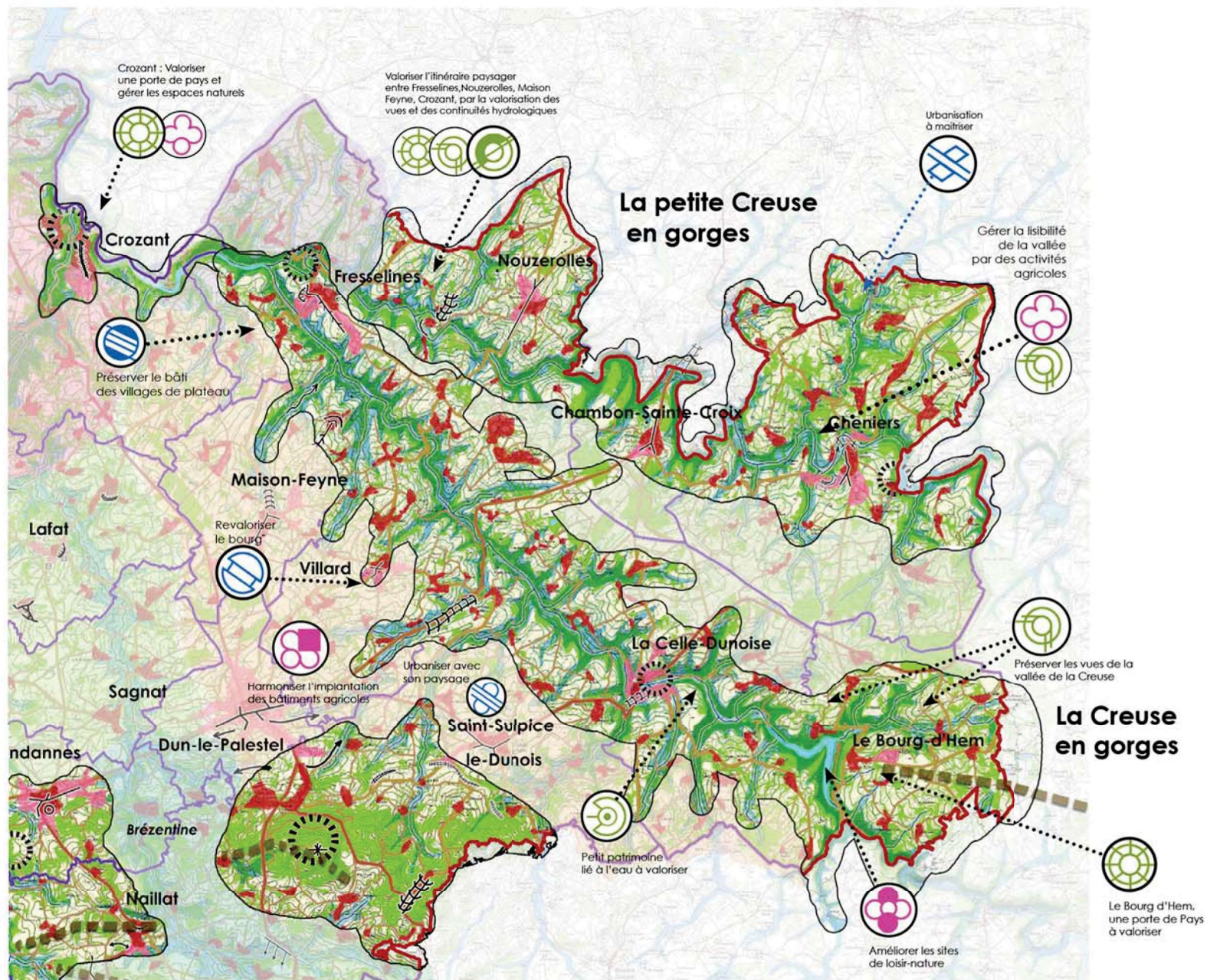
- Conserver et pérenniser l'arbre et les structures arborées au sein du paysage agricole (agroforesterie,...)
- Préserver et valoriser le petit patrimoine
- Marquer les portes d'entrée du Pays & des sites remarquables
- Valoriser la richesse d'ambiances et la diversité des paysages en améliorant le réseau de découverte (route/ chemins / rivières...)
- Préserver la lisibilité et visibilité des paysages, (réseau hydrographique et topographique)

Un urbanisme "rurable"/ habiter le paysage

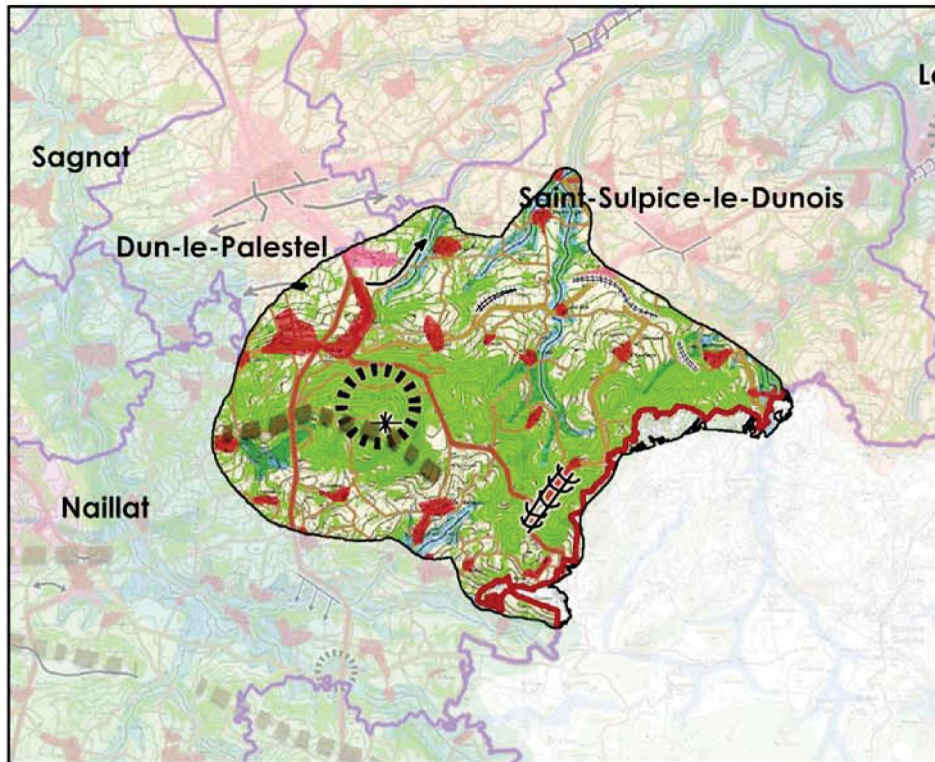
- Définir une stratégie de planification urbaine et de cohérence spatiale
- Urbaniser au regard de l'identité paysagère (urbanisme géographique et bourgs de plaines)
- Œuvrer pour des lieux vivants et accueillants (revitalisation)
- Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimonial liée au bâti

Une agriculture et des activités à échelle humaine / vivre du paysage

- Impliquer l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels
- Favoriser la valorisation économique, culturelle et touristique de la forêt (charte)
- Favoriser l'essor de filières locales de qualité et y adjoindre des activités touristiques soucieuses du paysage
- Valoriser le bâti agricole et insérer les nouveaux bâtiments d'exploitation dans le paysage de manière harmonieuse
- Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade...) pour un paysage vivant et attractif



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Massif isolé des Hauts-plateaux de Guéret



Bois de Chabannes depuis Dun-Le-Palestel



Bois de Chabannes depuis le village de Chabannes



Entrée de Naillat par le Sud



Vue sur le massif depuis le Nord de Saint-Sulpice le Dunois

Description :

Massif isolé des hauts plateaux de Guéret, il s'agit d'un relief visible de loin. Les bois de Chabannes sont un motif boisé assimilé à ses résineux. Les situations de covisibilité avec les bourgs et l'environnement bocager sont récurrentes. Développement de l'habitat plutôt en pied de massif.

Contraintes et potentialités :

Le relief de la faille de la Basse-Marche délimite et élève ce massif (544m). Toutefois, un certain nombre de routes passant à proximité ne prennent pas en compte sa valorisation et devraient permettre de faciliter sa découverte : la RD 5 en limite Ouest et surtout la RD 913 en son sein. Les points de vues remarquables manquent encore de signalétique.

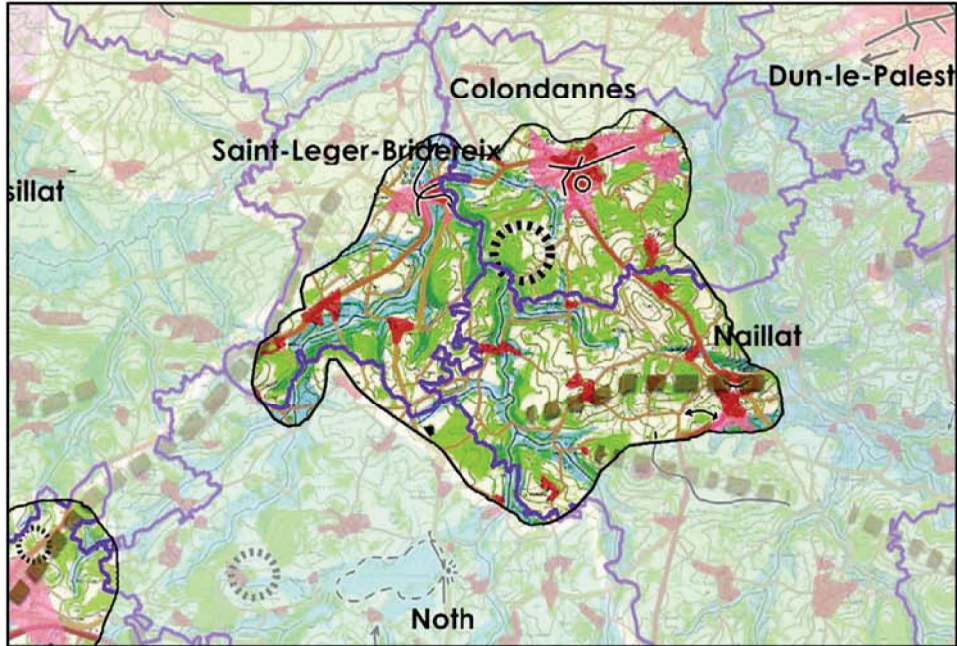
Sensibilités et points critiques :

- Allure routière de la RD 5, des abords et des lisières
- Gestion forestière abusive (coupes franches)
- Dégradation des haies et du système bocager entre les bourgs et le massif

Objectifs importants pressentis :

- Requalification des centres-bourgs
- Maîtrise de l'étalement urbain
- Valorisation de routes "paysagères"
- Valorisation des parcours hydrologiques et préservation du bocage

Sous-entité paysagère "spécifiante" - Massif de la Cazine



Bourg de Saint-Léger-Bridereix : passage de la RD 49, le long de la Cazine



Landes à bruyères et pinède au sein du massif de la Cazine. Milieu étudié et géré par le C.E.N.

Description :

Le Massif de la Cazine, associé à son paysage de combes, présente une belle alternance de boisements et d'espaces cultivés. Ce territoire est perceptible en son sein mais pas de loin, ou alors comme des plateaux cultivés et paturés, qui perdent leur bocage.

Les landes à bruyères discrètes entre les boisements de résineux reflètent cette situation.

Nous pouvons trouver ici de très beaux rapports de villages avec leurs reliefs. L'ensemble est délimité au Nord par un replat exploité par la RD 951.

Contraintes et potentialités :

Paysage de mystère lié à sa découverte soudaine, il souffre néanmoins d'une certaine exclusivité qui fait des landes, des lieux beaux et fragiles. Les routes d'accès depuis Noth et St Léger Bridereix ne valorisent pas ce territoire. A ce titre, ce dernier bourg ne joue pas cette possibilité d'étape entre des territoires bien différents, ou en venant des pôles que sont la Souterraine et Dun-le-Palestel. Le bourg de Naillat, originellement en phase avec son relief, subit des formes d'urbanisation récentes dissonnantes.

Sensibilités et points critiques :

- Des boisements gênant la lecture des combes et des doux reliefs de la vallée de la Cazine
- Agriculture intensive sur les espaces en replats, et emboisement progressive des pentes
- Difficulté à découvrir les Combes et à les valoriser
- Effort à engager sur une sensibilisation combinée des agriculteurs et des usagers "nature"

Objectifs importants pressentis :

- Requalification des centres-bourgs
- Maîtrise de l'étalement urbain
- Valorisation de routes "paysagères" et harmonisation de la D951
- Valorisation des parcours hydrologiques et préservation du bocage



Le paysage bocager des combes de la Cazine



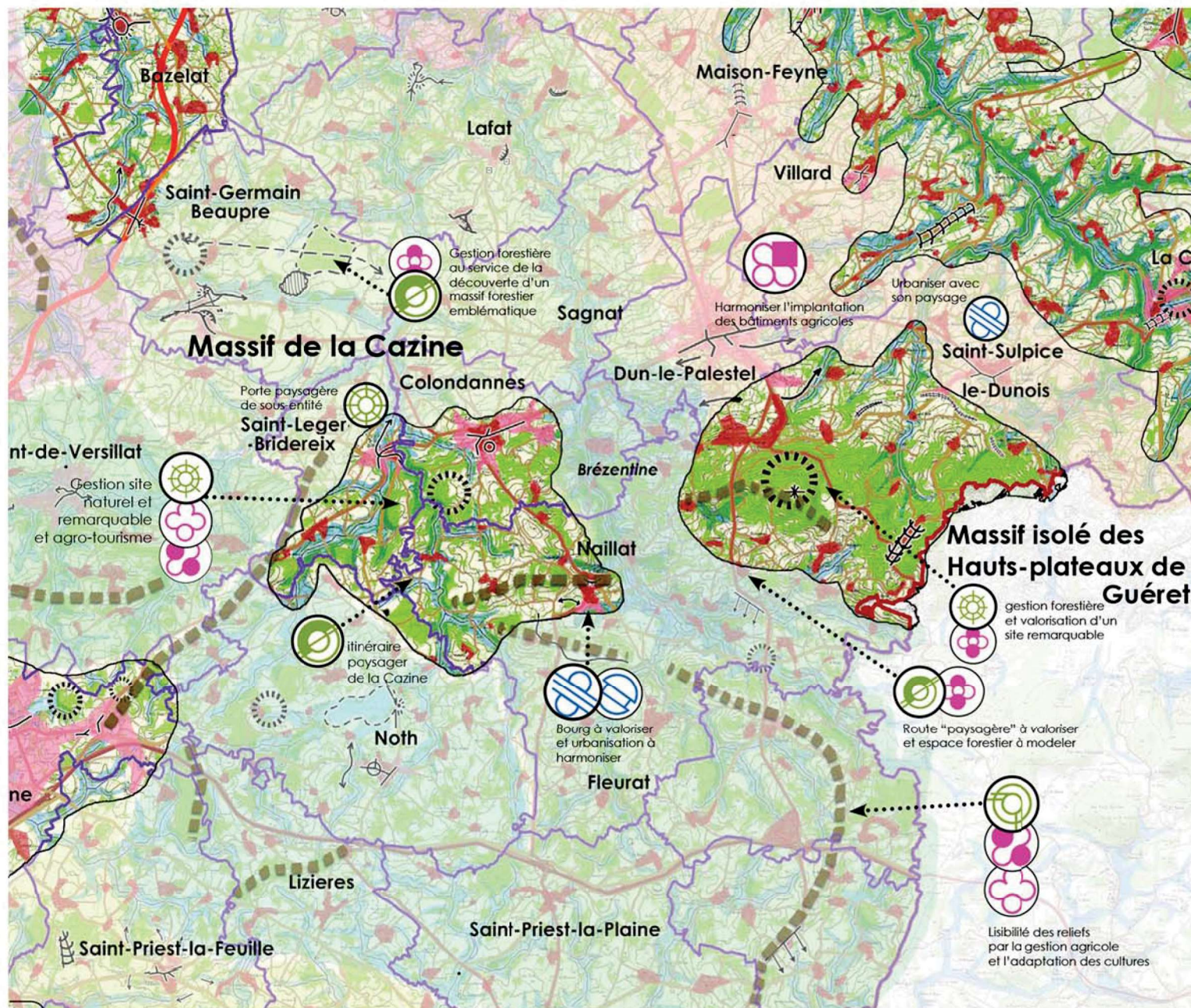
La RD 951, en limite Nord de la sous-entité : une structure hésitant entre la voie de zone d'activité et la route de campagne



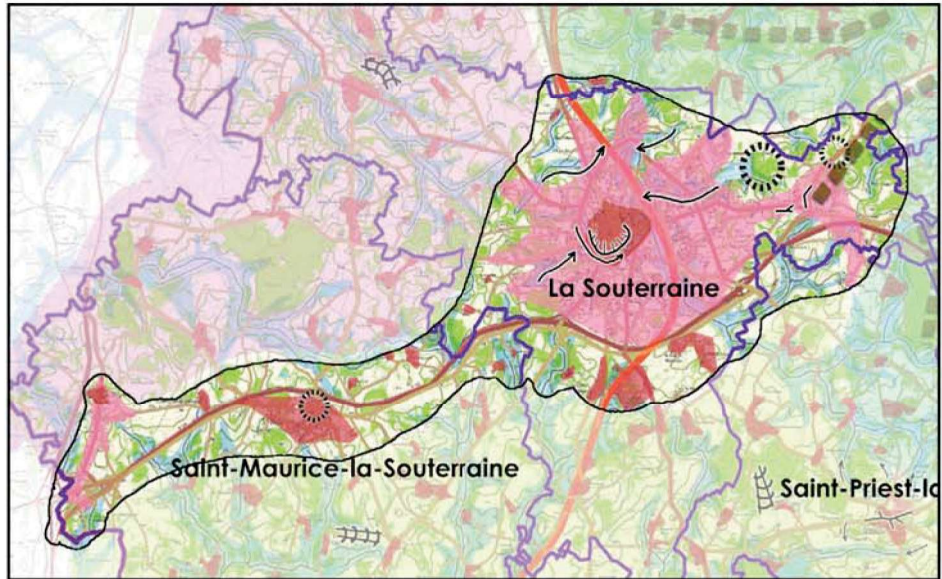
Entités paysagères "spécifiantes" - Massif de la Cazine - et - Hauts plateaux de Guéret

Légende

- Un patrimoine à "jardiner" / découvrir le paysage**
 - Conservier et pérenniser l'arbre et les structures arborées au sein du paysage agricole (agroforesterie,...)
 - Préserver et valoriser le petit patrimoine
 - Marquer les portes d'entrée du Pays & des sites remarquables
 - Valoriser la richesse d'ambiances et la diversité des paysages en améliorant le réseau de découverte (route/ chemins / rivières...)
 - Préserver la lisibilité et visibilité des paysages, (réseau hydrographique et topographique)
- Un urbanisme "rurable" / habiter le paysage**
 - Définir une stratégie de planification urbaine et de cohérence spatiale
 - Urbaniser au regard de l'identité paysagère (urbanisme géographique et bourgs de plaines)
 - Cœurer pour des lieux vivants et accueillants (revitalisation)
 - Conservier, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti
- Une agriculture et des activités à échelle humaine / vivre du paysage**
 - Impliquer l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels
 - Favoriser la valorisation économique, culturelle et touristique de la forêt (charte)
 - Favoriser l'essor de filières locales de qualité et y adjoindre des activités touristiques soucieuses du paysage
 - Valoriser le bâti agricole et insérer les nouveaux bâtiments d'exploitation dans le paysage de manière harmonieuse
 - Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade,...) pour un paysage vivant et attractif



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Porte de la Souterraine



Vicus antique à proximité du site de Bridiers, depuis les abords de la RD912A1



Limite urbaine de la Souterraine au Sud-Est, au niveau de la RD 912



Visibilité du val de Sédelle urbanisé, depuis le quartier des établissements scolaires (collège R. Loewy)



Vue de l'Ouest, vers les éoliennes. Surfaces commerciales (Leclerc), rue Mermoz et RD 912A1



Le paysage agricole de l'Ouest, avec vue de la Souterraine depuis le Nord de St Priest la feuille

Description :

Petite ville, la Souterraine est le principal pôle urbain du territoire. Positionnée sur l'axe principal de la RN145 et non loin de l'autoroute, elle est stratégiquement un lieu de développement urbain providentiel. Cette dynamique urbaine entraîne toute une entité paysagère (avec la Croisière et St Maurice la Souterraine) amenée à se questionner entre son paysage et la production d'un espace périurbain issu de sa dynamique économique. Le domaine de l'eau, comme celui de la Sédelle, a complètement disparu dans le développement urbain de la Souterraine. Certains motifs de combe subsistent et rappellent la filiation de cette occupation géographique. La Sédelle et ses affluents serpentant dans la ville de La Souterraine sont de qualité (Parc auprès du Centre Yves Furet, parcelles humides non urbanisées offrant un recul suffisant pour apprécier la vue sur le centre bourg, aménagement autour de l'Etang du Cheix) et montrent les usages divers.

Contraintes et potentialités :

La lecture hydrogéographique de la Souterraine permet de voir là où des continuités ont été interrompues et où elles ont été maintenues, et selon, empiétées ou respectées par l'urbanisation (zones d'activités, zones commerciales ou ensembles de logements collectifs...) dans le cadre du développement futur de la Souterraine. Ce constat préfigure un projet à engager sur les enjeux de la trame verte et bleue.

Sensibilités et points critiques :

- passage de la Sédelle au niveau du quartier de la voie ferrée et de la société Picoty
- val de Sédelle au niveau de la Rue Descartes et de la zone d'activité en expansion
- Développement des quartiers d'habitat pavillonnaire
- Agrandissement parcellaire et disparition des haies bocagères

Objectifs importants pressentis :

- Maîtrise de l'étalement urbain, densification et promotion d'opérations qualitatives
- Valorisation de routes "paysagères" et harmonisation de la D951
- Valorisation des parcours hydrologiques et préservation du bocage environnant



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Porte de la Souterraine

Légende

OBJECTIFS de qualité paysagère sur le pays

Un patrimoine à "jardiner" / découvrir le paysage

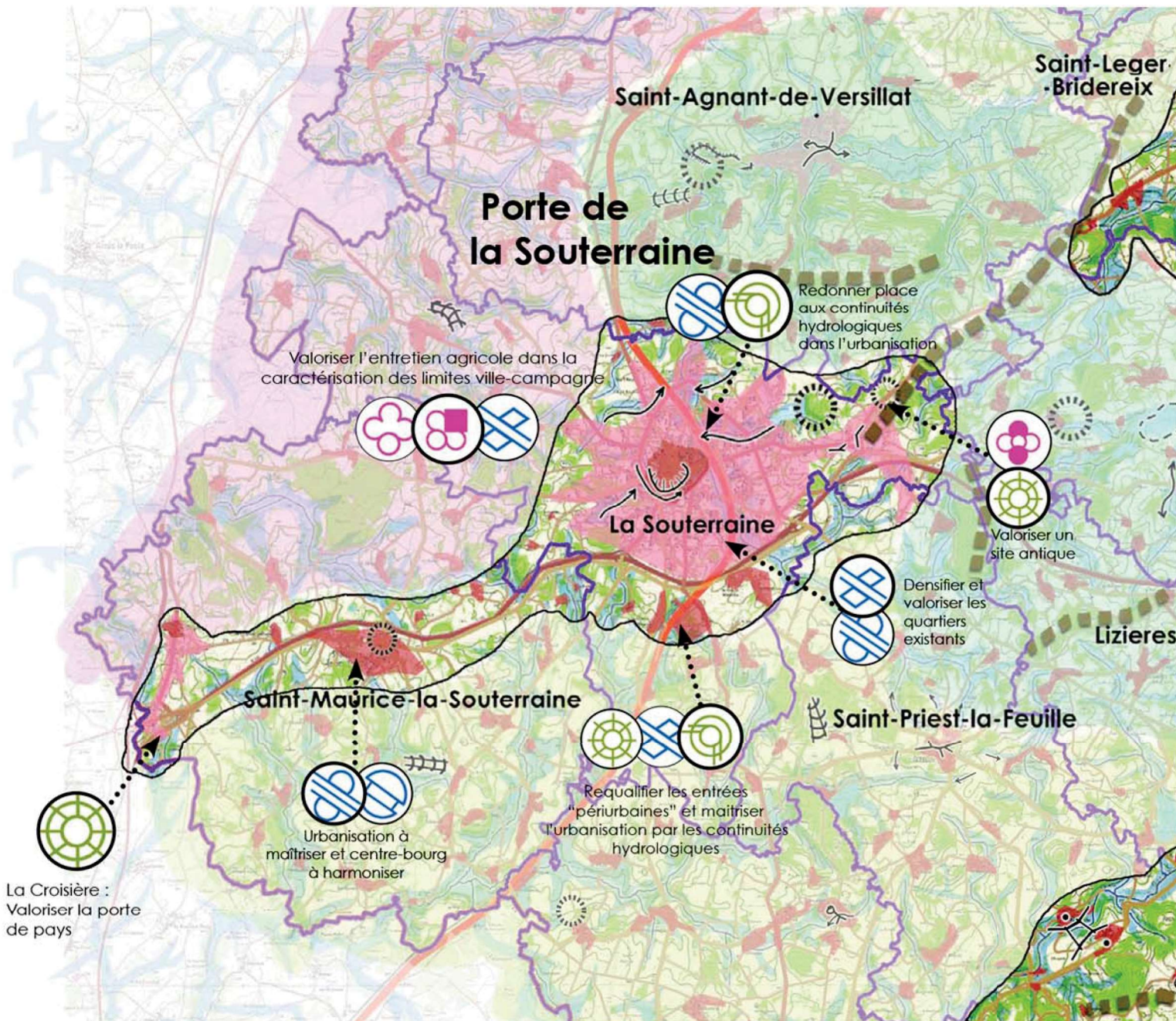
- Conserver et pérenniser l'arbre et les structures arborées au sein du paysage agricole (agroforesterie,...)
- Préserver et valoriser le petit patrimoine
- Marquer les portes d'entrée du Pays & des sites remarquables
- Valoriser la richesse d'ambiances et la diversité des paysages en améliorant le réseau de découverte (route/ chemins / rivières...)
- Préserver la lisibilité et visibilité des paysages, (réseau hydrographique et topographique)

Un urbanisme "rurable" / habiter le paysage

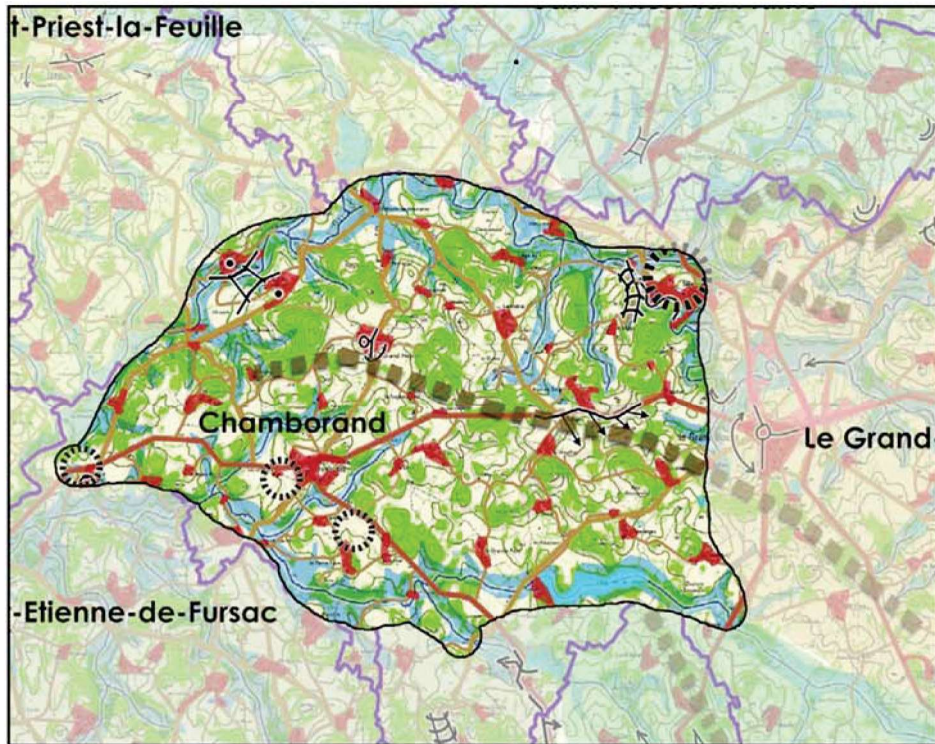
- Définir une stratégie de planification urbaine et de cohérence spatiale
- Urbaniser au regard de l'identité paysagère (urbanisme géographique et bourgs de plaines)
- Cœuvrer pour des lieux vivants et accueillants (revitalisation)
- Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti

Une agriculture et des activités à échelle humaine / vivre du paysage

- Impliquer l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels
- Favoriser la valorisation économique, culturelle et touristique de la forêt (charte)
- Favoriser l'essor de filières locales de qualité et y adjoindre des activités touristiques soucieuses du paysage
- Valoriser le bâti agricole et insérer les nouveaux bâtiments d'exploitation dans le paysage de manière harmonieuse
- Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade,...) pour un paysage vivant et attractif



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Campagne-parc de Chamborand



Village de Salagnac, Le Grand-Bourg. Gué sur la Gartempe et implantation antique d'un camp romain



Au Sud du bourg de Chamborand : Plan d'eau avec aménagements de loisirs (pêche, jeux, sanitaires...)



Le Grand Bourg - étang du Masroy - RD 48 (Bénévent l'Abbaye-Chamborand)



Le village de l'Oeil, une belle porte d'entrée ou seuil à ce territoire. Un "village-parc" ?

Description :

La Campagne-parc est une croisée des routes et des rivières, un paysage parsemé de petits boisements et de petites collines. Certains croisements, comme à Chamborand, vont créer des événements à préserver et à valoriser. La Gartempe et le Peyroux cernent cet ensemble, ponctué par des lieux étonnants et discrets comme l'Oeil et Salagnac.

Contraintes et potentialités :

L'ensemble d'allure bocagère, bien que préservé, est aussi marqué par des grandes prairies de plateaux révélatrices des remembrements successifs. La proximité urbanisante et contrastée de Grand Bourg est un enjeu pour la découverte de ce territoire, elle déteint sur le village de Salagnac et sa riche histoire antique et médiévale. La Gartempe et le Peyroux peuvent être de vrais vecteurs de découverte d'un terroir de culture-nature.

Sensibilités et points critiques :

- Vulnérabilité des ripisylves et continuités gênées par des boisements
- Urbanisation diffuse de maisons individuelles
- Disparition progressive du bocage proportionnelle à l'étalement des exploitations
- Difficulté à suivre et randonner le long de la Gartempe

Objectifs importants pressentis :

- Maîtrise de l'étalement urbain
- Vision des continuités et des événements hydrologiques : confluences et plans d'eau
- Valorisation des parcours hydrologiques et préservation du bocage



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Campagne-Parc de Chamborand

Légende

OBJECTIFS de qualité paysagère sur le pays

Un patrimoine à "jardiner"/découvrir le paysage

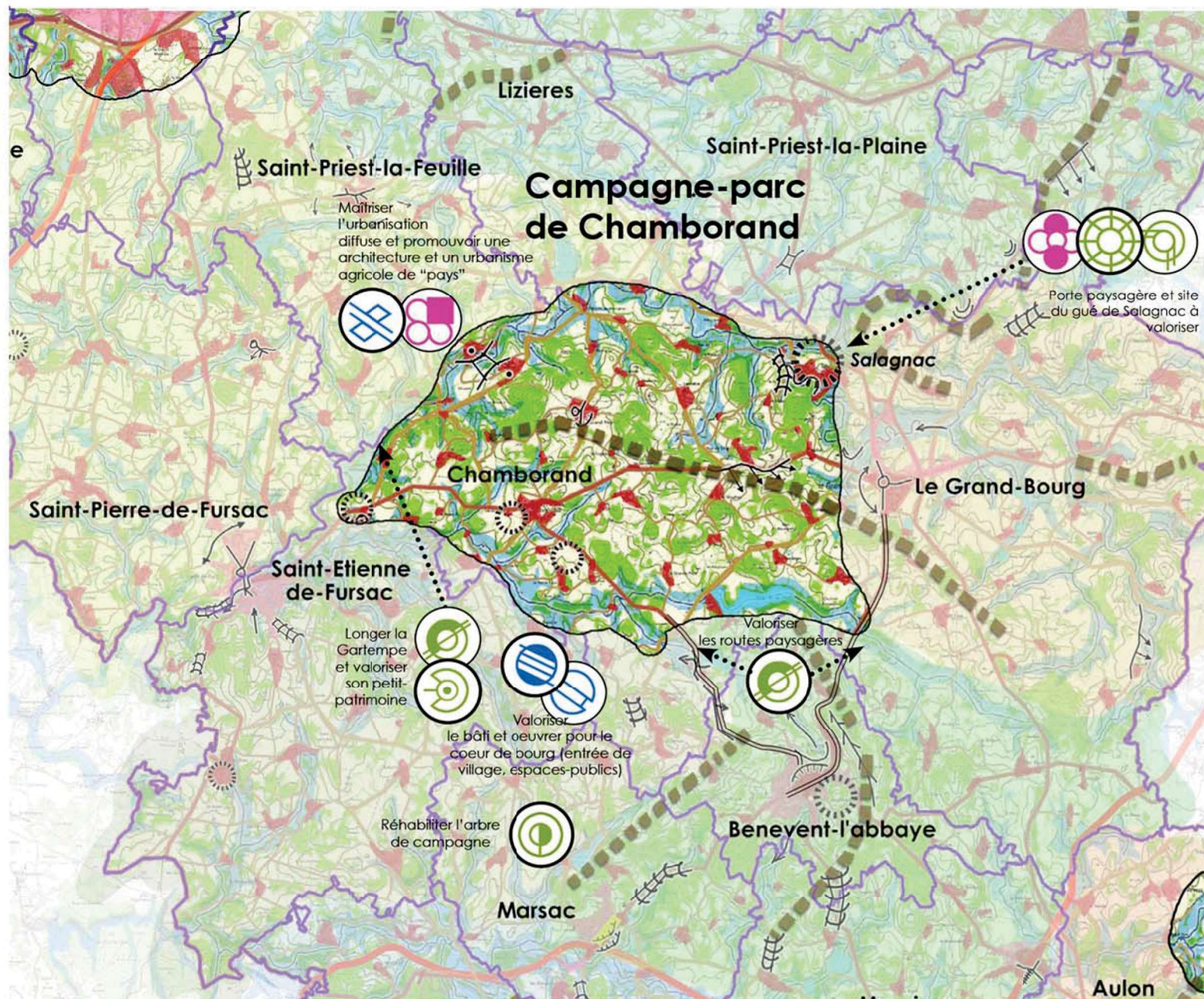
- Conserver et pérenniser l'arbre et les structures arborées au sein du paysage agricole (agroforesterie,...)
- Préserver et valoriser le petit patrimoine
- Marquer les portes d'entrée du Pays & des sites remarquables
- Valoriser la richesse d'ambiances et la diversité des paysages en améliorant le réseau de découverte (route/ chemins / rivières...)
- Préserver la lisibilité et visibilité des paysages, (réseau hydrographique et topographique)

Un urbanisme "rurable" / habiter le paysage

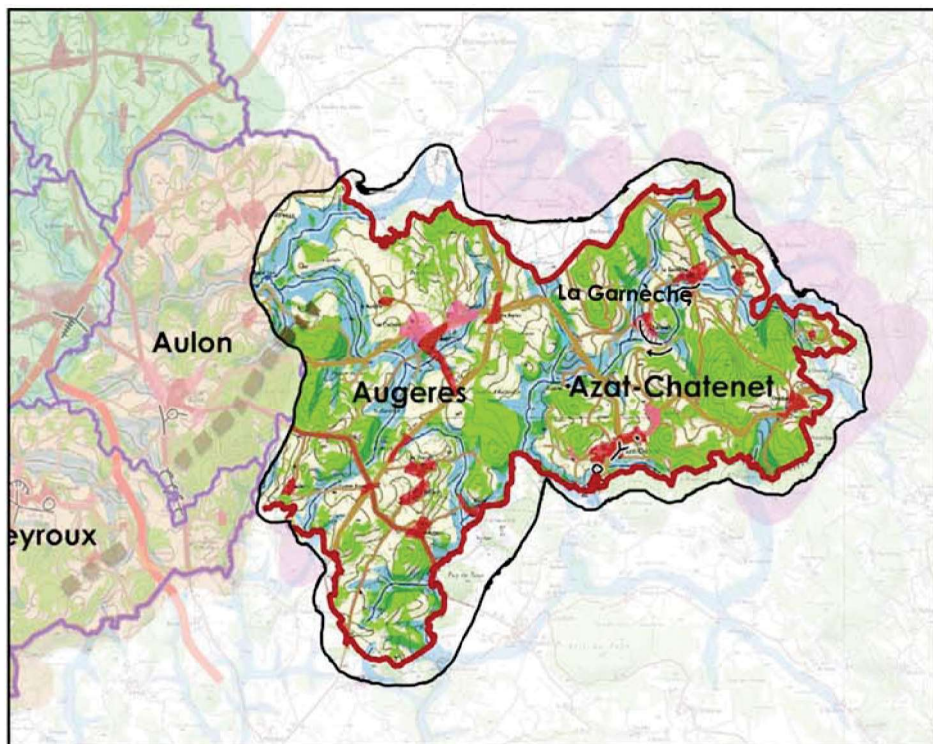
- Définir une stratégie de planification urbaine et de cohérence spatiale
- Urbaniser au regard de l'identité paysagère (urbanisme géographique et bourgs de plaines)
- Œuvrer pour des lieux vivants et accueillants (revitalisation)
- Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti

Une agriculture et des activités à échelle humaine / vivre du paysage

- Impliquer l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels
- Favoriser la valorisation économique, culturelle et touristique de la forêt (charte)
- Favoriser l'essor de filières locales de qualité et y adjoindre des activités touristiques soucieuses du paysage
- Valoriser le bâti agricole et insérer les nouveaux bâtiments d'exploitation dans le paysage de manière harmonieuse
- Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade...) pour un paysage vivant et attractif



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Plateau alvéolaire d'Azat-Châtenet



Description :

La Leyrenne sillonne le territoire d'Azat-Châtenet, identifié par ses différentes collines souvent boisées. Il est un paysage atypique du Pays, similaire à des paysages extérieurs, comme ce que l'on trouve plus à l'EST : c'est un terroir d'élevage, environné par des terres de cultures au Nord et des terrains forestiers au Sud. L'accord visible, entre l'établissement bâti et cet environnement, participe à la grande richesse de situations hydrologiques (traces et ruines de moulins) et la préservation du petit patrimoine.

Contraintes et potentialités :

La mesure très équilibrée de ce cadre fait que le moindre projet de grandes dimensions paraîtrait avec force. Les collines proposent une modulation de promenades et de belvédères très intéressants, contraints malgré tout par une exploitation forestière imposante ou en désuétude (châtaigneraies).

Sensibilités et points critiques :

- Stabulations agricoles et bâtiments d'activités imposants
- Urbanisation diffuse de maisons individuelles
- Abandon du bâti ancien
- Difficulté à suivre et randonner le long de la Leyrenne

Objectifs importants pressentis :

- Maîtrise de l'étalement urbain et promotion d'opérations exemplaires
- Signalisation et valorisation du petit patrimoine
- Valorisation du parcours hydrologique de la Leyrenne



Vision vers le Sud, du Puy Cheval et des collines de l'espace alvéolaire d'Azat-Châtenet



Stabulation agricole en 3 parties sur plus de 150 mètres. Village de la Garnèche



Entrée d'Azat : Bâtiment d'activité lié au bois (charpente et menuiserie). Rapport délicat aux collines



Butte de l'église rénovée, enrochements et plantations en limite des habitats privés



Sous-entité paysagère "spécifiante" - plateau Alvéolaire d'Azat-Châtenet

Légende

OBJECTIFS de qualité paysagère sur le pays

Un patrimoine à "jardiner"/découvrir le paysage

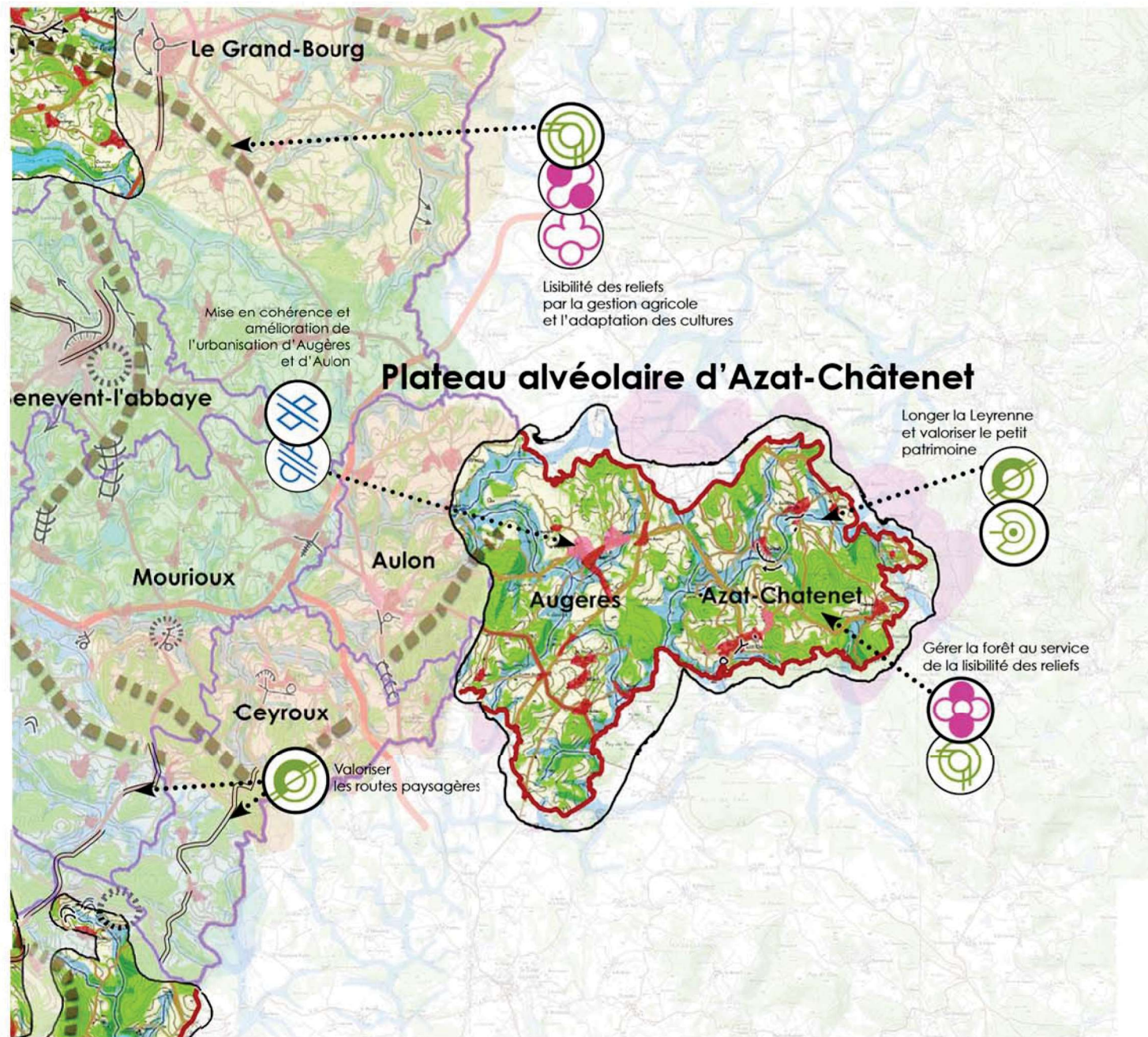
- Conserver et pérenniser l'arbre et les structures arborées au sein du paysage agricole (agroforesterie,...)
- Préserver et valoriser le petit patrimoine
- Marquer les portes d'entrée du Pays & des sites remarquables
- Valoriser la richesse d'ambiances et la diversité des paysages en améliorant le réseau de découverte (route/ chemins / rivières...)
- Préserver la lisibilité et visibilité des paysages, (réseau hydrographique et topographique)

Un urbanisme "rurable" / habiter le paysage

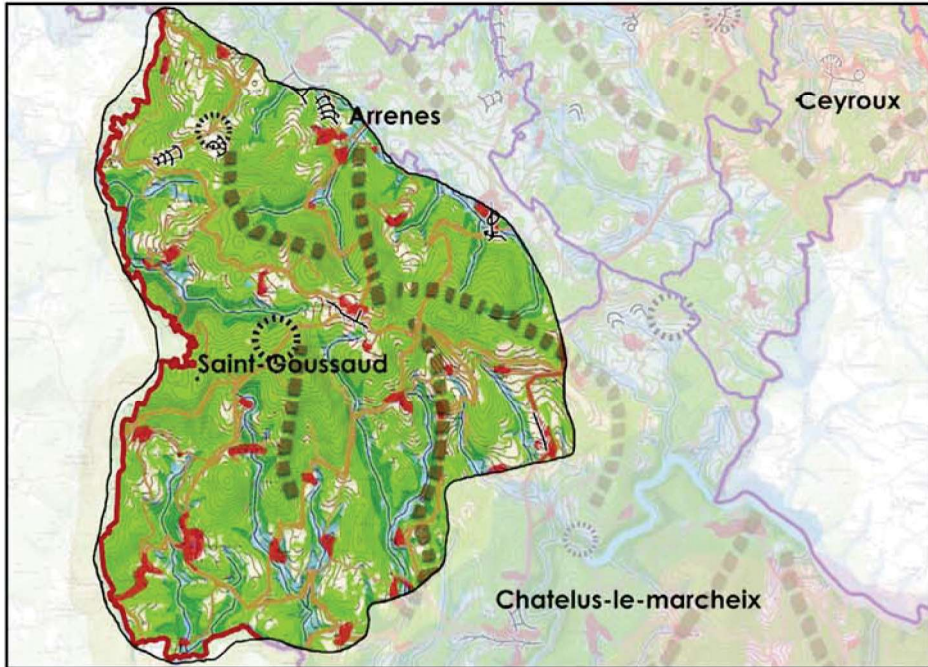
- Définir une stratégie de planification urbaine et de cohérence spatiale
- Urbaniser au regard de l'identité paysagère (urbanisme géographique et bourgs de plaines)
- Cœuvrer pour des lieux vivants et accueillants (revitalisation)
- Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti

Une agriculture et des activités à échelle humaine / vivre du paysage

- Impliquer l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels
- Favoriser la valorisation économique, culturelle et touristique de la forêt (charte)
- Favoriser l'essor de filières locales de qualité et y adjoindre des activités touristiques soucieuses du paysage
- Valoriser le bâti agricole et insérer les nouveaux bâtiments d'exploitation dans le paysage de manière harmonieuse
- Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade...) pour un paysage vivant et attractif



Sous-entité paysagère "spécifiante" - Massif de Saint-Goussaud



Description :

Ensemble montagnard caractéristique du Pays Ouest Creusois. Le bourg de Saint Goussaud a comme particularité d'être le "phare" (660 m d'alt.) proposant des vues lointaines sur ce territoire. Paysage forestier en dynamique croissante, il est constitué de sommets, de crêtes, routes tortueuses, prairies humides et villages préservés lui donnant une allure très homogène. Son antenne de communication est un signal majeur. La faille d'Arrènes est encore bien lisible et s'identifie comme la limite du massif. Des motifs de vallons-corridors identifient ce passage dans un plateau d'effondrement plus ouvert. Bossabut est un "village-seuil" qui gagnerait à valoriser cet ensemble et son environnement (Friolouse,...).

Contraintes et potentialités :

Bien que le bourg de Saint-Goussaud profite d'un environnement proche plus ouvert (effet de clairière), le paysage tend à se fermer et à s'emboiser. Les motifs de crêtes se confondent avec les sommets et gagneraient à être plus lisibles afin de rendre compte de l'architecture géographique. Cet ensemble est connu pour son riche passé historique, comme un ensemble de motifs à visiter de pièce en pièce, mais qui gagneraient à être mieux mis en scène en faisant du parcours l'objet de toutes les attentions.

Sensibilités et points critiques :

- Bourg de Saint-Goussaud
- Du fait de l'emboisement, des belvédères ne permettant plus d'avoir les vues d'origine
- Un territoire enclavé en hiver

Objectifs importants pressentis :

- Aménagement d'opérations touristiques exemplaires et identifiantes
- Préserver les vallons-corridors dans les itinéraires "paysagers" du Pays
- Gestion paysagère des ensembles forestiers liés à des sites emblématiques



Un des vallons-corridors de la commune d'Arrènes, au niveau du village du Theil.



Massif de Saint-Goussaud avec antenne de communication. Importance des boisements.

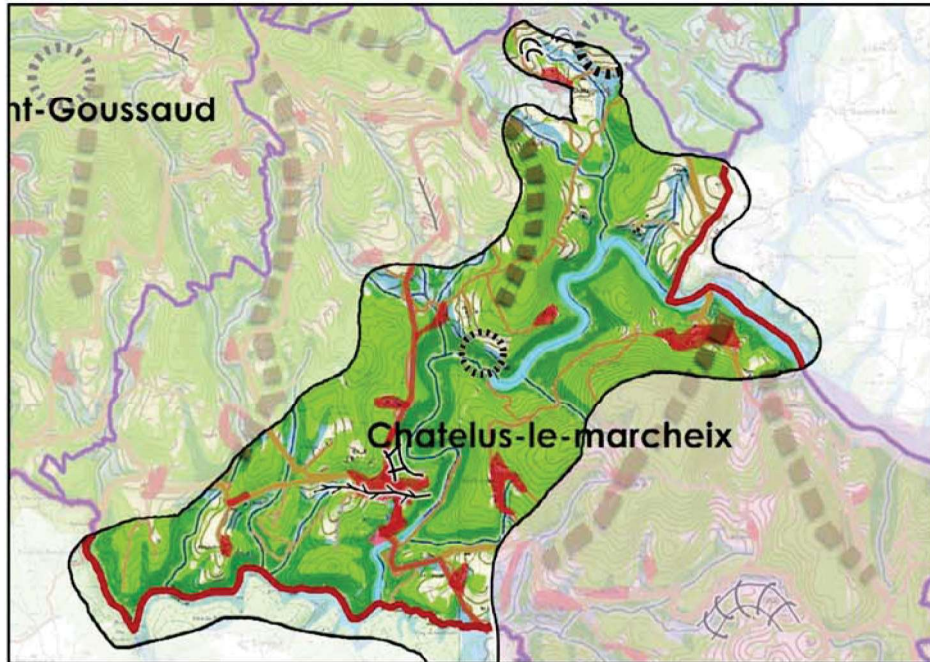


Village de Bossabut au bâti exemplaire.



Vue sur St Goussaud depuis le Bois aux arrêts.

Sous-entité paysagère "spécifiante" - Le Thaurion en gorges



Vallon des 6 fontaines, itinéraire paysager de randonnée à conforter



Massif du Thaurion et son environnement forestier. Bourg sur crête. Verger et espace public rural valorisant

Description :

La Vallée du Thaurion est un parcours accentué par de multiples lignes de crête. C'est un défilé marqué par un bel ensemble de méandres visibles en de rares points de vues laissés par la forêt. Cet ensemble est caractérisé par sa rivière en retenue de barrage, et de manière conséquente par ses 2 ponts en béton d'architecture "moderne", créant ainsi une boucle de circulation à l'échelle de cette entité.

Contraintes et potentialités :

Les boisements masquent en partie un paysage autrefois plus ouvert et qui peine à exposer ses multiples petits sommets, autant de points de vue potentiels exposés au hasard des éclaircies forestières. Le projet du vallon des 6 fontaines est symptomatique de cette volonté généreuse d'ouvrir les espaces à proximité des villages et d'engager un espace de culture généreux mais montre aussi les limites d'une gestion dissociée d'une économie agricole.

Sensibilités et points critiques :

- Extensions de Châtelus le Marcheix
- Urbanisation pavillonnaire de Chauverne Neyre
- Une base de loisirs standard
- Un territoire enclavé en hiver

Objectifs importants pressentis :

- Opérations touristiques exemplaires et intégrées
- Gestion des prairies aux entrées des villages
- Gestion paysagère des ensembles forestiers liés à des sites emblématiques



Plan d'eau du Thaurion (barrage) et base de loisirs au pied du bourg de Châtelus le Marcheix








Alignements notables de chênes des marais, au nord du territoire communal. RD 43





Légende

OBJECTIFS de qualité paysagère sur le pays

Un patrimoine à "jardiner"/découvrir le paysage

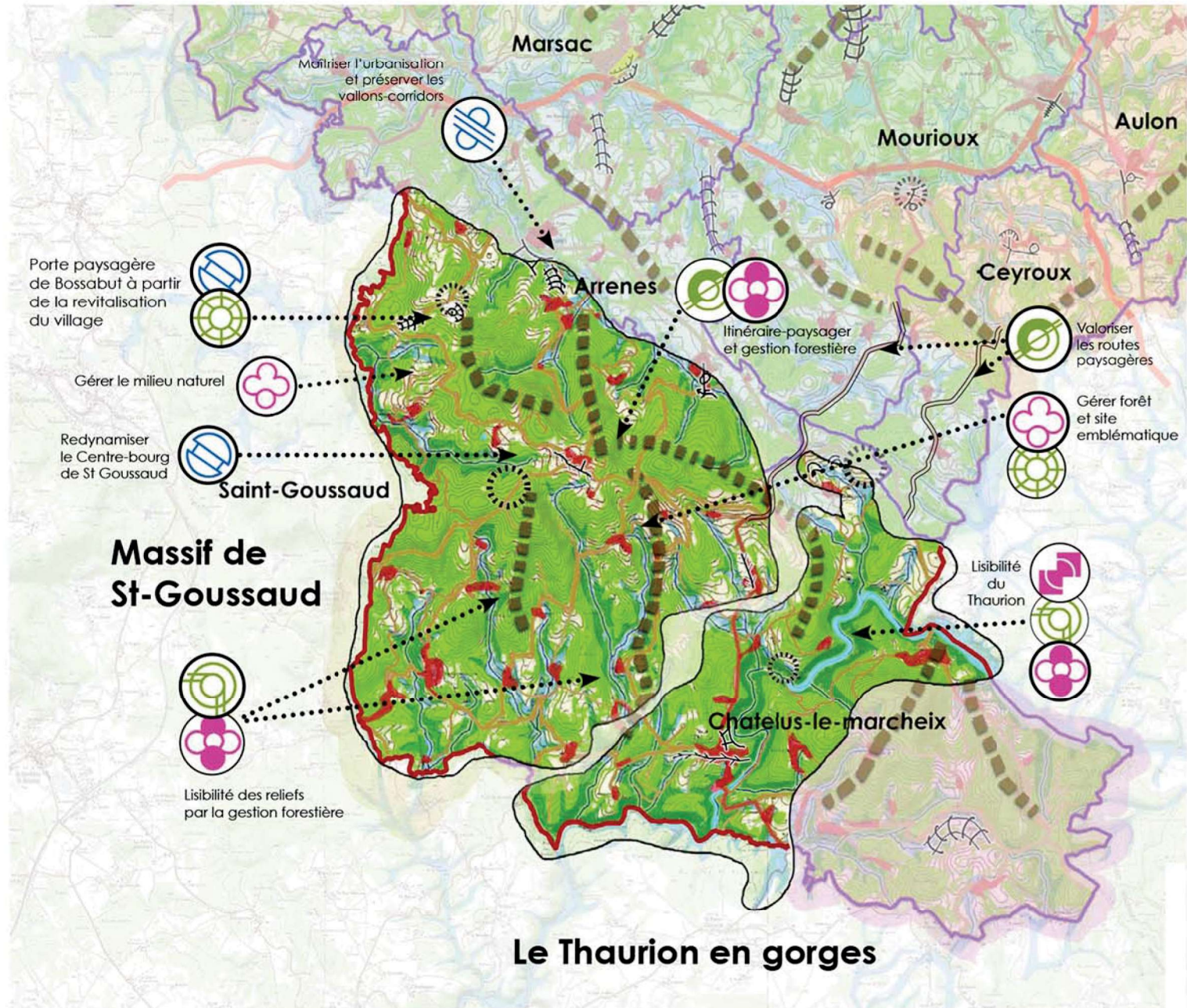
-  Conserver et pérenniser l'arbre et les structures arborées au sein du paysage agricole (agroforesterie...)
-  Préserver et valoriser le petit patrimoine
-  Marquer les portes d'entrée du Pays & des sites remarquables
-  Valoriser la richesse d'ambiances et la diversité des paysages en améliorant le réseau de découverte (route/ chemins / rivières...)
-  Préserver la lisibilité et visibilité des paysages, (réseau hydrographique et topographique)

Un urbanisme "rurable"/ habiter le paysage

-  Définir une stratégie de planification urbaine et de cohérence spatiale
-  Urbaniser au regard de l'identité paysagère (urbanisme géographique et bourgs de plaines)
-  Œuvrer pour des lieux vivants et accueillants (revitalisation)
-  Conserver, préserver et mettre en valeur une identité patrimoniale liée au bâti

Une agriculture et des activités à échelle humaine / vivre du paysage

-  Impliquer l'agriculture dans l'entretien des espaces naturels
-  Favoriser la valorisation économique, culturelle et touristique de la forêt (charte)
-  Favoriser l'essor de filières locales de qualité et y adjoindre des activités touristiques soucieuses du paysage
-  Valoriser le bâti agricole et insérer les nouveaux bâtiments d'exploitation dans le paysage de manière harmonieuse
-  Développer les activités et sports de pleine nature (pêche, randonnée, équitation, kayak, escalade, baignade...) pour un paysage vivant et attractif



1-Environnement du site de Crozant et parcours de la Sédelle à valoriser (sensibilités au niveau des zones de stationnements et des délaissés routiers).

2- Continuum péri-urbain entre Saint-Sébastien et sa gare. L'enjeu est d'arriver à valoriser le parcours hydrologique dans le projet.

3-Emboisement gênant la lisibilité de l'Abloux, encore inexploité dans une valorisation réciproque avec le développement Ouest de St Sébastien.

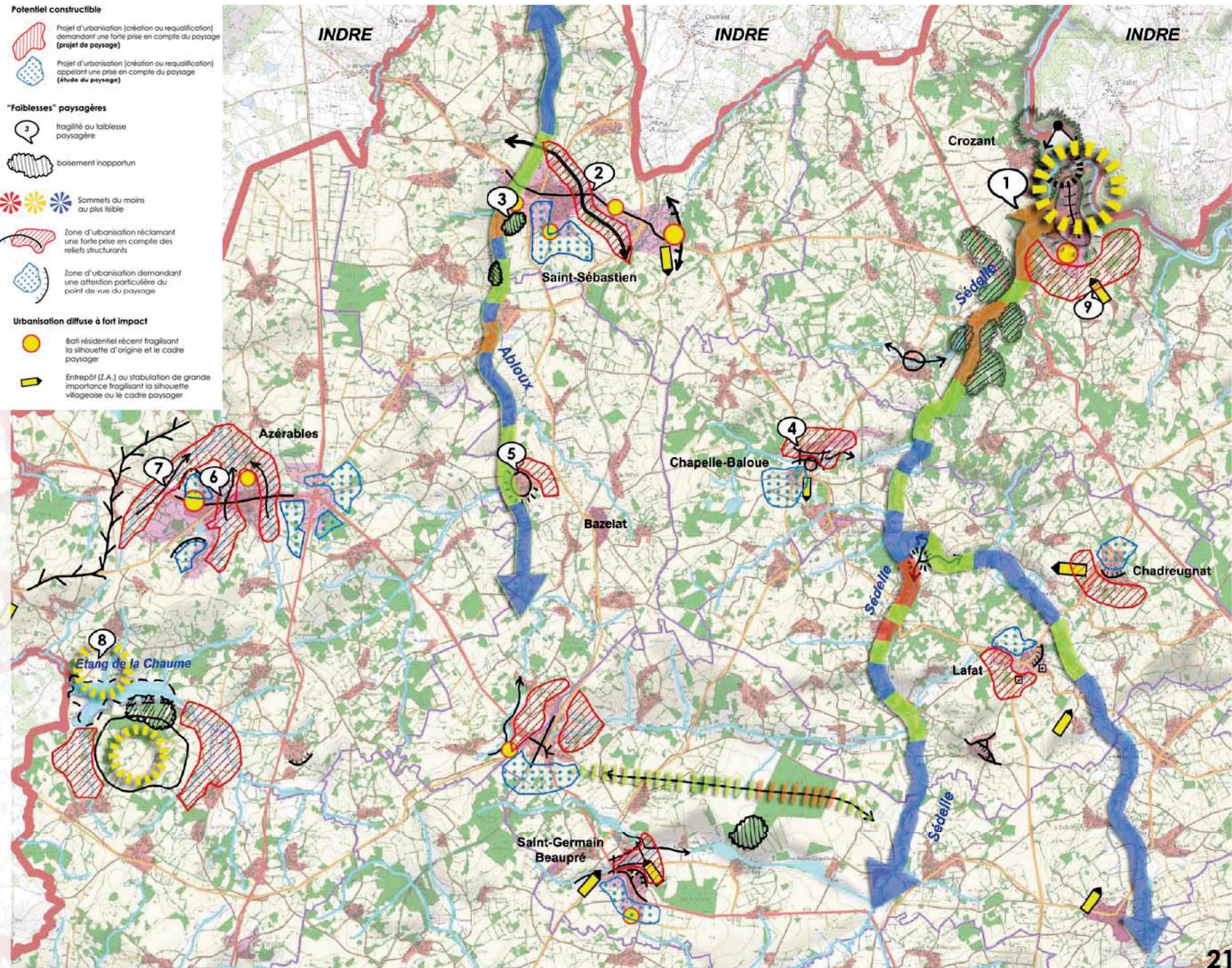
4-Beau vallon-scène à valoriser dans le centre-bourg. Mais effort à engager aux entrées moins structurées.

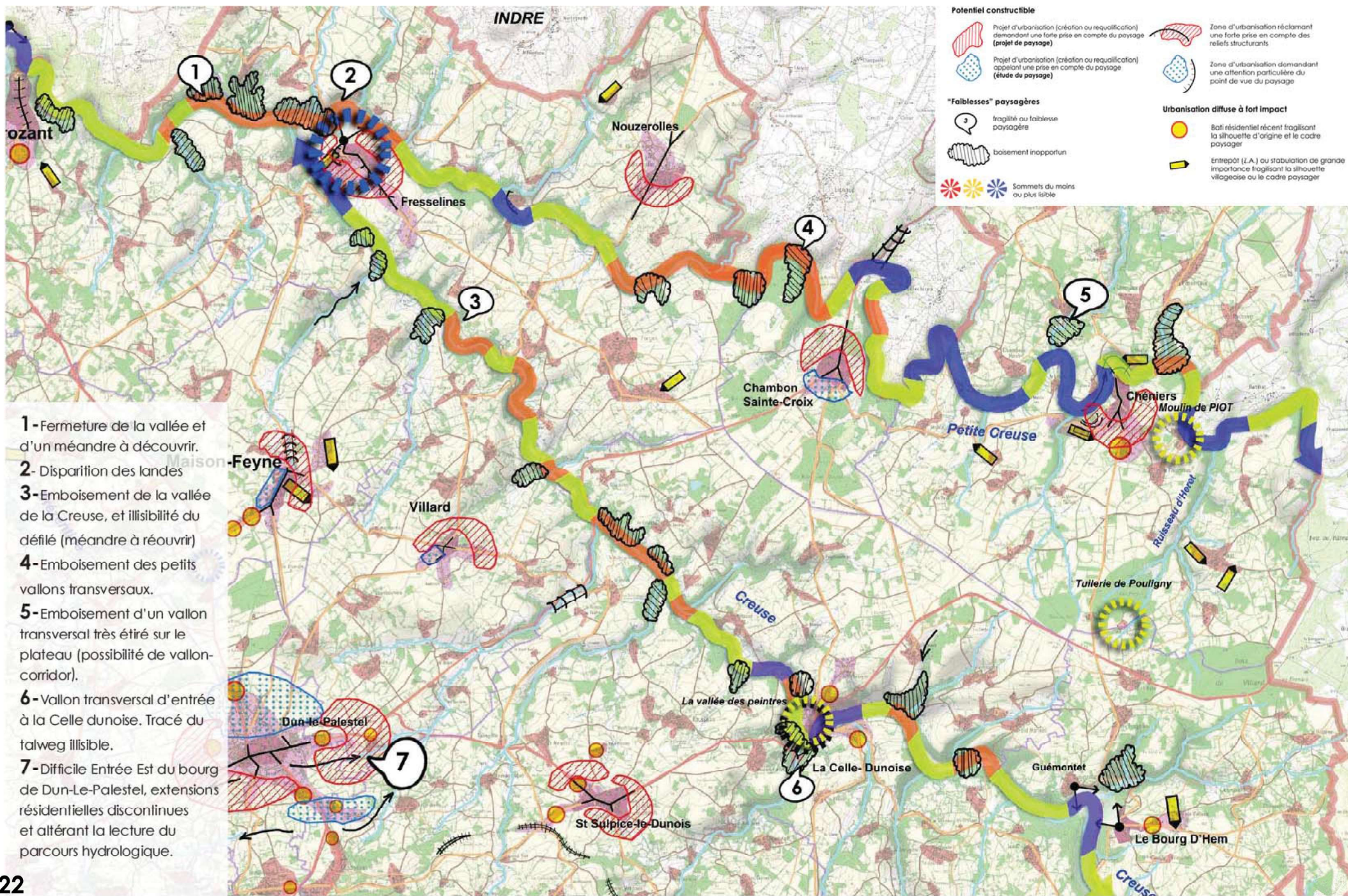
5-L'âge Poret présente une belle structure de hameau, dont l'enjeu principal est sa préservation et valorisation dans ce passage entre le plateau et cette vallée.

6 et 7-Azérables, continuité hydrologique à mettre en valeur au sein de l'urbanisation, dans la définition des nouveaux espaces de vie des habitants (loisirs, randonnées, espaces publics...)

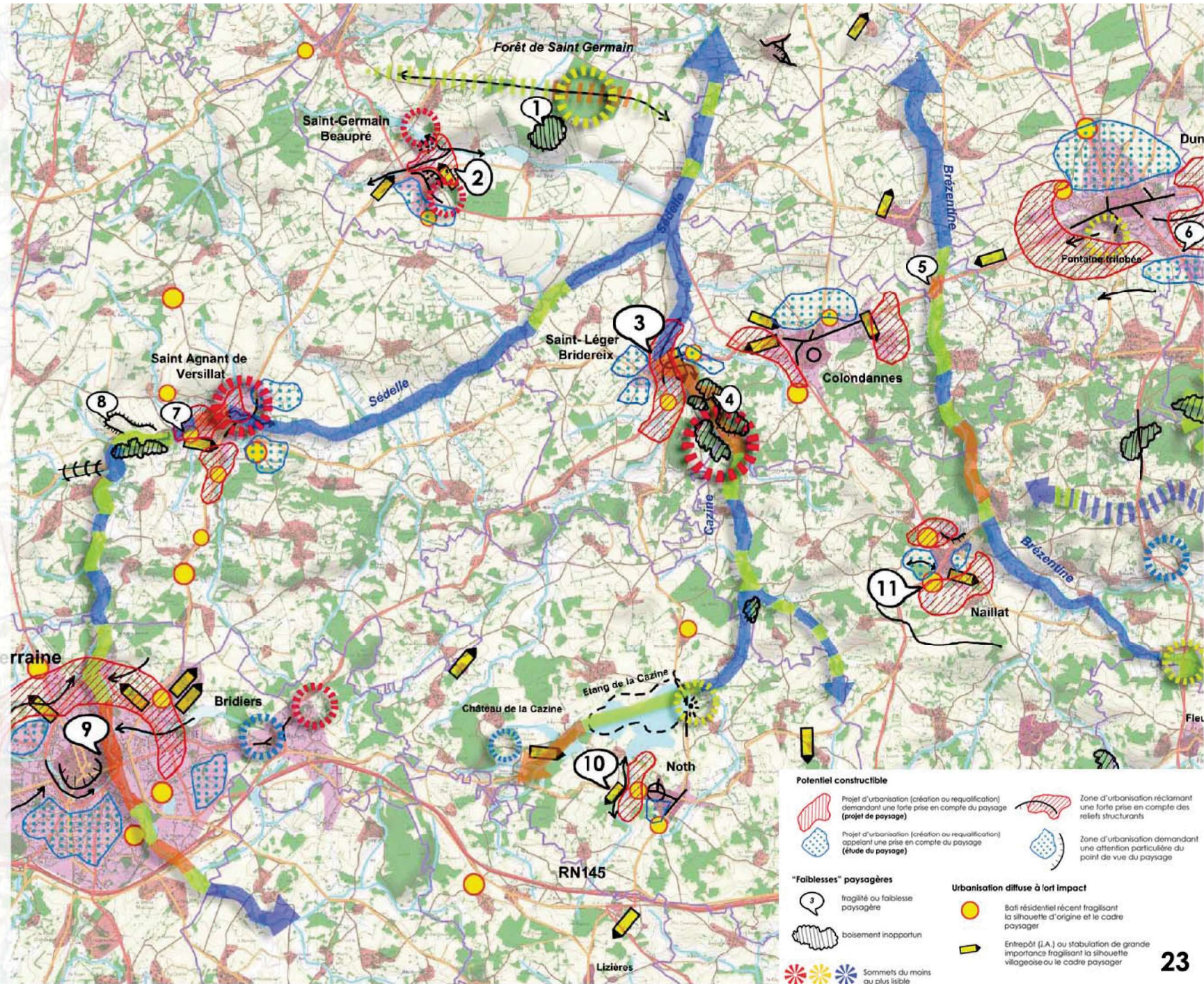
8-Bel étang, adossé à un relief boisé plus au Sud. L'enjeu étant la valorisation de ces sites associés en limitant l'importance des infrastructures de loisirs lacustres et de vacances.

- Potentiel constructible**
- Projet d'urbanisation (création ou requalification) demandant une forte prise en compte du paysage (projet de paysage)
 - Projet d'urbanisation (création ou requalification) appelant une prise en compte du paysage (étude de paysage)
- "Faiblesses" paysagères**
- fragilité ou labilité paysagère
 - boisement hopartun
 - Sommets du moins au plus lisible
 - Zone d'urbanisation réclamant une forte prise en compte des rejets structurants
 - Zone d'urbanisation demandant une attention particulière du point de vue du paysage
- Urbanisation diffuse à fort impact**
- Bâti résidentiel récent fragilisant la silhouette d'origine et le cadre paysager
 - Entrepôt (Z.A.) ou stabulation de grande importance fragilisant la silhouette villageoise ou le cadre paysager

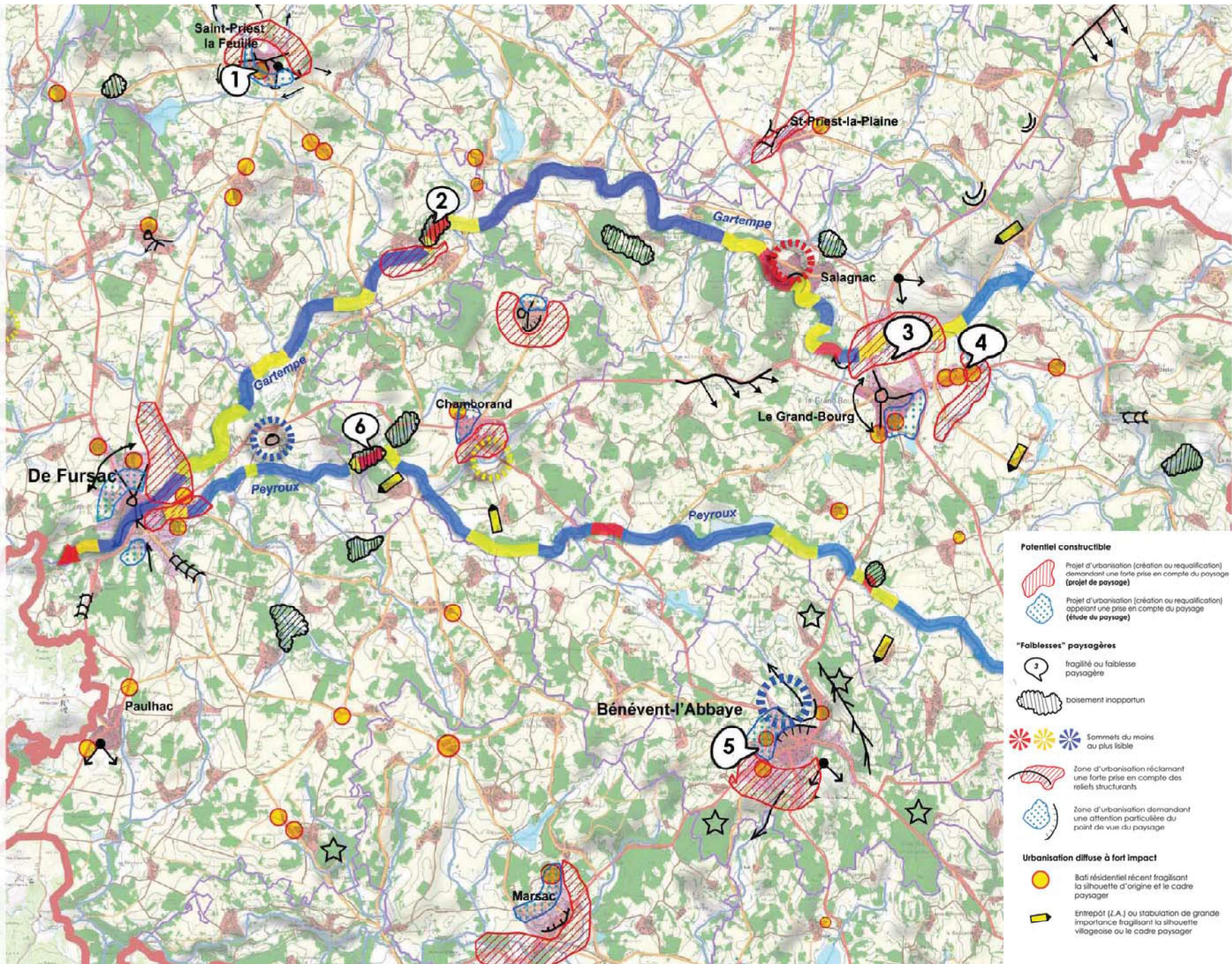


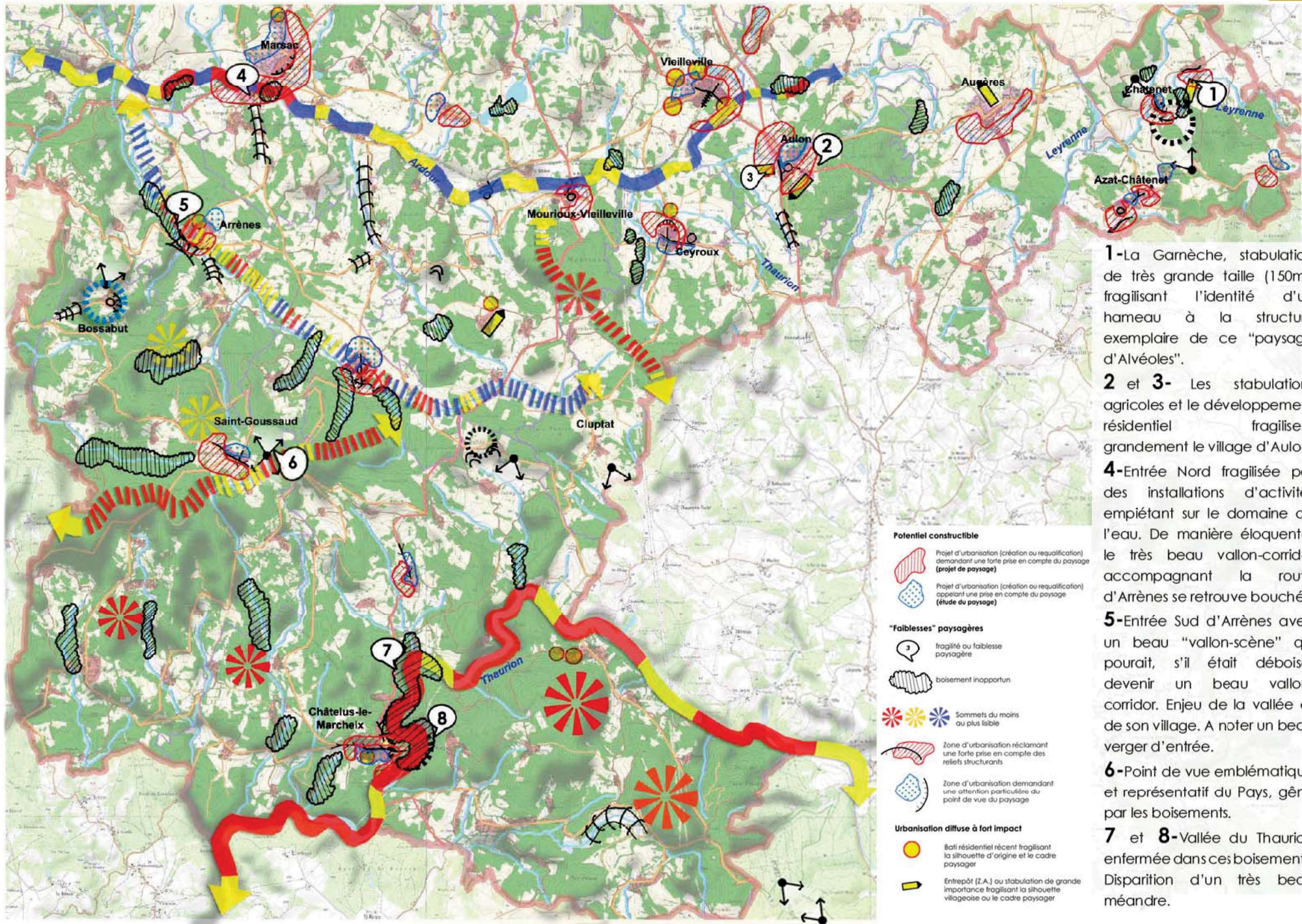


- 1**-Forêt de St Germain : petit boisement nuisant à la lecture de ce patrimoine forestier identifiant à l'échelle du pays.
- 2**- Projets récents de bâtiments agricoles fragilisant fortement le caractère de ce bourg (belle église, château, chênes emblématiques...), développement pavillonnaire récent à surveiller.
- 3**-St Léger Bridereix et l'enjeu des portes de la Cazine : le passage de la rivière gagne encore à être valorisé au niveau de ce bourg. La RD 951 doit s'y soumettre.
- 4**-Emboisements de la vallée de la Cazine nuisant à la découverte de cette entité paysagère de qualité.
- 5**-Passage de la Brézentine peu lisible, enjeu d'une route et d'une découverte du pays qui gagnerait en qualité.
- 6**-Effacement des continuités hydrologiques dans l'urbanisation
- 7**-St Agnant de Versillat : Cette convergence donne à lire un très beau site, pour le moment peu valorisé par les récentes installations.
- 8**-Renaturation de la carrière, avec l'enjeu d'une réserve naturelle à terme. La lecture de la Sédelle importe par dessus les autres motifs.
- 9**-La Souterraine : le passage de la Sédelle est très peu valorisé. Fragilisation d'un -vallon-scène- à proximité des activités.



- 1-** St Priest la Feuille: belle installation d'un village de plaine en légère crête : l'urbanisation fragilise cette situation et doit être maîtrisée.
- 2-** Non-lisibilité du défilé de la Gartempe : continuité gênée par un ensemble de boisements. L'ouverture pourrait permettre de se poser véritablement des questions de parcours pédestre le long de ce cours d'eau.
- 3-** Le Grand Bourg : l'enjeu est d'avoir une vraie porte de la Gartempe au niveau du pays, cet évasement hydromorphologique est pour l'instant fragilisé, par des aménagements en zones d'activités et espaces de loisirs.
- 4-** Développement pavillonnaire fragilisant l'entrée EST du Bourg. Ces extensions nuisent à la lecture des affluents de la Gartempe.
- 5-** Entrée Sud de Bénévent fragilisée par les récentes activités ou opérations de logements. L'enjeu est que cela ne déséquilibre pas le formidable effort mené autour de l'abbatiale.
- 6-** Rupture de la continuité hydrologique, pour l'instant très préservée, par le boisement.





1-La Garnèche, stabulation de très grande taille (150m), fragilisant l'identité d'un hameau à la structure exemplaire de ce "paysage d'Alvéoles".

2 et 3- Les stabulations agricoles et le développement résidentiel fragilisent grandement le village d'Aulon.

4-Entrée Nord fragilisée par des installations d'activités empiétant sur le domaine de l'eau. De manière éloquent, le très beau vallon-corridor accompagnant la route d'Arrènes se retrouve bouché.

5-Entrée Sud d'Arrènes avec un beau "vallon-scène" qui pourrait, s'il était déboisé, devenir un beau vallon-corridor. Enjeu de la vallée et de son village. A noter un beau verger d'entrée.

6-Point de vue emblématique et représentatif du Pays, gêné par les boisements.

7 et 8-Vallée du Thaurion enfermée dans ces boisements. Disparition d'un très beau méandre.

REMERCIEMENTS

Le Pays Ouest Creuse remercie l'ensemble des élus communaux et des agents qui ont participé à ce projet, et particulièrement :

Nicolas AUBINEAU et Jean DUCHERON (Arrènes), Jean-Bernard QUINQUE (Azat-Châtenet), Yves AUMAITRE (Azéables), Michel BOUCHER, Guy LABOUTE, Patrice PIARRAUD et Jérôme QUILLET (Bazelat), Auguste BOURCIER et André MAVIGNER (Bénévent-l'Abbaye), Jean-François LEBON et Brigitte TUAL (Chamborand), Thierry PERONNE et Fabrice MARTIN (Châtelus-Le-Marcheix), Pierre ELLE et Jean-Noël MARIDET (Colondannes), Didier LAVAUD et Jean-Louis PAQUIGNON (Crozant), Michèle DUPOIRIER, Brigitte GUINOT, Claude LANDOS et Michel MINARET (La Celle Dunoise), Angèle DERHAN (La Chapelle Baloue), Bernard AUDOUSSET, Fanny LAUMOND et Isabelle MAZEIRAT (La Souterraine), Jean-Louis BATHIER et Robert DESCHAMPS (Le Bourg d'Hem), William BOULOIR, Robert CHERON, Marie-Françoise COTTON, Brigitte DUBOIS, Annick GASNET, Joël GROS, Christophe LEBON et Michel NAVARRE (Le Grand-Bourg), Evelyne CHETIF et Jacques LALUQUE (Lizières), Daniel DUMAS et Jean-Louis NOEL (Marsac), Jacqueline DEDET (Mourioux-Vieilleville), Laurent TARDY et Marc FERRAND (Naillat), Christian PETIT (Noth), Pierre CHAUSSON (Sagnat), Robert DESPLACES et Jean-Luc MATHIEU (Saint-Agnant de Versillat), Roland MARTINET (Saint-Etienne de Fursac), Jocelyn VIVENT (Saint-Germain-Beaupré), Michel BURILLE (Saint-Léger-Bridereix), Bernard LEROUDIER (Saint-Goussaud), Lucile CHARAMOND, Claude CLAVE, Thierry DUFOUR, Zoé MILLET et Michelle VILLEDIEU (Saint-Pierre de Fursac), Stéphane POIRIER et Yves PRADEAU (Saint-Priest-La-Feuille), Jean-Paul CHAPUT (Saint-Priest-La-Plaine), Jean-Claude CARPENTIER (Saint-Sébastien), Robert DUMOULIN (Saint-Sulpice-Le-Dunois), Micheline SAINT-LEGER et Olivier PRUD'HOMME (Vareilles), Alain DUBREUIL et Daniel FOREST (Villard), Jean-Michel DEVAUX et Cécile MAVIGNER (CCBGB), Nathalie PAVAGEAU et Sabrina BROSSAT (CCPD).

Ainsi que les structures partenaires, les associations, les personnes ressources et les habitants qui y ont contribué :

Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes : Geneviève BARAT (vice-présidente en charge de la ruralité, du vivre ensemble, de la vie associative et de la citoyenneté),

DREAL Limousin : Bruno LIENARD, Richard GENTET, William ARMENAUD et Elsa PREISS,

DDT de la Creuse : Rémy HONNORAT et Marie-Hélène RIBOULET,

CAUE de la Creuse : Michel MANVILLE et Marin BAUDIN,

Conseil Départemental de la Creuse : Xavier DEVAUX,

CPIE des Pays Creusois : Stéphane VASSEL, Marie-Laure CHAMBAR, Charlotte GAUTHERIE et Michel LAVAUD,

Offices de Tourisme : Christian LIBAUDE et Justine BATAILLE (OT du Pays des Eaux Vives), Jean-Noël PINAUD, Françoise DEBERNARD et David MARCHEGAY (OT du Pays Sostranien), OT de la Vallée des Peintres,

ONCFS : Jérôme YVERNAULT,

ONF : Elise MAGNIEN,

CRPF : Jean-Luc FARGES,

CEN Limousin : Jean-Michel BIENVENU, Véronique DAVIAUD et Karim GUERBAA,

Chambre d'Agriculture de la Creuse / GDA / acteurs du monde agricole : Elodie BLANCHARD, Guy LABAYE et Bruno SIMON, Terre de Liens Limousin, Bertrand PARINAUD (SAFER Marche Limousin), Pauline FISTRE et Mehdi MAUMEGE (JA 23), Mathieu DENIS, Jean-Yves DEBROSSE, Michelle et Catherine BATAILLE, Marcel DUMAS, Olivier DOMY, Michèle et Benoit ROGIER, Jean-Paul LAVAUGAUTHIER, Jean-Paul PAILLER, Jean-Marc BENASSY, Charlette ABRIL, Céline et Hervé MATHEZ, Frédéric LE GAY, Cyril FLEUR, Jean-Charles DAUNY, Maurice BOUTEILLE, Bernard BRUNAUD, Pascale DURUDAUD, Pascal JOSSE, Paul URBAIN, Jacky et Bénédicte AUDOINAUD, Karine NADAUD, Marie-Paule GULYAS, Xavier DEVAUD, Gérard ROLINAT, Félix THIBAUD, Philippe ILSO, Eric MAILLOCHON, Georges DEVAUX, Irène et Jean-Luc GUILLEROT, M. et Mme REJAUD,

Habitants : Annie ENJOLRAS, Carol BENNETT, Julien HERNANDEZ, Vincent GUERARD, Marc BRICARD, Christine GUILLEBAUD, Benoît et Françoise BOCHKOLTZ, Tiphaine HIROU, Gwennan LE ROUX, Fanny COCHE, Lauranne MAUILLON, Alain BREUILLET, Sue HORNCastle, Robert STEPHEN, Dominique BERGOT, Philippe VIARD, Gilles NEVEU, Paul CHAPUT, Jean-Claude BRANT, Francis MATHIEU, Valérie et Alain GERBAUD, Sylvestre GRENOUILLOUX, Arnaud METHIVIER, Bernadette CERVELLE, Sandra BRUNET, Elise, Odette et Henri VIEILLERIBIERE, Hervé GUICHET, Loris BERTHE, Marianne BONNET, Renée BOURZAT,

Etudiants et élèves : les étudiants du BTS Design d'Espace et du DSAA1 de la Cité Scolaire Raymond LOEWY à La Souterraine et leurs professeurs Ann Pham NGOC CUONG et Alexandra DEBONNAIRE, les élèves des collèges Jean MONNET à Bénévent-l'Abbaye, Benjamin BORD à Dun-Le-Palestel et Raymond LOEWY à La Souterraine, leurs professeurs et les directeurs d'établissement : Eric GOUGEAUD, Sabine DUCOURTIOUX et Marie-Noëlle PLUVIAUD.

Le Pays Ouest Creuse remercie également l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a travaillé sur l'élaboration du Plan de Paysage :

Hugo RECEVEUR (paysagiste urbaniste - Atelier La Motrice),

Charline MAIGNAN (paysagiste - Chemin de Traverse),

Nathalie BATISSE (ethnobotaniste - Jardin de Mémoire)

Perrine NOUVIER (vidéaste, VuPROD)



Le rapport de diagnostic du Plan de Paysage est consultable au sein de chacune des Communautés de communes et le présent programme d'actions est disponible dans chaque commune du territoire. Un envoi, par voie numérique, du diagnostic et/ou du programme d'actions, est possible sur simple demande auprès du Pays Ouest Creuse.

Pour tout renseignement sur la démarche, contactez :

la Mission Architecture et Paysages
2 place Emile Parrain
23300 LA SOUTERRAINE
05 55 89 85 45 ou archi-paysages@pays-ouestcreuse.fr

Et retrouvez l'actualité du Plan de Paysage du Pays Ouest Creuse sur le site internet du Pays : www.pays-ouestcreuse.fr
ainsi que sur la page Facebook du Pays ou sur le blog dédié au Plan de Paysage : plandepaysagepoc.blogspot.fr

